

Couverture : Augustin-Magloire Blanchet
Dessin par Jean-Joseph Girouard
dans la prison neuve de Montréal en 1838
BAC, Fonds Jean-Joseph Girouard,
R5796-0-1-F, e010930944

Infographie et imprimerie :
Imprimerie Reflet, Boucherville

© 2019 **Aubin**  **Blanchet recherches historiques**
L'Assomption, QC
Georges Aubin, 1942-
Renée Blanchet, 1941-

ISBN: 978-2-924900-05-5

PdF (numérique) : ISBN : 978-2-924900-45-1

Dépôt légal (numérique) : février 2022
Dépôt légal: deuxième trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

DE SAINT-PIERRE DU SUD
À
L'ÉVÊCHÉ

Augustin-Magloire Blanchet

**DE SAINT-PIERRE DU SUD
À
L'ÉVÊCHÉ**

Correspondance
1823-1846

Texte établi
avec introduction et notes
par Georges Aubin

Aubin  Blanchet
recherches historiques

Sigles et abréviations

AAQ	Archives de l'Archevêché de Québec
ACAM	Archives de la Chancellerie de l'Archevêché de Montréal
ACEV	Archives de la Chancellerie de l'Évêché de Valleyfield
ADSIQ	Archives du Diocèse de Saint-Jean, Québec
AESH	Archives de l'Évêché de Saint-Hyacinthe
AFLA	Archives de la fabrique de L'Assomption
AFLC	Archives de la fabrique des Cèdres
BAC	Bibliothèque et Archives Canada
BAnQ-VM	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal
BAnQ-Q	Bibliothèque et Archives nationales du Québec, QC
C.A.	Colombie Anglaise
CHSH	Centre d'Histoire de Saint-Hyacinthe
<i>DBC</i>	<i>Dictionnaire biographique du Canada</i>
D.M.	Diocèse de Montréal
D.Q.	Diocèse de Québec
H.B.C.	Hudson's Bay Company
<i>Ibid.</i>	Au même endroit
Î.M.	Îles-de-la-Madeleine
MEM	Mandements des Évêques de Montréal
Ms	Manuscrit
N.B.	Nouveau-Brunswick
R.L.	Registres des lettres
<i>RPCQ</i>	<i>Répertoire du patrimoine culturel du Québec</i>
R.R.	Rivière-Rouge
V.G.	Votre Grandeur (ou Vicaire Général)
v.g.	par exemple

Chronologie

1797 – 22 août, naissance d’Augustin-Magloire Blanchet à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud (Montmagny), fils de Pierre Blanchet et de Rosalie Blanchet. Il est le douzième d’une famille de seize enfants, dont dix parviendront à l’âge adulte.

1806 – Études de latin à l’école Saint-Joseph de son village natal, avec le professeur Jean-Baptiste Lavignon.

1809 – Admission au Séminaire de Québec en classe de 7^e.

1810 – 18 mars, il est reçu dans la Congrégation du petit Séminaire de Québec.

1812 – 6 février, décès de son père.

1816 – Études de philosophie avec l’abbé Jérôme Demers.

1817 – octobre, tonsure à la cathédrale de Québec, par Mgr Plessis.

1817-1820 – Il enseigne au Séminaire de Québec, dans les classes de 7^e, 6^e, 5^e.

1819 – juin, Ordres mineurs dans la chapelle du Séminaire, par Mgr Plessis.

1819 – novembre, sous-diaconat et diaconat dans la cathédrale, par Mgr Plessis.

1821 – 3 juin, prêtrise dans la chapelle du monastère des Ursulines, par Mgr Plessis.

1821 – juin-août, desservant de la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette (Loretteville). Il y dit sa première messe.

1821 – 14 juin, décès de sa mère.

1821 – septembre, il est vicaire à Saint-Gervais de Belle-chasse.

1822 – août, il reçoit instructions et pouvoirs extraordinaires pour les missions de Chéticamp.

1822 – 15 septembre, premier acte de Blanchet aux registres des Îles-de-la-Madeleine, à Havre-aux Maisons; pour parler pour la construction d'une chapelle.

1822 – 20 octobre, premier acte de Blanchet aux registres de Chéticamp.

1826 – 13 juin, dernier acte à Magré (Cap-Breton); retour à Québec.

1826 – septembre, nomination à la cure de Saint-Luc-sur-Richelieu.

1828 – octobre, nomination à Saint-Pierre-du-Portage (L'Assomption).

1829 – Grave maladie du curé Augustin-Magloire Blanchet à L'Assomption; arrivée du vicaire Louis Nau : mésentente avec Blanchet.

1830 – 22 septembre, nomination à Saint-Charles-sur-Richelieu, avec desserte à Saint-Marc (1830-1832).

1833 – Disposé à entrer au Séminaire de Saint-Hyacinthe comme procureur, il en est écarté à la suite d'une brouille avec Mgr Lartigue.

1835 – Mgr Signay le nomme archiprêtre.

1837 – 23 novembre, victoire des patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu.

1837 – 25 novembre, les patriotes sont défaits à Saint-Charles.

1837 – 16 décembre, le curé Blanchet est conduit en prison sous escorte.

1838 – 31 mars, libération de Blanchet après versement d'une caution de 1000 £ par le Séminaire de Montréal.

1838 – 3 avril, nomination à la cure de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres) par Mgr Lartigue.

1838 – 3 mai, départ du missionnaire François-Norbert Blanchet, frère d'Augustin-Magloire, pour la Colombie (Oregon).

1839 – Démêlés de Blanchet avec Benjamin Joassim, instituteur aux Cèdres.

1840 – Construction du couvent de la Congrégation de Notre-Dame aux Cèdres.

1841 – 21 octobre, bénédiction du couvent par Mgr de Forbin-Janson.

1842 – 28 septembre, dernier acte de Blanchet aux Cèdres. Il devient procureur de l'évêché de Montréal sous Mgr Bourget.

1843 – Blanchet copie les Règles de Saint Vincent de Paul pour les Sœurs de la Providence.

1844 – 21 janvier, il est élu chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal.

1845 – 23 juillet, François-Norbert Blanchet, revenu d'Oregon à Montréal, est sacré évêque. Augustin-Magloire Blanchet devient grand chantre.

1845 – 30 octobre, il est chapelain des Sœurs de la Providence.

1846 – 24 juillet, Augustin-Magloire Blanchet est élu évêque de Walla-Walla.

Introduction

Originaire de Rosières-en Santerre, en Picardie, département de la Somme, paroisse de Saint-Omer, l'ancêtre Pierre Blanchet arriva en Nouvelle-France vers 1665. Établi comme engagé, exerçant le métier de tisserand, il épousa Marie Fournier, fille aînée de Guillaume Fournier, seigneur de Saint-Joseph, et de Françoise Hébert, arrière-petite-fille de Louis Hébert.

Le mariage Blanchet-Fournier eut lieu en l'église de Québec le 17 février 1670.

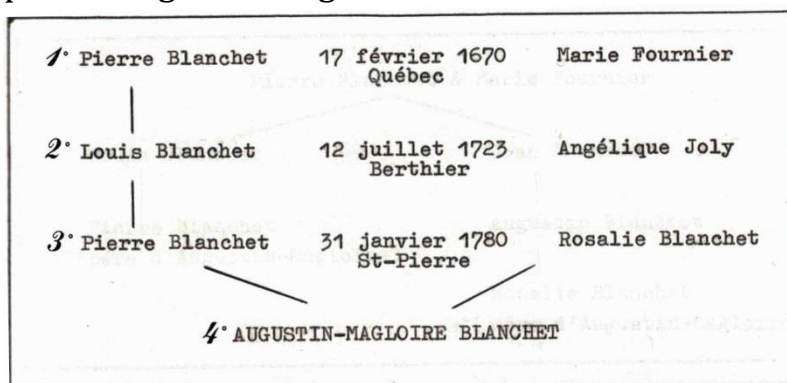
Voilà le départ d'une descendance de Blanchet qui s'illustrèrent au Québec et ailleurs, tant dans la magistrature que dans la médecine et le clergé.

L'ancêtre Blanchet passa trois ans avec sa jeune femme sur les bords de la rivière Saint-Charles, près de Québec, puis il quitta sa cabane pour la Rivière du Sud, aujourd'hui dans le comté de Montmagny, où prirent souche ses descendants.

Établi en un endroit appelé alors Pointe à la Caille, Pierre Blanchet troqua le métier de tisserand pour celui de cultivateur. Par son travail acharné, il amena à l'âge adulte sept de ses seize enfants.

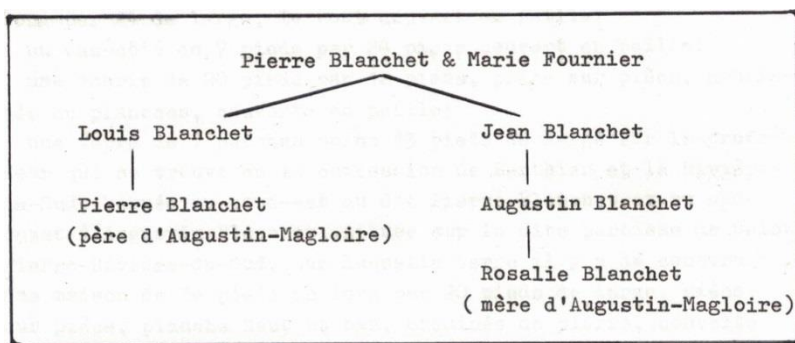
Le cadet de cette famille, Louis Blanchet, né en 1701, épousa Angélique Joly à Berthier, en bas de Québec. De ce mariage, huit descendants se ma-

rièrent dont Pierre, appelé parfois Jean-Pierre, le père d'Augustin-Magloire Blanchet.



Pierre Blanchet, celui de la troisième génération, naquit en 1740. Il épousa d'abord Marie-Reine Blais, le 27 juillet 1767, à Berthier. Deux garçons naquirent de cette union : Pierre et Jean-Baptiste, surnommés Pierriche et Batache. Le premier se maria à Claire Dambourgès; le deuxième, à Angélique Samson. Ces deux mariages furent célébrés à Saint-Pierre de la Rivière du Sud. Les deux demi-frères d'Augustin-Magloire, beaucoup plus âgés que lui, s'établirent ensuite à la côte des Chênes à Saint-Jean-Port-Joli.

Peu de temps après la mort de Marie-Reine Blais, sa première épouse, Pierre Blanchet, dans la quarantaine, épousa Rosalie Blanchet, fille de son cousin, qui plus est, sa filleule, sa voisine, âgée de 17 ans, qu'il avait emmenée vivre chez lui pour prendre soin de ses enfants dans son veuvage. Ce sont là les parents d'Augustin-Magloire.



Le tableau ci-dessus montre le degré de consanguinité du lien entre Pierre Blanchet et Rosalie Blanchet

En signant un contrat de mariage, Pierre Blanchet donnait à sa Rosalie une somme de 600 £ pour la récompenser de ses peines. Le mariage fut enfin célébré à Saint-Pierre le lundi 31 janvier 1780, *après avoir vu les dispenses de consanguinité, parenté spirituelle et de la publication d'un ban que les dites parties ont obtenue de Monseigneur l'évêque.*

Cette dispense fut obtenue de Mgr Briand, le 20 janvier 1780. Les mariages consanguins étaient très nombreux. Il suffit de feuilleter le registre de Saint-Pierre de cette fin du 18^e siècle pour voir des dispenses un peu partout.

Le mariage de Pierre et Rosalie, les parents d'Augustin-Magloire, fut sans doute un peu précipité, car l'aînée de leurs enfants vit le jour en août 1780, sept mois après la bénédiction nuptiale. Les unions avant le mariage ou hors mariage étaient relativement fréquentes. Un exemple de cette nature peut être associé à la famille Blanchet. Pierre

Dambourgès, qu'on voit circuler comme témoin important aux actes notariés de la famille, épousa Marie-Catherine Couillard à Saint-Thomas. Né en France, à Salies-de-Béarn, il était fils d'un négociant et frère du colonel François Dambourgès, dit *Le Balafré*, qui s'illustra à Québec lors de l'invasion américaine. Or le jour de son mariage, en 1779, Pierre Dambourgès a déjà une jolie petite fille âgée de quelques années, Claire, qui s'unira à Pierre Blanchet, le demi-frère d'Augustin-Magloire.

LA FAMILLE DE PIERRE ET ROSALIE

1. Rosalie	1780-1843
2. Françoise	1781-1795
3. Judith	1783-1862
4. Louis	1784-1849
5. Joseph	1786-1786
6. Marie-Claire	1787-1788
7. Félix	1788-1858
8. Pélagie	1790-1791
9. Pierre-Célestin	1792-1799
10. Thomas	1793-1882
11. François-Norbert	1795-1883
12. Augustin-Magloire	1797-1887
13. Marie-Françoise	1799-1799
14. Pierre-Michel	1800-1877
15. André	1802-1839
16. Hubert	1804-1877

De ces seize enfants, dix seulement parvinrent à l'âge adulte. Augustin-Magloire arriva douzième, immédiatement après François-Norbert. D'où l'amitié indissoluble des deux frères Blanchet.

Rosalie, l'aînée, appelée aussi Rose, comme sa mère, avait 17 ans à la naissance d'Augustin-Magloire. Elle épousa en 1799 Jean-Baptiste Pelletier. Plusieurs de ses filles suivront les abbés Blanchet comme ménagères, dans les diverses paroisses qu'ils desserviront; trois d'entre elles se rendront avec les évêques jusqu'en Oregon pour finalement s'y établir.

Judith, seule autre sœur d'Augustin-Magloire, épousa François-Noël Cloutier en 1799. Elle est la mère de l'abbé Gabriel Cloutier qui suivit son oncle à Chéticamp et à L'Assomption.

Louis, l'aîné des garçons, se maria avec Louise Gosselin en 1805. C'est le grand frère qui répondra pour Augustin-Magloire lors du titre clérical de ce dernier.

Félix épousa Rose-Angèle Talbot en 1809 et fut maître chantre à Saint-Pierre pendant quarante ans.

Thomas, marié avec Madeleine Morin, de Saint-Roch des Aulnaies, en 1813, atteignit l'âge de 89 ans comme son frère Augustin-Magloire.

François-Norbert, baptisé le 3 septembre 1795 à Saint-Thomas, fut ordonné prêtre le 18 juillet 1819 par Mgr Panet. Vicaire pendant un an à la cathédrale de Québec, il fut envoyé ensuite comme missionnaire à Richibouctou et Bouctouche au Nouveau-Brunswick. Pendant sept ans, il parcou-

rut la côte est acadienne, prodiguant les secours spirituels aux Acadiens et aux Amérindiens qui s'y trouvaient. On le vit se multiplier auprès des régions inaccessibles, braver les éléments marins les plus redoutables avec des moyens de fortune, manquer de peu de se rompre le cou à la suite d'une chute de cheval, organiser des pèlerinages célèbres à sainte Anne, qu'il vénérât tout particulièrement, dans la baie de Miramichi. En 1828, il fut nommé curé des Cèdres, dans le district de Montréal où il demeura jusqu'en 1838, année de son départ pour l'Oregon. Pionnier et apôtre de l'Ouest américain, François-Norbert Blanchet fut le premier archevêque d'Oregon City (aujourd'hui Portland). Grand voyageur, il parcourut le monde pour recueillir des fonds pour ses missions. Fin lettré, il s'intéressa à l'histoire et à l'ethnologie. Ses écrits dans le *Catholic Sentinel* de là-bas et ses *Historical Sketches* témoignent de sa science et de sa vaste érudition. Inventeur de l'échelle catholique, sorte de tableau schématique de l'histoire de l'humanité à partir de la création du monde, et de l'Ancien Testament jusqu'à son temps, moyen habile qu'il utilisa auprès des Amérindiens de l'Ouest.

Michel, qui épousa Cécile Blais en 1821, mourut sans postérité.

André, marié d'abord à Rosalie Roy en 1821, en secondes noces avec Émilie Roberge en 1836, mourut au cours de l'hiver de 1839.

Enfin, Hubert, le cadet de la famille, épousa Julie Provost en 1826, mariage béni par Augustin-

Magloire. Un fils de cette union porta justement le prénom de Magloire en son honneur.

Vers 1805, Augustin et Joseph Blanchet, frères de Rosalie, vendirent leur maison à leur beau-frère Pierre Blanchet. Le contrat stipulait que le couple de Pierre et Rosalie Blanchet devait prendre soin de la vieille mère Marie-Angélique Jalbert. Augustin-Magloire vécut son enfance entouré de ses parents, de ses frères et d'une bonne vieille grand-mère maternelle.

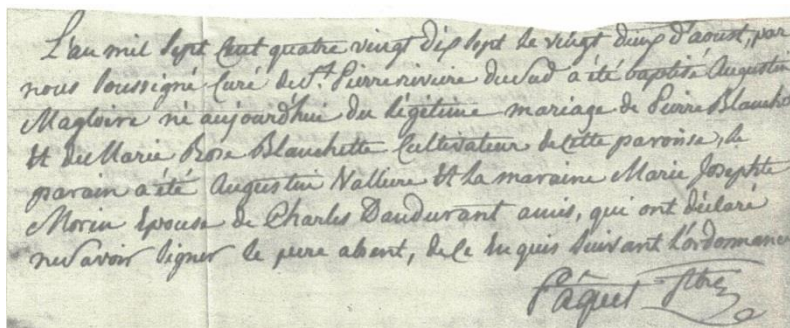
L'ÉCOLE DE SAINT-PIERRE

La rivière du Sud, qui prend sa source dans les arrière-cantons de Montmagny, longue d'environ 50 km, a donné son nom – étant située sur la rive sud du Saint-Laurent – à la seigneurie concédée le 5 mai 1646 à monsieur de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France.

La paroisse reçut le patronyme de Saint-Pierre en l'honneur de l'ancêtre Pierre Blanchet, qui donna une portion de son terrain pour la construction de la première église.

En 1784, à la demande de Mgr Briand, on construisit une autre église – celle-là même qui subsiste aujourd'hui après bien des rénovations et des retouches. On la plaça du côté sud de la rivière, pour faciliter la pratique religieuse des habitants de ce côté qui, faute de pont en ce temps-là, ne pouvaient traverser au printemps à cause de la crue des eaux.

C'est dans cette nouvelle église, jeune de treize ans, que fut baptisé Augustin-Magloire Blanchet, un mardi 22 août 1797.



Cette même année, le peintre François Baillairgé terminait deux de ses toiles pour les accrocher dans l'église de Saint-Pierre, une commande du curé Paquet. *L'Immaculée-Conception* et *Saint Charles-Borromée*. Sans compter le *Saint Pierre repentant*, terminé un an auparavant, et qui avait été placé au-dessus du maître autel. À toutes les fois qu'Augustin-Magloire allait à l'église, il avait ces tableaux sous les yeux.

Très jeunes, Augustin-Magloire apprit à accomplir les travaux de la ferme. Quand sa conscience s'éveilla, il était entouré d'un père de 60 ans, d'une mère qui allait vers la quarantaine; ses deux demi-frères venaient tout juste de se marier; restaient ses deux grands frères : Louis, le plus vieux, un adolescent, et Félix, de neuf ans son aîné; ses deux héros, ceux qui furent le plus près de lui : Thomas et François-Norbert; enfin, une grand-mère Jalbert qui actionnait le rouet, tricotait des bas, contait des histoires terribles, et savait faire la morale à ses petits-enfants. Grand-mère Jalbert

avait 26 ans, l'année de la conquête par les Anglais, l'*Année des Anglais*, comme on disait alors. La fuite effrénée dans les bois, la rage de voir son butin flamber sous ses yeux, le ravage des récoltes, elle se souvenait de cette horreur qu'elle racontait, en plissant la bouche, dans les plus petits détails. Pourtant le calme était venu. Restait une peur sourde devant l'envahisseur, une promesse faite depuis ce temps, comme un vœu, de ne plus jamais faire confiance à un Anglais, mais en même temps une vénération inexplicable du Roi, cet être suprême qu'on respectait en secret, qu'il vienne d'un côté de la Manche ou de l'autre.

Saint-Pierre du Sud eut aussi son école. Dès la fin de 1802, le curé Paquet rêvait d'établir une maison d'enseignement pouvant loger des pensionnaires à côté de l'église. Un an plus tard, les premiers élèves arrivaient.

Fier de voir son rêve réalisé, le curé Paquet écrivit à Mgr Plessis : «Quand les chemins ont permis un peu, il en est venu; ils sont actuellement huit pensionnaires, un demi-pension et deux externes. Je les prends comme ils veulent. Beaucoup qui ont retenu leur place ne sont pas encore venus à cause des mauvais temps. Quant au prix de la pension, très peu ont cherché à marchander; les autres n'ont pas fait le plus petit pli.»

En 1804, l'école Saint-Joseph (on lui avait donné ce nom) avait vraiment des racines solides avec ses 20 élèves. Mgr Plessis y envoya un certain Lavignon et le curé Paquet en fut tout de suite ravi. «L'entrevue du jeune homme que vous me

présentez, écrit-il, m'a charmé et me paraît un caractère propre à remplir mes vues.»

Jean-Baptiste Lavignon enseigna le latin. Mais le curé aurait aimé qu'il portât la soutane; aussi exigea-t-il qu'il soit tonsuré et revêtu de la robe noire. C'est ce qui lui arriva le 11 septembre 1807 à Québec. Ce sera le premier maître d'Augustin-Magloire, après le curé Paquet.

Le nouveau maître fut soumis à des règles strictes : venir en ville le plus rarement possible, ne se produire chez les curés que s'il y était invité, et avec la permission du curé Paquet. Il était donc sous la dépendance complète du curé de Saint-Pierre, et surtout il ne devait jamais manquer ses exercices de piété quotidiens.

Pour les règlements de l'école Saint-Joseph, l'évêque de Québec, qui avait la haute main sur tout, y alla de ses conseils : «pas de pensionnaires, pas trop d'exercices de piété pour les élèves, mais plus de travaux manuels, comme le défrichement de quelque petit coin de terre, ou la culture d'un pré, d'une pièce de lin ou de chanvre.»

Il y avait l'étude de la langue française et des humanités latines, mais il y avait aussi, pour Mgr Plessis, d'origine rurale, «un jardin à soigner, des arbres à tailler, une allée à faire dans le bois voisin.»

Pendant trois ans, Augustin-Magloire étudia à l'école du village. Il partait chaque matin en compagnie de son grand frère François-Norbert. Vue du rang Nord où ils habitaient, l'école n'était qu'une petite cabane à côté de l'église, perdue au

fond de la vallée. Il fallait marcher deux milles et demi, traverser la rivière du Sud avec un canot qu'on laissait amarré sur l'autre rive, pour le retour.

Le site de la maison natale des Blanchet existe toujours, avec son érablière. En se penchant un peu pour mieux voir à travers les branches des vieux pommiers, on aperçoit une croix, plantée sur la berge de la rivière, là où passait le premier chemin du Roy, en souvenir de l'église bâtie jadis sur le terrain de l'ancêtre Pierre Blanchet.

Pendant presque toute l'année scolaire, l'épuisante marche à travers champs et la traversée de la rivière se faisaient sans danger. Mais lorsque venait le printemps et la crue des eaux, la mère Rosalie s'inquiétait et multipliait les conseils de prudence à ses fils. Un soir qu'elle vaquait à ses occupations habituelles, elle avait vu ses deux fils venant du côté sud. C'était au printemps de 1810. La rivière du Sud accélérât son cours sous la débâcle. Absorbée par la tâche, Rosalie oublia ses rejetons pendant une demi-heure. Prise d'une angoisse subite, craignant le pire, elle sortit tout à coup et se mit à les appeler. Seules lui répondirent les eaux boueuses de la rivière, entraînant dans leur fracas d'écume des restes de glaces et de branches cassées des hautes terres. Elle partit en direction de l'étable, espérant qu'ils y seraient. Personne ne les avait vus. Elle courut vers la rivière, où elle aperçut enfin François-Norbert et Augustin-Magloire assis sur la berge nord, en train d'enlever leurs chaussures. Sous la puis-

sance du courant, la frêle embarcation avait chaviré et les deux gamins s'étaient retrouvés ventre à l'eau, manquant de se noyer.

La nuit venue, les parents Blanchet discutèrent longuement de l'avenir de leurs fils, étudiants de l'école Saint-Joseph. François-Norbert savait maintenant se débrouiller en latin, presque aussi bien qu'en français. Augustin-Magloire montrait des talents identiques. On les enverrait parfaire leur formation au Séminaire de Québec. La ferme n'en souffrirait pas. Louis, l'aîné, était déjà établi depuis cinq ans. Récemment était venu le tour de Félix. Restaient donc le grand Thomas et les trois petits derniers qui savaient déjà travailler comme des grands.

L'année 1810 fut une année d'adieux. Adieu au village natal; adieu à l'école Saint-Joseph. L'instituteur Lavignon enleva même sa soutane et annonça son départ : un salaire de 50 £ ne lui suffisait plus. Le curé Paquet venait de rendre l'âme. Le jour de l'ouverture des classes, à la Saint-Michel, la paroisse était dans le doute.

LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Québec est à 75 km de Saint-Pierre. Le voyage se faisait facilement en une journée. Les deux Blanchet ignoraient encore que l'avenir les éloignerait davantage. Jeune adolescent de 13 ans, Augustin-Magloire arrivait en plein cœur d'une grande ville bourdonnante, acquise à la marque

de la langue anglaise. Partout, les réclames affichaient la langue de Shakespeare; les commerçants ne connaissaient pas d'autre langue. Depuis plus de 50 ans qu'ils occupaient le pays, visiblement les marchands anglais et écossais n'étaient pas près de l'abandonner.

En 1810, on parlait encore dans toute la ville du grand déploiement de forces militaires qui avait opéré la saisie du *Canadien* et emprisonné les rédacteurs et l'imprimeur. Ce journal, porte-parole de la majorité à l'Assemblée, avait été fondé pour défendre les vues du peuple, faisant contrepoids au *Mercury*, journal bureaucrate qui visait à assimiler les Canadiens. Le 19 mars 1810, *Le Canadien* était tombé sous la férule de Craig, gouverneur à l'esprit obtus. Parmi les emprisonnés, se trouvaient Pierre Bédard, Jean-Thomas Taschereau, Louis Borgia, avocats, et François Blanchet, médecin, tous députés du Bas-Canada. Ce dernier était un cousin d'Augustin-Magloire. Ancien élève au Séminaire de Québec, il avait étudié la médecine à New York et publié en 1800 ses *Recherches sur la médecine ou l'application de la chimie à la médecine*, puis était venu s'établir et pratiquer sa profession à Québec. Pendant vingt ans, il représenta son comté natal à l'Assemblée. Avant d'être emprisonné, François Blanchet avait dû souffrir de l'animosité de Craig, qui le démettait de son grade de chirurgien de la milice de Québec, «parce qu'il était l'un des propriétaires d'une publication libelleuse et séditieuse.»

Pendant des années, le jeune Augustin-Magloire s'acharna sur les *Bucoliques* et l'*Énéide* de Virgile, les *Catilinaires* de Cicéron et les *Satires* d'Horace, sans négliger l'histoire romaine, la géographie et la grammaire française.

En 1812, au milieu des rumeurs de guerre entre le Bas-Canada et les colonies américaines, le jeune Blanchet perdit son père, âgé de 72 ans. Voulant donner des avantages à ses deux fils, le père Blanchet, sentant sa fin prochaine, avait fait venir le notaire à son chevet. «Donne et lègue ledit sieur testateur à Thomas, Michel, André et Hubert Blanchet, ses quatre enfants, tous les biens et droits immobiliers, à la charge par eux de donner et payer à François-Norbert et Magloire, leurs frères, conjointement, à chacun d'eux, la somme de 1500 £, la livre à 20 sols.» Le testateur légua aussi à son épouse, dame Rosalie Blanchet, tous les biens meubles et effets mobiliers

Antoine Parent, jeune abbé de 25 ans, assumait la charge de directeur-préfet du petit Séminaire; il était de la promotion de Louis-Joseph Papineau. À partir de 1814, on enseignait l'anglais au Séminaire, car l'établissement venait d'engager James Tanswell, certainement le premier professeur d'anglais d'Augustin-Magloire.

Après les classes d'humanités, vint la philosophie. La première année, ce sera la logique, la métaphysique, la morale et une partie des mathématiques; la deuxième année, les mathématiques avancées et la physique, qui comprenait l'astronomie et des notions de chimie.

Les séminaristes se vantaient d'avoir comme professeur de philosophie l'éminent Jérôme Demers, un pilier de la science pendant 40 ans. Remarquable par ses recherches, sa distinction, son art de fabriquer des instruments de physique, ses connaissances en architecture et la rédaction de manuels de cours, l'abbé Demers était consulté de tous, et ses conseils étaient toujours empreints de la plus grande sagesse. Ce souci de la recherche de la vérité, il le transmet au jeune Blanchet qui en fera à son tour, tout au long de sa longue vie, un idéal à atteindre.

À 20 ans, Augustin-Magloire devint professeur de 7^e, tout en poursuivant ses études de théologie au grand Séminaire. L'année suivante, en 1818, on lui confia une classe de 6^e et, un an plus tard, celle de 5^e. On peut croire qu'il enseigna aux mêmes élèves pendant trois ans.

Devant sa classe, il se promenait avec l'*Epitome*, parlait de mythologie, dévoilait les premiers principes de la géographie; il corrigeait le soir les versions latines de ses jeunes qui s'étaient battus tout le jour avec le *De Viris illustribus* ou les *Bucoliques* ou encore cet auteur que tous ceux qui ont étudié le latin connaissent bien, Cornelius Nepos.

Le 5 octobre 1817, on lui conféra la tonsure. Il pourra porter la soutane et continuer ses études de théologie. On le considérait maintenant comme un clerc. Cet acte de tonsure, rédigé sous le patronage de Mgr Plessis, contient les mots mystérieux : «Concessa prius eidem ad cautelam dispensatione irregulantatis ex defectu natalium

proveniente...» L'interprétation de ce latin de cuisine pourrait être la suivante : on hésitait à accepter dans les ordres un sujet dont les parents étaient trop *apparentés*. On se souvient que le père d'Augustin-Magloire avait épousé la fille de son cousin et, en plus, sa filleule. Double parenté : par la consanguinité et la spiritualité. Pierre Blanchet avait été le parrain de sa future femme. Les théologiens en firent un cas. On hésitait. *Defectu natalium* : défaut de naissance. Vraiment? L'acte de tonsure de son frère François-Norbert, contient la même expression.

Cependant on l'admit. La cérémonie de la tonsure se déroula dans la cathédrale de Québec. Deux collègues d'Augustin-Magloire reçurent le même traitement le même jour : Augustin-Ronald McDonell, natif de l'Île-du-Prince-Édouard, et Jacques Grant, d'origine irlandaise.

Parmi les hommes marquants qu'Augustin-Magloire côtoya au Séminaire, outre MM. Parent et Demers, on trouve les noms d'Antoine Robert, supérieur, Flavien Turgeon, directeur du grand Séminaire de 1815 à 1818, un certain Pierre Mercure, professeur de 3^e, de 2^e et de rhétorique de 1815 à 1818 et qui enseigna peut-être à Blanchet; Hyacinthe Hudon, de quelques années son aîné, qu'on retrouvera plus tard comme missionnaire avec Blanchet dans les Maritimes; Félix Gatien, un fumeur de pipe invétéré, éminent professeur de théologie, du temps qu'Augustin-Magloire était au petit Séminaire, et qui devint curé à Cap-Santé dont il rédigea l'histoire; enfin un certain Ignace

Bourget, natif de la Pointe-Lévis en 1799, neuvième d'une famille de treize, fils de Pierre Bourget, cultivateur, et de Thérèse Paradis : un jeune étudiant appliqué, rempli d'ambition, appelé à l'épiscopat en 1837, un ami sincère et fidèle d'Augustin-Magloire.

Au printemps 1819, Augustin-Magloire avait presque 22 ans; il enseignait en classe de 5^e et ses études de théologie étaient à mi-chemin. Le 17 juin de cette année, il reçut les ordres mineurs dans la chapelle du Séminaire, en même temps que ses collègues Delisle, Lamy et Bardy.

Avant de parvenir à la prêtrise, l'aspirant devait passer par six étapes successives correspondant à autant de rôles ou charges à remplir : portier, lecteur, exorciste, acolyte. Les ordres mineurs étaient une initiation aux fonctions sacerdotales. La cérémonie se déroulait ainsi : l'évêque guidait le jeune tonsuré à l'intérieur de l'église et lui en confiait la garde : les clefs et une clochette servant de symboles. C'était l'ostiariat. Puis l'évêque se dirigeait vers la chaire et donnait au nouveau portier le pouvoir d'y monter pour instruire les fidèles. Le Livre des Leçons ou un simple missel en constituait le symbole. C'était le lectorat. Arrivé au seuil du sanctuaire, l'officiant confiait au nouveau lecteur la garde des temples vivants en lui remettant le Livre des Exorcismes ou le Rituel. C'était l'exorcistat. Enfin, il le conduisait aux marches de l'autel avec un petit chandelier et un cierge en cire non allumé, lui donnant ainsi le pouvoir de prendre part au ministère sacré. C'était l'acolytat. On

voit que le clerc qui reçoit les ordres mineurs ne monte pas encore à l'autel. Seuls les ordres majeurs lui donneront accès à cette table du sacrifice divin. Entre-temps, il devait poursuivre ses études de théologie et faire ses exercices de piété.

L'après-midi du 14 octobre 1819, Augustin-Magloire se présenta en l'étude de M^e Étienne Boudreault pour faire rédiger une procuration adressée à messire Jean-Baptiste Perras, curé à Saint-Charles de Bellechasse, à qui il donnait pouvoir de comparaître en son nom devant le notaire que Louis Blanchet avait choisi pour constituer à son frère ce qu'on appelait un titre clérical «ou pension annuelle et viagère de la somme de 150 £ de vingt sols, que Louis Blanchet (son frère), cultivateur de la paroisse Saint-Charles Rivière Boyer, veut bien lui accorder comme marque de l'estime singulière qu'il lui porte et lui faciliter l'exécution du désir qu'il a de se faire promouvoir aux ordres sacrés.»

Une semaine passa et le titre clérical de Magloire Blanchet fut couché sur papier par M^e Louis Turgeon, notaire à Saint-Charles, en présence de Louis Blanchet et de Marie-Louise Gosselin, son épouse; intervinrent les parents de la dame Gosselin, Joseph Gosselin et Marie-Louise Ruelle, pour consolider et garantir ladite pension, car ils avaient été les donateurs de la terre où habitait la famille de Louis Blanchet.

Ce titre sacerdotal était, pour le clergé, une garantie de survie en cas d'invalidité. Le frère aîné de la famille se porta garant d'Augustin-Magloire,

ce jour-là. Nous y voyons une marque d'estime fraternelle.

Pendant trois dimanches consécutifs, le curé Perras publia au prône de la messe le titre sacerdotal de Blanchet, sans que personne n'eût soulevé quelque réclamation ou opposition.

Ses études de théologie se poursuivirent encore pendant plus d'un an et demi et en janvier 1821, Augustin-Magloire était chez sa vieille mère en présence du notaire Blais et du voisin Basile Bouffard. Il reconnaissait «avoir reçu de dame Rosalie Blanchet, sa mère, la somme de 25 piastres d'Espagne en déduction d'une somme de 1500 £ de vingt sols, telle qu'à lui léguée par le testament de Pierre Blanchet son père.» De plus, Augustin-Magloire Blanchet reconnaissait «avoir reçu de madame sa mère tous les revenus de sa part d'immeubles à lui échus par le décès de dame Angélique Jalbert, et ainsi qu'une somme de 83 £ 6 sols à lui échue de la dite succession.»

Le printemps arriva comme à chaque année. Mais, cette fois, ce n'était pas tout à fait comme d'habitude. À Saint-Pierre de la Rivière du Sud, dans le rang Nord, les premières clintonies boréales avaient percé l'humus de l'érablière Blanchet. Le petit garçon qui aimait tant y jouer n'y était plus. Il achevait des études savantes au cours desquelles il avait appris à répondre à toutes les hérésies et controverses. Il était devenu maître en l'art de confondre un interlocuteur à force de *disputationes*. Il ne voyait devant lui aucun autre

chemin que la prêtrise. Quand il était dans le rang Nord et qu'il s'asseyait sur le perron, la vallée, immense, s'allongeait devant lui. Et tout de suite, à travers les branches des pommiers en fleur apparut la silhouette pointue de l'église qui lui avait indiqué la route à suite : c'était par là, disait la flèche. Et Augustin-Magloire avait cru qu'un jour, comme le curé Paquet, il pourrait à son tour gravir les marches du temple. Son frère François-Norbert avait réussi à surmonter tous ces obstacles. Lui aussi y parviendrait. Il aurait charge d'âmes.

Georges Aubin

L'Assomption, mars 2019

À Mgr Plessis
AAQ, 301 CN, Î.M., I :75

Îles-de-la-Madeleine, 4 juin 1823

Monseigneur,

Dans le cours de l'hiver que j'ai passé sur le Cap-Breton, il s'est trouvé plusieurs circonstances qui m'ont mis fort en peine et qui m'ont fait voir plus que jamais mon incapacité dans la conduite des âmes et le gouvernement d'une paroisse; j'espère que vous voudrez bien m'éclairer¹.

1^{er} cas. Peut-on publier, lorsque l'on est dans une mission, deux personnes d'une autre mission? Par exemple, je suis à Magré² pour une couple de dimanches, et deux personnes de Chéticamp viennent pour mettre leurs bans à l'église. *Quid agendum*³?

2^e cas. Quelle règle faut-il suivre à Chéticamp par rapport à la dîme? Faut-il la faire payer aux vieillards sans distinction? Ou à ceux qui ne conservent qu'une petite partie de leur ménage? Ainsi qu'à ceux qui se sont donnés en soin à leurs enfants? Mes prédécesseurs ont agi différemment les uns des autres, à ce sujet, et moi je voudrais connaître le droit, afin de n'y point engager ma conscience. On a même fait payer des jeunes gens point mariés, parce qu'ils avaient quelque revenu, et moi j'ignore ce que je dois faire, craignant d'un côté de faire des injustices, ou de faire croire, de l'autre, que mes prédécesseurs n'ont pas agi selon la justice.

3^e cas. Deux personnes de différents diocèses désirent contracter le mariage, et il paraît à propos de les dispenser d'un ou deux bans. À quel diocèse appartient la dispense? Ou les deux prêtres doivent-ils retirer, chacun, une dispense conforme à leurs ordonnances? Ce cas est réservé dans une de mes missions. J'avais bien dessein de faire payer dispense, sans faire attention à ce que ferait mon confrère. Mais le contractant a emmené sa prétendue qui était de ma mission;

a été se marier dans son diocèse avec une publication, sans certificat, et sans payer la publication faite. Ils sont maintenant revenus, pour demeurer dans mon diocèse.

Je suis arrivé dimanche dernier⁴ du Cap-Breton, où j'ai laissé plusieurs malades d'une fièvre qui court et qui pourrait bien en emporter quelqu'un. Il en est mort une personne avant mon départ. Les pauvres habitants des Îles-de-la-Madeleine ont été visités l'hiver dernier. La rougeole a couru et a attaqué père et mère, frère et sœur en même temps, en sorte que de sept ou huit personnes qu'il y avait dans une maison, pas un n'était capable de soigner les autres, et plusieurs familles en étaient réduites là. Tellement qu'une personne était obligée de passer par les maisons, pour couper du bois et faire les autres choses nécessaires. Cependant, grâce à Dieu, cette maladie n'a emporté que des enfants. À la vérité, il est mort deux grandes personnes, mais ce n'est pas de cette maladie.

Je suis bien aise de faire connaître à Votre Grandeur que je dois avoir la visite de Mgr de Rose⁵, qui doit venir confirmer dans ces Îles et dans mes missions du Cap-Breton. Ce qui dérangera un peu les ordres que vous m'avez donnés, car je pense que je serai obligé d'accompagner Sa Grandeur. Le tout fini, je me propose de revenir ici, s'il n'est pas trop tard et que Votre Grandeur ne juge pas à propos d'envoyer un missionnaire à ces pauvres gens⁶. Votre Grandeur n'ignore pas que, pendant l'été, ils sont toujours occupés à la pêche, même les plus petits enfants, en sorte qu'il est impossible de les instruire et qu'ils ne peuvent pas faire autrement que de croupir dans l'ignorance.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M. Blanchet, ptre miss.



À Mgr Plessis
AAQ, 301 CN, Î.M., I :77

Îles-de-la-Madeleine, 8 septembre 1823

Monseigneur,

J'ai environ 13 £ de dispenses; je voudrais savoir s'il faut que je les envoie à Québec ou que je les garde jusqu'à ce que je remonte moi-même. Je ferai ce qu'il plaira à Votre Grandeur de m'ordonner, fût-ce même de les employer à orner mes chapelles⁷.

J'ai espéré Monseigneur le suffragant⁸ une partie de l'été, et ç'a été en vain, quoiqu'il m'eût assuré, le printemps dernier, qu'il viendrait confirmer. Je ne sais dans quel temps j'aurai l'honneur de le voir.

Je suis en chemin de bâtir une chapelle au Havre-aux-Maisons, l'année prochaine; ce n'est pas une petite affaire dans un pays aussi pauvre que celui-ci. Je ne sais si je réussirai bien dans mon entreprise. Ce doit être une bâtisse de 50 sur 30 que je ne pense pas trop grande pour environ 70 familles. Le mal, c'est que plusieurs ne veulent pas se ranger avec le plus grand nombre, et voici pourquoi. Parce qu'ils voudraient avoir la chapelle de leur côté. Cependant quand il s'est agi de bâtir un presbytère sous M. Madran⁹, les habitants des deux côtés du havre convinrent entre eux que la partie qui construirait le presbytère à ses frais aurait la chapelle de son côté. On a laissé bâtir ledit presbytère, et à présent on voudrait construire la chapelle de l'autre côté et y transporter le presbytère; et je n'ai pas cru pouvoir acquiescer à cette demande. J'espère que Votre Grandeur m'indiquera comment je dois me conduire à l'égard de ceux qui ne veulent pas se réunir au plus grand nombre. Il paraît qu'ils ont toujours été de tout temps d'un sentiment opposé aux autres¹⁰.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.



À Mgr Plessis
AAQ, 301 CN, Î.M., I :79

Îles-de-la-Madeleine, 18 juillet 1824

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai reçu votre lettre de l'année dernière, dans le mois de janvier¹¹. Je m'empresse de vous répondre, en vous priant de m'excuser si je ne l'ai pas fait plus tôt. Un voyage que j'ai fait, ce printemps, à l'Île-du-Prince-Édouard et une opération que le chirurgien m'a faite sur le genou¹², m'ont empêché de me rendre ici d'aussi bonne heure que l'année dernière, et conséquemment ont été la cause de ce délai. Je n'ai pas d'autres moyens de la faire parvenir, celle-ci, à Votre Grandeur, que la poste¹³.

Vous pouvez juger de la capacité des habitants de ce lieu, de soutenir un prêtre, par ce qui suit : il y a environ 140 familles dans toutes les îles; la plupart ont la bonne volonté et même la capacité, en se gênant tant soit peu, de donner la valeur de 20 s par année, comme ils l'ont exprimé dans la requête qu'ils ont présentée ou fait présenter à Votre Grandeur, l'année dernière. 20 s par famille feront la valeur de la dîme de Chéticamp et je pense que l'on peut vivre ici avec cette somme, lorsque l'on n'a pas beaucoup de dettes à payer. Je suis content, à la vérité, de procurer un missionnaire à ces pauvres gens, car après Votre Grandeur, il n'y en a pas qui connaisse mieux que moi qu'ils en ont un grand besoin; mais d'un autre côté, je ne voudrais pas exposer ce missionnaire à trop souffrir. J'ai tout lieu de croire que les

habitants se porteront volontiers à le soutenir, si le ciel le leur accorde, étant bien instruits, comme ils le sont, de la raison pourquoi ils en sont privés depuis deux ans.

Depuis que je les dessers, je n'ai pu faire le catéchisme que le dimanche, encore à une petite partie des enfants, les autres étant occupés à la pêche pour gagner leur vie avec leurs parents. Il n'y a donc que l'hiver que l'on peut facilement les instruire, si toutefois je puis dire facilement. Dans le catéchisme que je faisais l'année dernière, lorsque j'attendais Monseigneur (qui n'est pas venu et qui ne viendra pas encore cette année), je vis que les hommes et garçons en avaient autant besoin que les enfants, et cependant ce sera peut-être deux ou trois dimanches que je les verrai dans tout l'été, au moins pour la plupart.

Je croirais manquer à mon devoir, si je ne disais à Votre Grandeur que de douze adultes qui sont morts depuis que je suis dans ces endroits-ci, il n'y en a eu que quatre qui aient eu le bonheur de recevoir les derniers sacrements, les huit autres étant morts dans les deux hivers.

Il me reste maintenant à prier Votre Grandeur de vouloir suppléer à mon ignorance dans ce qui suit :

Faut-il nécessairement que le Saint Sacrement soit exposé quarante heures, pour que les indulgences aient lieu? Si la réponse est affirmative, on peut regarder comme impossible de les gagner par ici.

Une personne va chercher le registre de son bâtiment, je suppose à Arichat. Le maître ne s'y trouve pas, et une autre personne le lui livre, et, l'ayant pris, elle s'en va sans payer. Est-elle obligée de renvoyer le paiement? Je penserais que oui, mais dans ces cas de restitutions, je crains toujours.

J'ai reçu d'un protestant, de Pictou, des *Nouveaux Testaments* pour mettre entre les mains du peuple. Ils sont bien bons, imprimés à Paris. Je suis à même d'en donner *gratis* à ceux qui ne pourraient les payer. Mais je n'en ferai rien avant d'avoir su de Votre Grandeur ce que je dois faire¹⁴.

Dans le cas où il n'y aurait pas de missionnaire pour les Îles-de-la-Madeleine encore cette année, après avoir employé tous moyens de douceur, faudrait-il refuser les sacrements à ceux du Havre-aux-Maisons qui ne voudraient pas contribuer leur quote-part des frais de la nouvelle chapelle, qui ne sera levée, probablement, que le printemps prochain, quoique l'on s'occupe maintenant à préparer le bois de la charpente et la planche?

Votre Grandeur sait qu'il y a environ six lieues entre la chapelle de Chéticamp et celle de Magré. Il y a maintenant des habitants tout le long de la côte. Il a déjà été question de bâtir, à environ moitié chemin, une petite chapelle où le missionnaire pourrait quelquefois dire la messe, ou confesser des personnes qui ne peuvent se transporter facilement aux susdites chapelles. Je vous prie de me dicter ce à quoi je dois m'en tenir.

Comme je suis obligé, dans l'hiver, d'aller administrer les Écossais des anses et même des Caps Mabou, à plus de dix lieues de Chéticamp, dans les mauvais chemins ou plutôt n'y en ayant aucun, puis-je convenablement porter le *Bon Dieu* secrètement¹⁵, soit parce que les Écossais ne sont pas accoutumés à la louable coutume de le porter solennellement, d'après l'avis même de Mgr McEachern, soit par la crainte de ne pas trouver dans le malade les dispositions et surtout l'instruction nécessaires, car ces gens-là vivent dans une très grande ignorance, et il n'est pas rare d'en voir de 20 à 30 ans qui n'ont jamais communiqué. Cela n'est pas tout à fait étonnant : ils ne voient un missionnaire que quinze jours dans un an.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Plessis
AAQ, 301 CN, Î.M., I :80

Magré, 6 février 1825

Monseigneur,

Je ne voudrais pas me plaindre de ma situation, mais elle n'en est pas moins triste pour un jeune homme comme moi, qui aurais tant besoin de conseil et qui me trouve si éloigné de ceux qui pourraient m'en donner et pour ma propre conduite et pour celle des brebis qui me sont confiées. La seule chose qui puisse me rassurer, c'est que je crois être dans l'ordre de la Providence. Je suis obligé de vous écrire par la malle, n'ayant aucune autre voie pour communiquer avec Votre Grandeur dans la saison présente, vous priant de vouloir bien me répondre au plus tôt aux difficultés suivantes.

Un bourgeois ou marchand étranger ayant tendu des rets à l'embouchure de la rivière de Magré, contre les règles établies à ce sujet, on lui ordonna de lever ses rets sous 24 heures. Quelques personnes allèrent, avant le temps marqué expiré, les couper pendant la nuit. Ce marchand a mis en loi un de ceux qui l'avaient menacé de les couper ou faire couper, quoiqu'il n'eût aucune part dans l'action nocturne. Celui-ci a été condamné à payer une certaine somme assez considérable. Un magistrat étranger dans le temps de l'action, ou quelques jours auparavant, avait fait signer un écrit par les habitants du lieu par lequel ils s'obligeaient à entrer dans les frais qu'il faudrait faire pour faire suivre l'ordre établi pour la pêche du saumon, car c'en était alors le temps, leur faisant entendre que c'était pour autre chose. La personne condamnée par le moyen de ce papier a fait payer ceux qui avaient signé, qui ont préféré donner leur argent plutôt que d'aller en loi, craignant de dépenser encore davantage. La somme déboursée se monte peut-être à plus de 60 £. Quelle conduite faut-il tenir d'abord à l'égard de celui qui s'est servi de

ce faux papier? Et ensuite, à l'égard de ceux qui ont coupé les filets pendant la nuit et ont été cause que le condamné a perdu la somme susdite?

Autre difficulté. Deux personnes voulant s'épouser, se trouvaient alliées d'un côté au quatrième degré pur et, de l'autre, du 3 au 4. Je les ai dispensées, comme pour le 4 double, ayant quelques doutes si c'était bien là le 4 double (ce qui me portait à le croire, c'est qu'il y avait du 4). Autant que je puis me le rappeler, j'avais l'intention de les dispenser pour la parenté telle que ci-dessus marquée. Une personne que j'ai consultée à ce sujet m'a dit que ce n'était pas là le 4 double, et, en y réfléchissant plus qu'auparavant, il m'a semblé qu'elle avait raison. *Quid mihi agendum superest*¹⁶?

J'avais parlé à Votre Grandeur, l'été dernier, de quelques difficultés, et elle me fit réponse qu'il faudrait consulter des hommes de loi. Si elle le juge à propos, j'irai l'été prochain à Halifax pour ce sujet. Je crois aussi qu'il ne serait pas mauvais que le gouvernement fût informé des désordres assez communs qui se commettent à l'égard de la justice. Cependant, je ne veux rien faire de cela sans que vous l'approuviez.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

M. Blanchet, ptre



À Gabriel Marchand¹⁷
ADSJQ, 14A/45

Saint-Luc, 14 décembre 1826

Monsieur,

Vous savez, sans doute, que le procès-verbal¹⁸ de Monseigneur l'évêque de Telmesse [Lartigue] a été déjà publié deux fois; comme la dernière publication doit avoir lieu dimanche prochain [17 décembre], je voudrais savoir quel jour il conviendrait mieux de fixer l'assemblée, afin de faire avertir M. le curé de Blairfindie¹⁹. J'espère que vous aurez la bonté de me le faire savoir.

Il serait aussi nécessaire que je connusse quel est le lieu le plus commode pour le rendez-vous des intéressés, ce que je ne connais pas, vu le peu de temps que je suis dans cet endroit²⁰. Nous réglerons mieux cela de vive voix que par écrit.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

A.M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
ADSJQ, 12A/48

Saint-Luc, 18 décembre 1826

Monseigneur,

J'ai publié votre procès-verbal pour l'érection de l'église de Saint-Jean, pendant les messes du jour de la Conception et des deuxième et troisième dimanches de l'Avent²¹, et l'assemblée pour l'élection des syndics doit avoir lieu jeudi prochain [21 décembre].

Les gens de Saint-Luc ne sont pas très contents de ce que Votre Grandeur ne veut pas les récompenser de la perte²² qu'ils font, et plusieurs d'entre eux m'ont assuré qu'elle leur avait promis de le faire. De là vous pouvez croire qu'il ne manque pas d'y avoir des murmures, qui ne tendent pas à réchauffer la charité. Plût à Dieu qu'ils ne prissent pas de là occasion de critiquer les puissances ecclésiastiques! Mais *quid ad me*²³?

A.M. Blanchet, ptre



Pour Saint-Luc
ADSJQ, 12A/51

Saint-Luc, août-septembre 1827

NOTICE

À tous ceux qui peuvent être concernés dans l'érection de la paroisse de Saint-Luc.

La Prairie, ce 14 août 1827

Vous êtes avertis que mercredi, cinq septembre, le soussigné, Jean-Baptiste Boucher, archiprêtre et curé de la paroisse de La Nativité de Notre-Dame, seigneurie de La Prairie de La Madeleine, me transporterai auprès de l'église de Saint-Luc, au presbytère du dit lieu, par une commission spéciale de Monseigneur l'évêque, pour vérifier les faits énoncés dans une requête du 24 mars 1826, adressée à Sa Grandeur de la part des habitants du dit lieu, à l'effet d'obtenir une érection canonique de paroisse. En conséquence, tous ceux qui se croient intéressés pour ou contre ladite requête, sont requis

de se trouver ledit jour, au lieu ci-dessus indiqué, à neuf heures un quart du matin.

J.B. Boucher, ptre

(Certificat de publication de l'annonce ci-dessus, qui doit être signé par celui qui l'aura faite.)

Je, soussigné, certifie avoir, à l'issue de la messe paroissiale de l'église de Saint-Luc, lu et publié l'annonce ci-dessus, aux prônes de la messe paroissiale de Saint-Luc, le 19 août, 26 août et 2 septembre 1827.

Fait à Saint-Luc, ce 2 septembre 1827.

M. Blanchet, ptre



À Gabriel Marchand
ADSIQ, 14A/86

Saint-Luc, 2 octobre 1828

Monsieur,

J'ai eu hier l'honneur de voir Monseigneur de Telmesse, qui m'a chargé de vous dire (en cas que vous n'ayez pas reçu sa dernière lettre) que vous aurez certainement un curé aussitôt que votre église sera finie. Il m'a paru qu'il désirait beaucoup que vous fissiez autant de diligence que possible, afin de vous l'envoyer bien vite. J'ai entre mains 5 £ que Monseigneur vous envoie pour sa souscription. Je vous les enverrai par la première occasion sûre, si je ne vais pas moi-même vous les porter.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
ACAM, 355.114; 829-1

L'Assomption, 9 avril 1829

Monseigneur,

Il y avait autrefois dans la vieille église de cette paroisse une chapelle privilégiée en faveur des défunts, c'était la chapelle Sainte-Anne. L'indulgence ne subsiste plus depuis la destruction de l'ancienne église²⁴, d'après votre décision à M. Gaulin²⁵. Cependant, malgré l'abolition de l'indulgence qui subsistait autrefois pendant l'octave des morts, et qui d'après tous les rapports, était appréciée, on continue toujours de s'approcher des sacrements. Je voudrais donc supplier Votre Grandeur de vouloir bien s'adresser à la Cour de Rome, pour en obtenir pour la chapelle Sainte-Anne, dans l'église neuve, les mêmes privilèges qu'elle avait dans la vieille. J'oubliais de dire qu'il y avait indulgence plénière tous les lundis à ladite chapelle. En obtenant cette faveur, vous satisferez la piété d'un grand nombre de personnes.

J'espère que vous aurez la bonté de me guider dans les cas suivants :

1° On demande à quelqu'un du grain de semence, en promettant de donner la moitié de la récolte au prêteur, l'automne prochaine. Le demandeur craint de ne pouvoir ensemer sa terre sans cela; le prêteur qui n'encourt d'autres frais que le prêt de la semence, doit-il être inquiété sur cela?

2° Une personne a pris pour se chauffer : pieux, perches, etc., et ne peut en aucune manière rendre ni payer ce qu'elle

a pris. Mais elle peut demander. Faut-il l'y obliger? Comme elle a pris à ceux qui la font subsister, elle craint, en se découvrant, de perdre ses moyens de subsistance.

3° Un marchand, supposé être riche de 20 000 £, prête à intérêt trois ou quatre mille livres, cours actuel, et peut-être plus. Il dit que tout son argent est en commerce, et cependant il paraît qu'il ne voudrait pas exposer une si grande somme pour le commerce. Toujours est-il certain qu'il préfère l'intérêt légal au profit du commerce. Faut-il le laisser tranquille? S'il en est ainsi, il suffira de faire le plus petit commerce possible, pour avoir droit de prêter à intérêt.

Ces trois cas sont pressants; daignez me suggérer ce que je dois faire.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Panet
Québec
ACAM, 355.114; 829-2

L'Assomption, 17 mai 1829

Monseigneur,

Ayant parlé à Monseigneur de Telmesse pour consacrer un autel en cette paroisse, il m'a dit qu'il fallait écrire à Votre Grandeur, pour obtenir les indulgences. Je vous supplie de vouloir bien les accorder pour le maître autel²⁶. Une faveur aussi grande ne manquera pas assurément d'exciter la dévotion des fidèles de cette paroisse, car il y a déjà longtemps qu'ils auraient désiré voir renouvelé le privilège qui existait autrefois à une des chapelles²⁷.

Il existe en cette paroisse une confrérie Saint-Scapulaire établie en vertu d'un rescrit de Benoît XIV. Je voudrais bien

savoir si le curé de la paroisse, par sa nomination, en devient le directeur. Il s'est déjà présenté quelqu'un pour se faire recevoir, et je n'ai pas osé agir, comme directeur, ignorant s'il fallait avoir un pouvoir *ad hoc*.

Il paraît que, depuis plusieurs années, il n'y a pas eu d'office solennel ici le jour de Saint-Pierre, en considération des désordres²⁸ qui s'y passaient autrefois. Je ne doute point que l'on ait agi ainsi depuis les ordres des supérieurs, quoique je n'aie rien trouvé qui me l'annonce. Je vous prie de me dire si je dois suivre la pratique de mes prédécesseurs, ou si je puis célébrer l'office solennel, comme dans les autres paroisses. Il n'y aurait peut-être pas les mêmes désordres qu'autrefois. Du moins j'ose l'espérer. Si vous le jugiez à propos, je pourrais essayer pour cette année.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Panet
Québec
ACAM, 355.114; 829-3

L'Assomption, septembre 1829

Monseigneur,

Votre Grandeur se souvient probablement de m'avoir promis des indulgences pour le maître autel de la paroisse de Saint-Pierre du Portage, lorsqu'il serait consacré. Je vous informe que Monseigneur de Telmesse en a fait la consécration mercredi dernier, le 23 du courant. Vous voudrez bien, j'espère, lui accorder le privilège qu'il est en votre pouvoir de lui donner.

J'ai reçu une commission pour instrumenter au Saint-Esprit²⁹. J'espère être en état de vous envoyer le retour dans

une quinzaine de jours. Je vous informe d'avance que Monseigneur de Telmesse n'est point d'avis que le patron de la paroisse soit changé.

M. Blanchet, ptre



Pour Saint-Lin
ADSJQ, 12A/60

Saint-Lin, 1^{er} juin 1830

L'an mil huit cent trente, le premier jour de juin. À onze heures du matin, en vertu de la commission à moi donnée par Monseigneur Bernard-Claude Panet, évêque catholique de Québec, ladite commission en date du premier mai dernier, je, soussigné, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Pierre du Portage, me suis transporté dans la paroisse de Saint-Lin, seigneurie Lachenaie, auprès du moulin, conformément à la notice publiée dans la paroisse de Saint-Roch, et à celle affichée à la porte du dit moulin de Saint-Lin, dont la publication et l'affiche sont respectueusement certifiées par messire Raizenne, curé de Saint-Roch et par sieur François Renaud, notaire public de Saint-Lin, et le peuple y étant assemblé en conséquence de ladite invitation, je me suis arrêté auprès du dit moulin, où étant j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de ladite commission, puis de la requête adressée au dit seigneur évêque par les dits habitants de Saint-Lin en date du 15 avril de la présente année, et procédant en présence de toute l'assemblée à la vérification de ladite requête, j'ai constaté :

Qu'elle était véritablement de ceux au nombre de 168 dont elle porte les signatures ou marques certifiées, formant la majorité des habitants du dit Saint-Lin;

Que les pétitionnaires désirant parvenir à la construction d'une église ou presbytère dans ladite paroisse de Saint-Lin, croyaient qu'il était nécessaire qu'une place fût préalablement marquée par Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Québec;

Qu'ils suppliaient en conséquence Sa Grandeur de se rendre tel jour qu'il lui plairait, sur les lieux, pour le contenu en ladite requête.

Sur quoi, j'ai averti ladite assemblée que d'après l'avis de Mgr de Telmesse, suffragant pour le district de Montréal, il serait plus avantageux qu'au lieu d'avoir une chapelle dans le presbytère, la chapelle et le presbytère fussent bâtis séparément, ce que les susdits habitants ont unanimement agréé, la chapelle en bois devant avoir 70 pieds de longueur, sur 40 de largeur, le presbytère en pierre, devant être de 40 sur 35, de dedans en dehors, de mesure française, ledit presbytère tout à l'usage du curé.

J'ai ensuite désigné, pour y construire ladite chapelle et ledit presbytère, un lopin de terre de 12 arpents en superficie, situé au nord de la rivière l'Achigan, prenant sur front au chemin du Roy, borné dans sa profondeur par le terrain d'Antoine Brien dit Desrochers et de Jean-Baptiste Robillard, donateurs du dit lopin, borné d'un côté par le même Jean-Baptiste Robillard, de l'autre par Jean-Baptiste Humeau, Joseph Guibord et Antoine Brien dit Desrochers, sur lequel j'ai fait planter une croix.

Et à l'instant même, j'ai dressé le présent procès-verbal pour être rapporté à mon dit Seigneur évêque, pour être par lui ordonné ce que droit³⁰. En foi de quoi, j'ai signé le présent au dit lieu de Saint-Lin, les jour et an que dessus.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Panet
Québec
AAQ, Série CD, D.Q., 5 : 26

Saint-Pierre du Portage [L'Assomption]
13 août 1830

Les anciens et nouveaux marguilliers sont les seuls qui soient priés ici de s'assembler tant pour élection de marguilliers, que pour reddition de comptes, depuis près de deux ans que je suis curé de cette paroisse; et telle paraît avoir toujours été la coutume. Il n'y a pas encore eu ici de réclamation venue à ma connaissance³¹.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
ACAM, 355.114; 830-1

Saint-Pierre du Portage [L'Assomption]
23 août 1830

Monseigneur,

Monsieur Nau³² est parti d'hier pour Rawdon. Je ne sais quand il sera de retour, mais je sais bien qu'il ne reviendra plus comme vicaire de L'Assomption. Je préviens Votre Grandeur que je n'en veux plus, et qu'elle peut le placer où bon lui semblera.

Si je ne suis pas capable de conduire un vicaire, que l'on ne m'en donne pas. (Je suis prêt à accepter une moyenne cure, où je pourrais seul porter le fardeau.) Mais si les supérieurs jugent à propos de m'en donner un, il faudra qu'il soit soumis et qu'il obéisse dans tout ce que de droit. Ce serait, il

me semble, une chose bien ridicule, pour ne rien dire de plus, que de voir un curé payer un vicaire qui ferait ce qu'il lui plairait et quand il lui plairait, et qui ferait même parade de son peu de soumission.

M. Blanchet, ptre



À Louis Nau
ACAM, 355.114; 830-1

L'Assomption, 23 août 1830

Mon cher monsieur,

Vous savez que depuis neuf mois il ne nous a pas été possible de vivre en paix. Je vous préviens que je suis fatigué de bien des misères que vous connaissez, et comme je n'ai qu'un moyen de les faire cesser, qui est de nous séparer, je vous annonce que vous n'êtes plus vicaire de L'Assomption et que vous pouvez aller demander à Sa Grandeur de l'emploi.

Ma nièce³³ vous transmettra les neuf piastres que je vous dois. Je vous souhaite ailleurs plus de satisfaction que vous n'avez eue ici, et vous prie en même temps de croire que je suis toujours, avec sincérité, Monsieur, votre très humble... etc³⁴.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Panet
Québec
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 17 février 1831

Monseigneur,

Les habitants de cette paroisse sont sur le point de réparer leur presbytère, qui en a grandement besoin à la vérité, et se proposent de m'enlever une partie du logement dont jouissait M. Robitaille³⁵, mon prédécesseur. Je désirerais savoir quel doit être le logement d'un curé. Les uns disent 36 pieds carrés; les autres, 40; et moi, je ne le sais pas. V.G. me ferait [peut-être] l'honneur de me l'écrire au plus tôt, afin que je puisse communiquer votre décision à la paroisse, qui, je pense, s'y conformera volontiers.

A.M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 25 août 1831

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir hier votre lettre du 3 du courant. Je m'empresse de vous satisfaire. Saint-Charles a donné pour dîme, cette année, $7\frac{3}{4}$ minots blé d'Inde; $4\frac{3}{4}$ seigle; 550 de blé; 141 pois; 431 avoine; 84 orge, sauf erreur de calcul. Il vous est facile de connaître ce qu'il pourrait donner³⁶ dans les années communes.

Le curé de Saint-Charles a la jouissance d'une terre de 80 arpents sur $1\frac{1}{2}$, qui lui donne le bois, le pacage et lui donnera

aussi le foin, s'il peut se donner la peine de faire des prairies. De plus, il paraît à son profit la vente seigneuriale de deux terres appartenant autrefois au curé et cédées par lui avec le consentement de l'évêque d'alors, ainsi que les ventes de trois emplacements concédés sur la susdite terre : tel est le revenu de la cure de Saint-Charles.

Je vais hâter les réparations du presbytère, etc., de Saint-Marc³⁷, et ne manquerai pas de vous en faire rapport au 15 du prochain, selon vos désirs.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 12 février 1833

Monseigneur,

Je viens de recevoir la faveur de votre lettre du 9 du présent, concernant mon entrée au petit Séminaire de Saint-Hyacinthe, etc.

D'abord, je ne vois qu'il soit urgent que j'entre au dit Séminaire avant le carême; assurément votre gracieuse réponse, le 21 janvier : *que vous y penseriez en temps et lieu*, n'a pas dû, jusqu'à présent, me persuader que ma présence y fût nécessaire si prochainement. J'ai conclu au contraire que ma demande était inopportune, et qu'elle vous était désagréable, vu l'indifférence avec laquelle vous y avez répondu.

En second lieu, vous devez soupçonner que ce ne peut être mon intention d'entrer dans votre maison, sans savoir quel sera le mode de mon existence; si cette existence sera stable ou précaire, du moins jusqu'à la sanction de l'acte qui amortit les biens de la maison, et qui établit la corporation.

Ne conviendrait-il pas encore que je connusse préalablement quel sera le supérieur de la maison ou dans la maison? N'est-il pas naturel de savoir, avant d'entrer dans une maison, de quelle manière elle est ou sera régie? Et à qui on aura à obéir?

Cependant, sans me donner aucun renseignement sur ces choses et sur quelques autres, qui me paraissent importantes, voilà que vous me parlez de l'urgence d'entrer immédiatement dans votre Séminaire, comme si c'était pour vous et moi une chose de peu d'importance que j'y demeure ou que je sois obligé d'en sortir. J'en suis étonné.

En troisième lieu, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de renvoyer cet hiver une sœur³⁸ que j'ai fait monter l'automne dernier, et une nièce³⁹ peu capable de gagner ce qui est nécessaire à sa subsistance. Il faudrait un peu plus de temps pour pouvoir placer cette dernière.

Pour toutes ces raisons, et plusieurs autres, que je ne trouve pas nécessaire de mentionner aujourd'hui, je ne puis me décider à quitter maintenant ma paroisse pour aller au Séminaire de Saint-Hyacinthe. La chose pourra avoir lieu dans un autre temps, si vos sentiments et les miens ne changent pas. S'ils viennent à changer, je regarderai ce changement comme une preuve que le projet n'était pas assez mûri, et vous n'aurez, ainsi que moi, qu'à vous en réjouir⁴⁰.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 15 février 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 14. Quant à la dernière partie, je suis très satisfait; mais quant à la première, je crois devoir dire que je me suis exprimé d'une manière franche et, je pense, respectueuse. Et il est probable qu'après une seconde lecture, vous en jugerez ainsi. Mon caractère me porte à donner librement mon opinion sur des sujets qui me concernent moi-même, et les autres parfois. Un supérieur qui n'aimerait pas cela serait exposé bien souvent à être trompé, et je ne vois pas quel fond on peut faire sur un adulateur. Pour moi, je n'ai jamais passé pour tel, je pense, et je demande bien sincèrement à Dieu qu'il m'en préserve.



Pour Saint-Dominique
AESH

[Saint-Dominique, 18 mars 1833]

L'an mil huit cent trente-trois, le dix-huitième jour du mois de mars, à neuf heures et demie du matin, en vertu de la commission à moi donnée par Monseigneur Joseph Signay, évêque catholique de Québec, ladite commission en date du vingt-huit février dernier, je, soussigné, prêtre et curé de Saint-Charles, comté de Richelieu, me suis transporté en la seigneurie de Saint-Hyacinthe, dans le comté de Saint-Hyacinthe, dans l'endroit appelé Saint-Dominique, non encore canoniquement érigé en paroisse, conformément aux notices publiées le dimanche précédent, tant dans la paroisse de Saint-Hyacinthe, que dans celles de Saint-Simon et de Saint-Pie, dont la publication est respectivement certifiée par Antoine Birs, Ambroise Provost et Benjamin Benoît; et le peuple y étant assemblé, en conséquence de ladite invitation, je me suis arrêté dans la maison de Joseph Tétro, située

vers le centre du rang Double de Saint-Dominique, où étant, j'ai d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de ladite commission, puis de la requête adressée au dit Seigneur évêque par les habitants occupant cette partie de terre située à l'est de Sainte-Rosalie jusqu'aux townships de Milton, et tenanciers de ladite seigneurie Saint-Hyacinthe, en date du 3 janvier de la présente année, et procédant en présence de ladite assemblée à la vérification de ladite requête, j'ai constaté :

1° qu'elle était véritablement de ceux au nombre de 160, dont elle porte les signatures ou les marques certifiées, formant la majorité des tenanciers;

2° que les établissements des pétitionnaires comprennent une étendue de terre d'environ 22 200 arpents en superficie, bornée au nord-ouest par les limites de la paroisse de Sainte-Rosalie, au nord-est par la ligne entre Saint-Hyacinthe et Langan; à l'est, par la ligne entre Saint-Hyacinthe et les townships de Milton; au sud-ouest par le cordon entre les rangs Saint-Dominique et Saint-François, depuis la ligne susdite jusqu'aux limites de Sainte-Rosalie, ce qui ne me semble pas être trop considérable pour être desservie en une seule paroisse;

3° que sur ce territoire se trouvent environ 338 âmes, dont 170 communians, dont les intérêts spirituels, jusqu'ici confiés au curé de Saint-Hyacinthe, vont l'être au curé de Sainte-Rosalie, aussitôt que cette paroisse sera en activité;

4° que ceux des pétitionnaires qui sont actuellement établis sur le territoire ci-dessus désigné, se trouvent séparés de Sainte-Rosalie par une savane inhabitée, presque impraticable dans une partie de l'année, et qu'étant dans un nouvel établissement où il est difficile de se procurer des voitures, ils ne peuvent remplir régulièrement leur devoir de religion et faire instruire leurs enfants dans les vérités de la religion, comme il le faudrait;

5° que ceux des pétitionnaires qui ont des terres à faire établir par leurs enfants ou autrement, le feraient plus volon-

tiers, s'ils avaient la facilité de pouvoir suivre régulièrement les exercices de leur religion.

De tous lesquels dires, réponses et allégués des dits habitants qui n'ont été contredits de personne, j'ai dressé le présent procès-verbal double, pour être rapporté au dit Seigneur évêque et par lui ordonné ce que de raison.

J'ai de suite, en vertu de ladite commission et en présence de la même assemblée, cherché et examiné le lieu le plus convenable pour une chapelle et un presbytère, et en ai fixé l'emplacement sur un lopin de terre de 10 arpents en superficie, fourni moitié par Ambroise Macé, moitié par Louis Bergeron, gratuitement, c'est-à-dire chacun un arpent de front, sur cinq de profondeur, lequel lopin est borné au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par Ambroise Macé, au nord-ouest par Louis Bergeron, au nord-est par les deux donateurs, et de plus j'ai arrêté que les dimensions principales de la chapelle en bois seraient de 90 pieds de longueur, sur 46 de largeur; que les dimensions du presbytère seraient de 30 pieds carrés, mesure française.

En foi de quoi j'ai signé le présent double au lieu ci-dessus désigné, avec les sieurs Édouard Crevier⁴¹, curé de Saint-Hyacinthe, et Ambroise Gendron, témoins pour ce interpellés, je jour et an que dessus.

E. Crevier
Ambroise Gendron
M. Blanchet, ptre



À M. Quiblier, supérieur
Séminaire de Montréal
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 17 juin 1833

Monsieur,

Un M. Ginguet⁴², du diocèse de Nancy, est venu se présenter pour être instituteur en cette paroisse, promettant d'apporter une recommandation de votre part. Nous sommes prêts à le recevoir. Cependant, d'après les confidences qu'il m'a faites, j'ai cru devoir demander l'approbation de Mgr de Telmesse, par une lettre dont je n'ai pas encore eu la réponse. C'est M. Desaulniers qui en a été le porteur. Si M. Ginguet est impatient de se transporter ici, il peut lui-même aller trouver Sa Grandeur et ce sera, sans doute, la voie la plus courte.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Signay
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 3 octobre 1833

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le certificat qu'a reçu M. Ginguet, prêtre du diocèse de Nancy et Toul, qui vous a présenté, l'été dernier, son *exeat* signé par M. [Louis-Noël] Lamotte, vicaire général (l'évêque⁴³ étant absent depuis la Révolution de Juillet), mais à qui vous avez dit qu'il fallait avoir d'autres documents qui le fissent connaître.

Ce monsieur vient de recevoir ledit certificat que je certifie être conforme à l'original, ainsi que la lettre de M. Quiblier, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, par laquelle vous verrez que Mgr de Telmesse ne peut se charger de rien. Les originaux vous auraient été transmis si l'on n'eût craint qu'ils fussent perdus. M. Ginguet serait même descendu à Québec, s'il eût été un peu plus fortuné : l'école qu'il tient ne lui donne pas un fort revenu. Cependant, si vous désirez qu'il descende, il le fera. Il se sert maintenant de mon canal pour vous demander d'être employé dans le diocèse, en quelque endroit qu'il vous plaira de le placer, si vous l'en jugez digne. Cependant, comme il tient une école et qu'il est engagé pour un an, il ne pourrait quitter cet emploi que lorsque l'on aurait trouvé quelqu'un pour le remplacer, si les syndics persistaient à vouloir le garder. Dans ce cas, il désirerait ardemment porter l'habit ecclésiastique et avoir la permission de dire la messe. Quant aux raisons qui l'ont fait sortir de son diocèse, il est prêt à vous les découvrir, si c'est nécessaire.

Il attend avec hâte la réponse dont il vous plaira d'honorer la présente, en vous priant d'agréer ses plus humbles respects.

Pour moi, je ne puis que dire du bien de ce monsieur. Depuis trois mois qu'il est ici, il a été très édifiant dans toute sa conduite, régulier dans ses exercices de piété, exact à communier tous les dimanches, n'aimant point la société des laïques, en sorte que dans toute la paroisse on en fait l'éloge; mais il a été bien affligé de se voir obligé de vivre extérieurement en laïque, avec des sentiments tout à fait ecclésiastiques.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Signay
AESh, XVII, C-62

Saint-Charles, 20 avril 1834

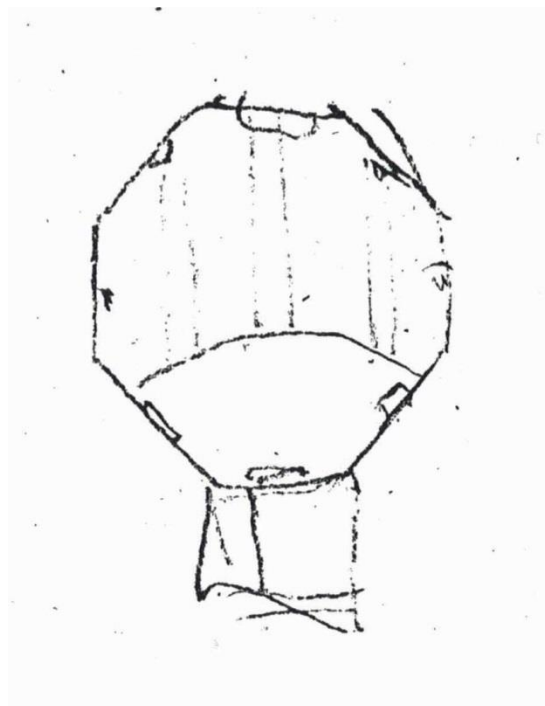
Monseigneur,

J'ai l'honneur d'accuser la réception d'une commission de votre part pour vérifier une requête des habitants de Saint-Hyacinthe. Quoiqu'il y soit fait mention d'une église neuve, ou de l'agrandissement de la vieille, il paraît que la très grande majorité, pour ne pas dire la totalité, est déterminée seulement à agrandir et non pas à bâtir en neuf. Après avoir eu une entrevue avec M. Crevier et communication de son plan que je trouve un peu extraordinaire, je n'ai pu me résoudre à agir sans prendre vos avis ou vos ordres, si vous voulez m'en donner.

Voici le plan du curé, qui sera probablement accepté par la paroisse, vu que l'on se flatte que l'exécution en sera moins dispendieuse que tout autre, tandis qu'il procurera aux paroissiens une aisance convenable pour entendre les divins offices.

On conservera en entier les murs de la nef tels qu'ils se trouvent aujourd'hui; on démolira le rond-point et la sacristie y annexée, pour élever de ce côté-là des murs de même longueur et hauteur que ceux de la nef actuelle, en sorte qu'il y aura deux nefs, au milieu desquelles seront l'autel et le chœur ou sanctuaire. Je crois que j'aurais dû dire que l'on démolira aussi les murs des chapelles pour les agrandir; mais je n'en suis pas certain. Quoi qu'il en soit, dans chaque extrémité de ces chapelles seront deux sacristies au-dessus desquelles seront les jubés pour le peuple. Les petits autels qui feront face à côté du maître autel seront adossés aux dites sacristies.

Comme ce plan est tout à fait nouveau, il ne me conviendrait pas de l'approuver en votre nom, sans vous en avoir



*Dessin au crayon par A.M. Blanchet
au verso du plan précédent*



À Mgr Signay
AESH, XVII, C-62

Saint-Charles, 15 mai 1834

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir, lundi dernier, votre lettre du 9 du présent concernant l'église à bâtir à Saint-Hyacinthe. Déjà j'avais fait annoncer que je me transporterai dans la dite paroisse le 14 (mercredi) pour m'acquitter de ma commission, désespérant de recevoir une réponse de V.G. En conséquence de l'avertissement donné, je me suis rendu hier

au dit lieu, où j'ai rencontré un grand nombre d'habitants. J'ai été bien loin d'être aussi heureux que dans mes opérations précédentes. J'ai rencontré une opposition complète. Voyant que les trois quarts (et peut-être plus) des personnes présentes ne voulaient ni bâtir en neuf, ni agrandir en aucune manière, j'ai cru de mon devoir de ne pas procéder, les esprits étant déjà bien irrités, et cela contre l'avis du curé qui pensait que je ne devrais pas faire attention à la majorité des personnes présentes, mais seulement de celles dont la requête portait les noms. J'ai donc renvoyé l'assemblée à un jour indéterminé. Si j'ai eu tort, vous voudrez bien me le faire connaître, et je suis prêt à recommencer mon opération ou à livrer la requête à un autre que vous trouverez plus habile. Cependant je dois vous dire que j'ai exposé la manière dont j'ai agi à M. Debartzch⁴⁴, qui a de grandes connaissances légales, qui m'a dit que je ne pouvais faire autrement que je n'ai fait. Je dois encore ajouter que la requête qui vous a été présentée, ne faisant pas mention que les noms portés sur icelle avaient été pris devant deux témoins qui sussent signer, on aurait peut-être fait annuler tous les procédés devant les commissaires.

Maintenant, Monseigneur, c'est à vous de juger ma conduite dans cette affaire. Si elle n'a pas été telle qu'elle aurait dû être, je le regretterai, non pour moi-même, car je n'ai pas de prétention à l'infailibilité, mais pour les signataires de la requête et les habitants de Saint-Hyacinthe en général qui doivent souffrir beaucoup dans une église aussi petite qu'est l'église actuelle.

M. Blanchet, ptre

P.-S. La grande majorité de l'assemblée a déclaré que l'église actuelle était suffisante, ce qui est trois fois faux.

M. B. P.



Procès-verbal pour Saint-Hyacinthe
AESH, XVII, C-62

[Saint-Hyacinthe, 11 décembre 1834]

En vertu d'une commission à nous adressée par l'illustrissime et révérendissime Joseph Signay, évêque de Québec, en date du 24 mars de la présente année mil huit cent trente-quatre, à l'effet de nous transporter en la paroisse de Saint-Hyacinthe, seigneurie et comté du même nom, pour y constater que la requête présentée à Sa Grandeur ledit évêque de Québec, en date du 2 janvier de la présente année, demandant soit à bâtir une église et une sacristie neuves, soit à agrandir l'église et la sacristie actuelles, est vraiment de ceux dont elle porte les noms et qu'ils forment la majorité des habitants résidant ou ayant des terres dans ladite paroisse de Saint-Hyacinthe, y examiner si l'église actuelle est insuffisante pour la population de la même paroisse, et ce supposé, de constater si ladite église ainsi que la sacristie y attenante peuvent être agrandies, etc., et du tout dresser un procès-verbal pour être référé au dit Seigneur évêque.

Nous, curé de Saint-Charles, comté de Richelieu, nous sommes exprès transporté dans la susdite paroisse de Saint-Hyacinthe, le 11 de décembre de la présente année mil huit cent trente-quatre, et étant dans la salle publique du dit lieu, en présence d'un grand nombre de propriétaires de ladite paroisse, assemblés en conséquence d'une annonce faite au prône de la messe paroissiale du jour de la Conception de la bienheureuse Vierge, par messire Crevier, curé du même lieu, nous avons d'abord donné lecture à haute et intelligible voix de ladite commission à nous donnée, puis de ladite requête adressée au dit Seigneur évêque et procédant en pré-

sence de ladite assemblée à la vérification de ladite requête, nous avons constaté :

Que l'église actuelle ainsi que la sacristie étaient insuffisantes pour la population de ladite paroisse et que ladite église était susceptible d'agrandissement; mais que les habitants de Saint-Hyacinthe ne demandaient en ce moment ni à bâtir en neuf ni à agrandir, et que même ils refusaient de faire l'un ou l'autre, donnant pour raison principale qu'ils n'en avaient pas les moyens.

En foi de quoi nous avons dressé et signé le présent procès-verbal pour être référé au dit Seigneur évêque le jour et an que dessus, au dit lieu.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Signay
AESH, XVII, C-62

Saint-Charles, 18 décembre 1834

Monseigneur,

Selon vos ordres, je me suis de nouveau transporté à Saint-Hyacinthe pour vérifier les faits énoncés dans une requête adressée à V.G. en date du 2 janvier dernier. Comme je devais m'y attendre, d'après ce qui s'était passé dans la première assemblée, ce n'a été que pour compromettre le curé davantage.

En effet, dans la première assemblée, il y en avait une vingtaine qui demandaient quelque chose; dans cette dernière, j'ai cru en distinguer trois ou quatre. En sorte que le curé, plus que moi, a éprouvé une défaite complète et qui a dû lui être pénible, puisque (malheureusement) c'est lui qui a fait toutes les démarches.

Les meneurs de l'assemblée étaient tellement convaincus de l'illégalité de la requête qu'ils ont soutenu que je n'avais pas droit de procéder à sa vérification. Ils m'ont même pressé d'en déclarer l'illégalité; je leur ai dit que cela n'était pas de ma compétence, que je devais seulement suivre ma commission et que ce serait devant les commissaires qu'ils pourraient en prouver l'illégalité, si elle n'était pas légale.

Il faut avouer que c'est une chose bien extraordinaire qu'une requête qui porte 261 noms ne trouve que quelques approbateurs ou défenseurs dans une assemblée d'au moins 100 personnes, parmi lesquelles se trouvaient les principaux de la paroisse.

Je crains beaucoup que les habitants de Saint-Hyacinthe soient longtemps sans rien faire.

M. Blanchet, ptre



À Ignace Bourget
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 3 décembre 1835

Mon cher Bourget⁴⁵,

Toi qui es près des puissances, tu dois savoir quelque chose concernant la supplique⁴⁶ du clergé du district au Saint-Père et la requête à Monseigneur l'évêque de Québec le priant de faire parvenir ladite supplique... Ne serait-il pas convenable que les signataires de ces pièces connussent ce qu'elles sont devenues; si Monseigneur a donné une réponse aux porteurs ou à d'autres; si cette réponse est favorable ou défavorable, et quelle est cette réponse; si la supplique est acheminée vers le Centre de l'Unité ou si elle doit périr dans

le bureau de l'évêché, comme les bills de la législature dans les bureaux de la métropole⁴⁷?

Il me semble que ce n'est pas une indiscretion de te demander quelques renseignements sur tous ces points, et j'espère que tu ne me refuseras pas de me satisfaire. Je ne vois pas pourquoi l'on voudrait retenir dans le secret tout ce qui concerne cette affaire à laquelle tout le clergé du district a pris part. Pour moi (et je sais que bien d'autres sont de mon avis dans ce canton-ci), j'aurais cru que les signataires devaient s'attendre à avoir communication de la réponse de l'évêque de Québec aussitôt qu'il l'a ordonné.

Je dis ceci sans aigreur. J'attends par la prochaine malle une réponse à la présente, et crois-moi bien parfaitement

Tout à toi
M. Blanchet, ptre

P.-S. Nous entrerons en retraite le 3^e dimanche de l'Avent.
*Ora pro nobis et omni clero*⁴⁸.

M.B.P.



À Antoine Parent⁴⁹
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 3 octobre 1836

Monsieur le directeur,

De l'autre part, vous trouverez un certificat de M. Prince⁵⁰, directeur du Séminaire de Saint-Hyacinthe. J'espère qu'il suffira pour vous engager à recevoir mon neveu⁵¹ au nombre de vos élèves. Je vous prie de présenter mes respects à M. le

supérieur et aux autres membres de votre maison et de me croire, avec considération et respect...

M. Blanchet, ptre



À Mgr Lartigue
AESH, XVII, C-19

Saint-Charles, 24 janvier 1837

Monseigneur,

Les suppliants ont l'honneur d'exposer à Votre Grandeur que dans une assemblée les habitants de cette paroisse auraient témoigné le désir d'y voir établir la dévotion à la *voie royale de la croix*. C'est pourquoi ils s'adressent à Votre Grandeur pour la supplier de vouloir ériger dans leur église le *Chemin de la croix* avec tous les avantages qui y sont attachés; et comme de droit ils ne cesseront de prier.

Jean-Baptiste Cormier, marguillier de l'œuvre

Jacques Auclair, marguillier de l'œuvre

Pierre Messier, marguillier de l'œuvre

Christophe Leduc

Jean-Baptiste Leduc

Maurice Millé

Joseph Paré

Joseph-Antoine Benoît

Jacques Robitaille, écr

Paschal Brodeur

Louis Lefebvre

Xavier Lefebvre

Christophe Bousquet

Basile Benoît

Louis Richer
Augustin Messier
Joseph Dion

M. Blanchet, ptre curé



À Mgr Bourget
ACAM, 420.041, 837-1

Saint-Charles, 24 août 1837

Monseigneur,

Malgré mon envie, je n'ai pu me rendre à l'assemblée de mardi. Mon voisin partant pour Vaudreuil, je n'ai pu laisser, espérant qu'à son tour il sera fidèle gardien de mes ouailles, pendant mon voyage à Québec.

Je me suis acquitté de votre commission à l'égard de la presse de M. Boucher⁵². Il n'y paraît pas attaché et est disposé à vendre. Il fait le tout 300 £ – ce qui veut dire, je crois, 200 à 250 £, avec des termes de paiement avantageux, pourvu que le dernier ne passe pas trois années; c'est à mon avis bien raisonnable. Il ne faudrait cependant pas acheter sans envoyer un homme du métier, pour voir en quel état sont les caractères. Il paraît, d'après M. Boucher, qu'il y en [a] assez pour imprimer de petits ouvrages. Je ne lui ai pas dit pour quelle fin je lui en demandais le prix, crainte que le projet ne réussisse pas. J'ai hâte de savoir à quoi vous êtes décidés, étant décidé moi-même à faire quelques sacrifices, selon mon moyen. Car j'y ai réfléchi sérieusement, depuis mon retour de Montréal : plus j'y pense, plus je me convaincs des avantages qui doivent résulter de la mise à exécution de votre projet, pourvu que l'on se tienne dans certaines bornes. Il m'est venu à l'idée que, pour engager le clergé à y

prendre plus d'intérêt, et aussi pour qu'il exprime mieux l'opinion du clergé, des comités pourraient être nommés dans différents cantons ou arrondissements, et chargés de faire, de temps à autre, rapport de ce qui, dans le journal en question, paraîtrait ne pas convenir à l'opinion commune. Lequel rapport serait toujours soumis au premier supérieur, qui serait le juge en dernier ressort. Il me semble que cela plairait à tous les membres du clergé du diocèse. Au reste, pour ma part, je ne suis pas plus attaché à ce plan qu'à un autre, qui sera jugé convenable pour parvenir au but que l'on se propose.

Aug. M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACAM, 295.103, 837-2

Saint-Charles, 25 octobre 1837

Monseigneur,

Il y a déjà quelque temps que je voulais vous écrire concernant une association pour le soulagement des prêtres infirmes, et différentes raisons m'en ont empêché jusqu'à ce jour. Si j'entreprends de le faire, ce n'est pas que je pense que mon opinion doive prévaloir, mais bien servir du moins à faire parvenir à quelque mesure qui puisse abrégier la désunion qui existe.

Tous les amis du corps ecclésiastique de ce diocèse déplorent infiniment la scène scandaleuse du 22 août à Saint-J⁵³. qui a été cause d'une scission au moment où il paraissait devoir se faire une union indissoluble. Union qui devait faire la gloire et la force du clergé. Car il ne faut pas se cacher que nous sommes dans un temps critique et que nous serons

d'autant plus exposés à l'animadversion de nos ennemis que nous serons plus divisés. C'est pourquoi il me semble que l'on devrait faire tous les efforts possibles pour parvenir à une union de sentiments, pour l'établissement d'une caisse unique, ce qui serait, selon moi, un moyen de s'entendre sur bien d'autres sujets d'une importance majeure dans le temps où nous vivons. Je conçois que l'*inimicus homo*⁵⁴ se réjouit d'avoir semé la zizanie, et encore de l'avoir vue prendre racine.

Je crois néanmoins que l'on peut encore l'arracher et la faire disparaître. C'est parce que, j'en suis convaincu, j'ai appris non sans chagrin qu'il se formait un nouveau noyau pour une caisse ecclésiastique, sur un nouveau plan, qui, si je suis bien informé, ne rencontrera pas l'approbation de la majorité des membres de notre corps, et qui causera une lutte désagréable. Et ce qu'il y a peut-être de plus affligeant, c'est que les supérieurs vont être cause de cette lutte, de la division qui doit s'ensuivre.

Pourquoi donc ne pas essayer encore une fois de se réunir? Quel intérêt ont les évêques qu'une société pour soulager des prêtres infirmes ait telle ou telle règle pour base? Au contraire, ne doivent-ils pas applaudir à toute union faite dans un but si louable, dès lors qu'il n'y a rien qui blesse les devoirs dus à l'autorité? Peu importe, ce me semble, aux supérieurs, que l'on suive telle ou telle voie, pourvu que l'on parvienne au but désiré. Mais je crois qu'il importe beaucoup, dans les circonstances actuelles, que les supérieurs ne cherchent pas ouvertement à prévaloir et à fronder l'opinion d'un nombre considérable des membres de leur clergé.

Et n'est-il pas vrai que la société de Saint-Jean rencontrait l'assentiment presque unanime? Vous-même et Mgr de Montréal et les curés du fleuve, appelés par ici *matadors*, vous l'avez trouvée bonne et vous l'avez approuvée. C'était superbe; les amis se réjouissaient : voilà, se disaient-ils, voilà qui va cimenter entre nous une union désirable et qui va faire disparaître l'opinion trop généralement répandue que

les évêques veulent tout emporter par le poids de l'autorité... Mais il y a un mot entendu, une démarche inopportune, et voilà que tout à coup ce qui était bon ne vaut plus rien, ne vaut pas la peste, et nos gros décimateurs assurément, sans avoir assez pesé les conséquences d'une division entre nous, sans avoir réfléchi peut-être que *Domus divisa non stabit*⁵⁵, selon la parole de celui qui est infallible, s'empressent de créer une nouvelle société, pour lutter avec la première.

Monseigneur, il me semble nécessaire de vous parler un peu de ces messieurs du fleuve, et que vous sachiez qu'on est assez généralement prévenu contre eux. Remarquez cependant que je n'exprime pas ici mon opinion. On croit ou l'on veut croire qu'ils sont toujours à faire des courbettes aux supérieurs; et que les supérieurs ont beaucoup de prédilection pour eux, et aussi beaucoup d'égards. De l'idée que l'on s'est faite de la servilité de ces messieurs et des égards des supérieurs pour eux, est née cette défiance pour toutes les mesures qu'ils proposent. Voilà pourquoi je crois qu'il est à regretter que vous ayez tout de suite, comme on le rapporte, approuvé le nouveau projet, puisque vous allez, sans le vouloir, contribuer à accroître, ou du moins à entretenir les préjugés et faire croire que c'est assez que ces messieurs proposent une mesure pour qu'elle soit adoptée, sans égards pour d'autres mesures au moins également bonnes, proposées par d'autres, mus aussi par des sentiments d'humanité.

Nonobstant tout ce qui s'est passé, je crois qu'il est encore possible de se réunir; et je le souhaite ardemment et pour le bien général et pour le bien de la paix. Je crois cependant devoir ajouter que la société de Saint-Jacques, siégeant à Saint-Jacques, inspirera toujours de la défiance, en ce que l'on ne se croira pas aussi libre de donner son opinion là qu'ailleurs et vu qu'on sera exposé à y voir renouveler des scènes semblables à celle ci-dessus mentionnée.

Pour moi, jusqu'à présent, je ne suis ni de la société de Saint-Jean ni de celle de Saint-Jacques. J'attends encore, parce que je ne veux en rien contribuer à l'affaiblissement du

corps. Je suis disposé à m'agréger à celle qui aura l'approbation générale, et je dirai même, plutôt à celle qui accordera le suffrage universel. Car il n'en est pas du diocèse de Montréal comme de l'ancien diocèse de Québec. Dans ce dernier, il était nécessaire de nommer des personnes, parce que la plupart des membres de la société de Saint-Michel étaient trop éloignés du lieu de la tenue du bureau pour pouvoir s'y transporter. Dans ce diocèse, les plus éloignés ne sont pas à 20 lieues d'un centre que l'on pourrait choisir et par conséquent pourront traiter eux-mêmes leurs propres affaires. Quoi qu'il en soit, celle qui ne laissera entre nous aucun germe de division aura ma concurrence et mon approbation, tant je regarde ce point comme une chose importante, et je suis prêt et je serai toujours prêt à contribuer à sa formation et à son établissement de tout mon faible pouvoir.

De plus, je vous dirai, Monseigneur, et je crois en être bien informé, que les membres influents de la société de Saint-Jean désirent une union, pour les raisons énoncées plus haut. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez faire encore un effort, car vous savez aussi bien que moi qu'avec la persévérance, on vainc bien des obstacles; et je dois vous dire, sans vous flatter (ce n'est pas ma façon) que votre esprit conciliateur vous fera réussir, c'est l'espoir de plusieurs bons prêtres qui désirent le bien. Ils attendent cela de vous. C'est dans ce seul but que j'ai écrit la présente, et non pas avec des vues hostiles, comme vous pourriez peut-être le penser, au premier aspect.

Vous pouvez, Monseigneur, sans craindre que j'en abuse, continuer à me parler ou écrire au singulier. Vous ne me devez pas le respect depuis que vous êtes devenu mon supérieur. Pour moi, il en est tout autrement et je vous prie d'agréer les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être bien sincèrement...

P.-S. Ma paroisse n'est pas en combustion⁵⁶, comme vous paraissez le craindre. Avant-hier a eu lieu l'assemblée des 5

comtés. J'étais à portée de voir ce qui se passait et d'entendre ce qui se disait. Il y avait au moins 3000 hommes. On ne peut, je crois, rien voir de plus imposant. L'orateur [L.J. Papineau] a parlé près de deux heures, au milieu des applaudissements de la voix, du fusil et du canon. Rien de violent dans son discours. Les gens en sont enthousiasmés au point que s'il eût dit qu'il fallait prendre les armes aussitôt, un grand nombre était prêt à le faire. Le comté de L'Acadie s'est réuni aux 5 comtés et les deux autres du sud vont le faire, ce qui va faire que les huit comtés du sud se soutiendront, comme *un homme*, selon l'expression de l'orateur, qui compte cela pour le quart de la population *canadienne*.

Cette assemblée aura et doit avoir son effet d'une manière ou d'autre. On a fait ici un pas immense. Il faudrait être bien prudent maintenant en parlant de l'homme du peuple, et je crois que le clergé n'a rien de mieux à faire à l'heure qu'il est, que de se taire, pour ne se pas exposer à des avanies, j'entends ceux qui se sont toujours montrés *mordicus* opposés aux patriotes. Quant à ceux qui sont regardés comme patriotes, ils ont encore du bien à faire, parce qu'ils peuvent éclairer le peuple qui les écouterait avec confiance, lors même qu'ils soutiendraient quelque opinion opposée à celles des patriotes. M. Papineau a recommandé le respect pour le clergé; s'il avait toujours eu cet esprit, il serait plus avancé.



[À Mgr Bourget]⁵⁷
ACAM, R.L. Bourget, I : 133

Saint-Charles, 6 novembre 1837

Je n'ai lu le mandement qu'hier, ne l'ayant reçu qu'au milieu de la semaine dernière. Eh bien! Qu'est-il arrivé? Le

cœur me saigne en vous disant que je n'en ai pas eu plutôt annoncé la lecture que plus de la moitié des hommes sont sortis de l'église et n'y sont rentrés qu'après la lecture finie. Vous ne sauriez croire combien il s'est commis de péchés à l'occasion de ce mandement, par les propos qu'on a tenus et contre l'autorité ecclésiastique et contre les prêtres en général.

[M. Blanchet, ptre]



À lord Gosford
ACAM, 295.101; 838-17b
BAnQ, *Évén.* 1837-1838, pièce 4095

Saint-Charles, 9 novembre 1837⁵⁸

Milord,

Dans les temps critiques comme ceux où nous vivons, je crois que c'est le devoir de tout citoyen d'éclairer l'exécutif sur ce qui se passe, afin de le mettre à même de prendre les mesures nécessaires pour procurer la paix et le bon gouvernement du peuple. C'est pourquoi je me suis décidé à vous adresser la présente.

Il est possible que dans la ville de Québec où règnent la paix et la tranquillité, on ne connaisse pas l'agitation et le trouble où se trouve le district de Montréal. Il est difficile en effet de se l'imaginer, lorsque l'on n'est pas sur les lieux. Sans parler des autres parties du district, celle-ci est dans un état vraiment déplorable. Je crois que l'excitation y est à son comble. Il n'y a pour ainsi dire qu'une voix pour condamner la conduite du gouvernement. Ceux qui jusqu'ici ont été tranquilles et modérés se réunissent à leurs concitoyens qui les avaient devancés, pour dire que, si le gouvernement veut

le bonheur du pays, il doit au plus tôt accéder aux justes demandes du peuple; que bientôt il ne sera plus temps. Le mouvement est tel que, pour ma part, je doute beaucoup que ceux qui l'ont excité puissent l'arrêter, quand ils en auraient la volonté.

C'est un état bien triste que celui dans lequel se trouve cette partie de la province. Mais bien d'autres, comme moi, l'ont prévu et craint depuis longtemps.

Oui, Milord, depuis quelques années que je suis la politique, sans cependant m'en mêler, j'ai été d'opinion que la marche suivie par le gouvernement amènerait une crise qui ne pourrait être avantageuse ni au pays, ni au gouvernement. Telle est encore mon opinion, et aujourd'hui plus que jamais.

Vous voyez, Milord, que je vous parle avec franchise. Je crois connaître assez l'opinion de la population circonvoisine, pour vous dire que le danger est imminent, qu'il n'y a pas de temps à perdre, si vous avez quelque chose à faire pour le bonheur des Canadiens. L'opinion publique a fait un pas immense depuis l'assemblée des 5 comtés : assemblée des plus imposantes et par la qualité de ceux qui s'y sont trouvés, et par l'ordre qui y a régné. C'était une assemblée d'hommes qui, par leur contenance, faisaient comprendre qu'ils étaient convaincus de l'importance des mesures que l'on devait soumettre à leur approbation; et leur disposition, après l'assemblée, était celle d'hommes persuadés que les souffrances du pays étaient telles qu'il fallait faire les plus grands efforts pour les faire cesser. Telle a été du moins, je crois, l'impression générale. Si vous jugez cette assemblée d'après les *journaux*, vous serez bien éloigné de la vérité. Pour moi, j'ai vu, en partie, ce qui s'y est passé et, étant sans passion, je crois que la vérité n'est pas éloignée de mon rapport.

Je dois dire de plus qu'il ne faut plus compter sur les messieurs du clergé pour arrêter le mouvement populaire dans les environs. Quand ils le voudraient, ils ne le pourraient. D'ailleurs vous savez que les pasteurs ne peuvent se séparer

de leurs ouailles. Ce qui me porte à croire que bientôt il n'y aura plus qu'une voix pour demander la réparation des griefs, parmi les Canadiens, de quelque état et de quelque condition qu'ils soient.

A.M. Blanchet, ptre, curé



À François-Xavier Demers
Curé à Saint-Denis
AESH⁵⁹

[Saint-Charles, fin novembre 1837]

Les militaires, après avoir fait brûler une grange appartenant au beau-père de ma nièce, avec animaux, calèches, etc., dans le haut de la paroisse, se sont approchés du camp. Après avoir mis en fuite les insurgés, ils ont mis le feu à la maison d'une autre de mes nièces⁶⁰ et à celle de son beau-père, qui étaient voisines et qui, toutes deux, étaient éloignées de sept ou huit arpents au sud du camp.

Ils ont encore incendié toutes les bâtisses de M. De-bartzch, excepté la maison, qui n'en vaut guère mieux.

Arrivés à l'église, où il n'y avait personne qui vive, ils en ont enfoncé les portes, et s'y sont logés. Les troupes pouvaient se loger dans les maisons du village. Le Saint-Sacrement y était. Ils ont pénétré dans la sacristie, où ils ont logé leurs prisonniers, avec une garde assez considérable.

À peu près dans le même temps, sans doute, ils ont forcé et brisé les portes du presbytère intérieures et extérieures; ils ont brisé et pillé tout ce qui s'y trouvait, à l'exception de mes sofas, chaises, tables, poêles, chaudrons et quelques images encadrées : tout le linge, toutes mes hardes, celles de ma nièce et de mes serviteurs, tout a été enlevé ou mis en

pièces. Nous sommes restés avec ce que nous avions sur le corps. Pas une cuillère, quelques assiettes, ½ douzaine de couteaux, qui ont été retrouvés en paquets pour être emportés. Je puis dire avec raison que je commence un nouveau ménage.

Quelque temps après le combat, j'avais vu le colonel⁶¹ qui m'avait assuré que rien ne serait dérangé dans l'église; je crois que ça a été le cas. Trois de leurs morts étaient étendus au bas des degrés de l'autel. Les militaires avaient monté un poêle dont le tuyau perpendiculaire répandait la fumée dans tout l'édifice.

C'est un coup de la Providence que le feu n'ait pas pris. Une certaine place du plancher a brûlé. Voilà à peu près tout le dommage de l'église, si j'en excepte un grand nombre de vitres cassées, mais qui ont pu l'être par les balles, pendant le combat.

On assure qu'on y a fait boucherie, qu'on y a fait entrer des chevaux; je n'ai encore pu vérifier cette dernière chose.

Un boulet a traversé la couverture et la voûte et, après avoir frappé sur le mur opposé, a été trouvé dans la grande allée. Un autre paraît aussi avoir fait un trou dans la couverture et est tombé de la voûte près du bassin. Voilà pour l'intérieur de l'église.

Venons à la sacristie : on y a tout fait; elle a servi de privées, de cuisine, etc. On y a volé deux patènes, le pied de l'ostensoir, une assiette aux burettes, le vase pour se purifier les doigts, le dessus de l'encensoir avec ses chaînettes, l'instrument de la paix, le tout d'argent; le petit christ de l'autel de la sacristie avec les bras de la croix; deux voiles de calice de soie, et un de velours. Le porte-Dieu et la boîte aux saintes huiles, qui se trouvaient au presbytère, ont eu le même sort, ainsi que les burettes d'argent. Il me manque aube, bonnet carré. Je regrette sur toute chose ma relique de la vraie croix et de la couronne d'épines qui est allée avec le reste. Voilà pour la sacristie.

Il est bon de dire aussi qu'il ne m'est pas resté une bouchée de pain, ni aucune provision de quelque espèce que ce soit. Le dimanche soir (26 novembre), on a fait brûler la grange de celle de mes nièces dont la maison avait brûlé la veille, de sorte qu'elle est restée, avec son mari, avec ce qu'elle portait.

On a emmené ma calèche, une petite charrette et une grosse. J'ai mes chevaux, parce que je les avais retirés de l'étable. J'ai perdu deux harnais. On pense bien que le meilleur n'a pas été pour moi.

Le pillage a eu lieu chez M. Paradis, commis de M. Debartzch; chez les MM. Duvert⁶², chez M. Mount⁶³, chez le maître d'école⁶⁴, mais pas autant qu'au presbytère. Les soldats ont pillé même en retournant à Saint-Hilaire, dans plusieurs maisons. On assure qu'on a mis le feu au pied d'une croix, près du hangar de M. Debartzch; que l'on a entretenu le feu pendant trois heures, et qu'on a été obligé d'y mettre la hache pour la faire tomber. Je vérifierai ce fait.

Je ne parlerai pas de mon voyage à Saint-Denis pendant la nuit, sous peine d'être garrotté et conduit à la prison de Montréal, si je refuse. Et pourquoi? Pour porter deux lettres⁶⁵, une pour Mme Guérout⁶⁶, et l'autre pour vous, M. le grand vicaire.

Voilà ce que je puis dire pour le moment.

A.M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACAM, 420.041

Saint-Charles, 7 décembre 1837

Monseigneur,

Je viens de recevoir votre lettre du 5 courant, et je m'empresse de répondre à vos désirs concernant les accusations portées. Je vais vous dire toute la vérité et rien autre chose que la vérité.

Que j'aie favorisé l'insurrection de mes gens, rien de plus contraire à la vérité. Mon sermon ou plutôt mes quelques paroles prononcées après l'assemblée n'étaient pas de nature à y porter. Depuis quelque temps j'entendais dire que l'on tenait des discours propres à exciter au brigandage, au mépris des prêtres, ce qui devait retomber sur la religion. M. Papineau ayant exhorté mes habitants à se garder de ces excès, et ayant surtout insisté sur la nécessité d'implorer les lumières du ciel dans des conjonctures si difficiles, et de respecter la religion et ses ministres⁶⁷, et ayant, dis-je, parlé dans ce sens, de manière à faire verser des larmes à plusieurs de nos bons habitants, je crois que je pouvais avec avantage citer ces choses dans la chaire de vérité, pour montrer que ceux qui parlaient un autre langage ne devaient pas être écoutés, et je le fis.

Mais quelle fut ma surprise après la messe, lorsqu'en arrivant au presbytère, on me dit qu'aussitôt après l'office, un des meneurs s'était servi de mes paroles pour dire aux habitants assemblés qu'il n'y avait pas de mal à suivre tous les avis de M. Papineau, puisque je l'avais loué comme ci-dessus, etc. Il faut remarquer que dans [le] temps que je tenais le langage ci-dessus en chaire, je n'avais aucune connaissance des résolutions passées à l'assemblée du 23. Quoi qu'il en soit, je crus que je devais expliquer mon intention, et le premier jour d'office solennel je le fis, et je dis bien clairement que je n'avais pas eu intention d'approuver tout ce qui s'était passé à ladite assemblée, et je fus bien compris, car, au sortir de l'église, quelqu'un parla de moi d'une manière bien violente, et alla jusqu'à vouloir venir me sommer d'aller m'expliquer à la porte de l'église, si l'on m'a rapporté la vérité, et la lettre ci-jointe qui me fut adressée dans le cours de la semaine vous prouvera ce que j'avance. Comme elle vient

d'un meneur d'alors, elle est, je crois, suffisante elle seule pour prouver que mon discours n'était pas propre à favoriser la révolte. D'ailleurs la famille Debartzch pourra corroborer ce que je viens de rapporter.

Quant à mon apparition dans le camp des insurgés, je vous ai dit ce que j'avais fait et ce que je ne ferais pas, si c'était à recommencer, quoique ces paroles que je vous ai rapportées dans ma dernière : «Messieurs, vous savez que mon caractère et mon devoir ne me permettent pas d'approuver la violence et encore moins l'effusion de sang»... ne me paraissent pas de nature à exciter à la révolte, ou même l'approuver. Quant à l'absolution générale, personne ne me prouvera jamais qu'il en a été question.

Viennent ensuite les paroles injurieuses au mandement du 24 octobre. Il m'en coûte ici de dire toute la vérité. Mais à l'exemple de l'Apôtre, *in insipientia*⁶⁸, je la dirai. Je vous ai déjà écrit ce qui se passa dans l'église au moment de la lecture de ce mandement⁶⁹. Le lundi, je mis une grand-messe qui avait été demandée pour obtenir de Dieu des secours et des lumières par rapport aux circonstances critiques dans lesquelles on se trouvait : voici, je crois, mes propres paroles : «Pour obtenir la justice due au pays, sans aucune diminution dans la foi ni dans les mœurs.»

Je me rendis à la sacristie quelque temps avant la messe, et je fus si touché du scandale de la veille et des autres désordres que je voyais, et que je prévoyais, que je ne pus retenir mes larmes, ce qui dura jusqu'au commencement de la messe. Il me vint alors dans l'esprit qu'une humiliation de ma part apaiserait Dieu. Dans ce but, voici ce que je dis après le *Gloria in excelsis* : «Mes frères, je pense que ce sont mes péchés qui sont la cause de tous les crimes qui se commettent en cette paroisse. Je vous prie de demander à Dieu qu'il me les pardonne; pour moi, je prierai Dieu que mes péchés n'attirent pas sur vous de nouveaux châtiments.»

Je ne pus retenir mes larmes tout le temps de la messe; mais les dernières oraisons, je ne pus les chanter, et je finis

en basse messe. Si c'est là une marque d'approbation du désordre, je suis confondu. En mettant en note que le mandement était généralement méprisé, je n'avais intention que de faire connaître à ceux qui viendraient après nous l'aveuglement de mes ouailles pour l'instruction de leur premier pasteur.

Enfin, il s'agit d'un écrit *tendant à prouver que la révolte n'est pas contre le droit divin*. Ce sont là les paroles de votre lettre. Étant au milieu de la révolution, et étant exposé à entendre tous les jours des propos séditions, il me vint à l'esprit un jour de coucher sur le papier les raisons que l'on pouvait apporter pour excuser un soulèvement, non pas pour les communiquer à personne, sinon peut-être à quelques-uns de mes confrères, afin d'avoir leurs raisonnements là-dessus. Je me rappelle que je disais quelque chose du droit naturel, par rapport à la soumission d'un pays conquis envers la métropole; je parlais aussi du droit divin. Mais je ne puis me rappeler en quels termes tout cela est exprimé. Tout ce que je puis assurer, c'est que j'étais bien éloigné d'avoir intention de favoriser la révolte, puisque je ne l'ai lu, cet écrit, ni montré à personne, et que d'ailleurs ma désapprobation au camp *de la violence* et de *l'effusion du sang*, prouve ma conviction là-dessus. Celui qui veut exciter à la révolte n'écrit pas au gouverneur pour l'informer de l'excitation, etc.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis dire aujourd'hui pour ma défense, à l'égard des quatre points mentionnés dans votre lettre. J'ai encore entendu dire que l'on avait trouvé des médailles de l'Indépendance dans mon presbytère. Je n'ai jamais vu de ces médailles ni chez moi ni ailleurs. Dans les deux derniers jours avant le combat, il y avait peut-être de 100 à 150 personnes logées au presbytère. La frayeur dont j'étais saisi m'a ôté la force d'éloigner de mes appartements quelques-unes de ces personnes : j'étais seul au milieu des insurgés. Je n'avais qui que ce soit pour me protéger, je voyais emprisonner ceux qui s'opposaient à eux. On me rapportait que l'on devait arrêter un certain curé. On s'emparait

des propriétés. Je ne dis pas cela pour m'excuser, si j'ai manqué, mais pour faire voir combien ma situation était difficile. Au reste, je ne refuse pas les châtimens que je mérite, et depuis quelque temps j'ai demandé à Dieu de faire tomber sa colère sur moi plutôt que sur mon peuple. Je me vois exaucé en partie et je suis résigné à tout.

Je suis bien respectueusement votre fidèle serviteur.

A.M. Blanchet, ptre curé



À Mgr Bourget
ACAM, 295.101; 838-15a

[Prison de] Montréal, 13 janvier 1838

Monseigneur,

Vers le 7 ou le 9 novembre dernier, je pris la liberté d'adresser à Son Excellence lord Gosford une lettre pour l'informer de l'excitation de la population des environs de la rivière Chambly, et de l'esprit qui m'avait paru régner dans l'assemblée du 23 octobre, parce que je voyais que les rapports des journaux étaient loin d'être vrais et qu'il me paraissait de la plus grande importance que Son Excellence ne fût pas trompée. J'étais convenu de le faire avec M. Mignault⁷⁰, lors de la bénédiction de l'église de Saint-Hilaire; je ne [me] rappelle pas le quantième de cette bénédiction. Mais je crois que je mis ma lettre au bureau de la poste de Saint-Charles le premier jour de poste après cette bénédiction.

Comme je ne reçus pas d'information de sa réception, je crus qu'elle avait été mal vue, quoiqu'écrite avec les meilleures intentions. J'en avais gardé une copie dans mon bureau et je l'avais communiquée aux capitaines Robitaille et Brodeur, ainsi qu'à M. Kérouac⁷¹. Mais malheureusement,

cette copie a eu le sort de tous mes autres papiers qui ont tous été saisis ou déchirés, soit par les militaires ou ceux qui les accompagnaient, qui n'ont pas épargné une partie des registres des baptêmes, etc., restant aux archives de la fabrique, non plus que le petit registre qui devait être remis au greffe dans ce temps-ci, ainsi que les titres, etc. Comme il pourrait se faire que ma lettre ne fût pas parvenue à son adresse, je vais vous en transmettre le contenu, autant que ma mémoire me le permettra; je crois que je le puis presque mot pour mot, du moins ce sera assurément le sens, tel que pourraient le certifier ceux à qui j'en fis la lecture. On y reconnaîtra ma franchise, et l'on se convaincra que mon opinion sur la politique n'était point telle qu'on voudrait le représenter. En effet, ne serait-ce pas quelque chose qui ressemblerait à la folie que d'écrire à un gouverneur pour l'informer de l'excitation qui existe parmi une population, lorsque l'on approuve la révolte qui en doit être la suite ou la conséquence, je dirais, presque nécessaire?

[Ici, Blanchet donne un résumé de sa lettre à lord Gosford].

Pas plus de huit ou dix jours après avoir écrit la susdite lettre, le clergé, comme on sait, a signé une pétition pour le redressement des griefs, quoiqu'il n'en fût pas question dans le temps que je l'écrivis.

A.M. Blanchet, ptre

P.-S. Par faveur du commandant en chef, je suppose, je puis voir tous les jours les prisonniers, et j'en profite pour travailler au salut de leurs âmes, soit par des avis, soit par des lectures ou des prières. Cela me procure beaucoup de consolation, ainsi qu'à eux. C'est M. de Saint-Ours⁷² qui a obtenu cette permission.



À Mgr Bourget
ACEV

Prison neuve de Montréal, 5 mars 1838

Monseigneur,

J'ai appris que samedi dernier [3 mars] avait été admis à caution un monsieur Dorion⁷³, de Saint-Ours, accusé de haute trahison, si le rapport est vrai. On a donc raison d'espérer que d'autres prisonniers pourront obtenir la même faveur. Je vous prie en conséquence de prendre en considération s'il ne serait pas expédient de faire quelques démarches pour obtenir mon élargissement, soit en donnant des cautions ou autrement.

J'ai eu l'honneur de vous dire avec sincérité tout ce que j'avais fait avant et durant les troubles de Saint-Charles⁷⁴. J'ai parlé avec la même sincérité et la même franchise à M. le procureur général [Charles Richard Ogden], lors de l'investigation. Vous avez, outre cela, eu connaissance de toutes les démarches qui ont été faites et de tous les affidavits qui ont été donnés pour prouver ma conduite loyale. Vous pouvez mieux que qui [que] ce soit mettre un avocat au fait sur tout ce qui me regarde. J'ai déjà employé dans quelques occasions M. Dominique Mondelet⁷⁵; je crois que l'on pourrait encore le faire, et qu'il se chargerait volontiers de la besogne.

J'ai le bonheur de jouir d'une bonne santé. J'observe l'abstinence et le jeûne⁷⁶ comme chez moi. Un M. Damour⁷⁷, qui n'est pas éloigné d'ici, m'envoie tous les jours à 11½ h mon dîner, et j'en suis satisfait.

Permettez-moi de vous prier de présenter mes humbles respects à Monseigneur de Montréal qui, je le sais, n'est pas insensible à mon sort.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Prison neuve, 14 mars 1838

Monseigneur,

J'eus l'honneur d'adresser, le 5 du courant, une lettre à Votre Grandeur, que je fis remettre à M. Ogden. Je ne doute pas qu'elle vous soit parvenue, parce que j'ai eu occasion plusieurs fois de connaître qu'il acheminait promptement soit les lettres qui étaient adressées aux prisonniers, soit celles que ceux-ci écrivaient.

J'ai lieu de croire que ma lettre n'est pas demeurée sans réponse. Je dois donc vous prévenir que je n'ai rien reçu de votre main, ni de celle de Monseigneur de Montréal. M. Wand⁷⁸ a été encore hier chez le shérif, qui n'avait pas de lettres pour moi. Ce dernier a déjà eu la politesse de garder pendant quatre ou cinq jours celle que vous m'adressâtes en janvier dernier. Je dois vous dire que c'est M. le solliciteur général qui est actuellement chargé de réviser nos lettres. S'il marche sur les traces de M. le procureur général, elles ne doivent pas languir en chemin.

Je croirais que trois mois de prison doivent être suffisants pour me punir d'avoir prêché l'obéissance à l'autorité légitime, jusqu'à m'exposer à l'animadversion de ceux qui différaient d'opinion. Si c'est là une récompense, je crois qu'elle n'est pas propre à exciter l'émulation. Cependant je suis toujours disposé à m'acquitter de mon devoir ci-après comme ci-devant.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Prison neuve, 30 mars 1838

Monseigneur,

Monsieur Wand, le geôlier de cette prison, vient de m'annoncer de vive voix de la part, dit-il, de M. Ogden, procureur général, que je puis être admis à caution. Quoique je n'aie pas eu l'honneur d'un écrit de ce monsieur, je crois que je puis agir en conséquence de l'avis du geôlier. Je vous prie donc de vous intéresser pour moi et de prendre les mesures que vous jugerez nécessaires pour mon prompt élargissement. On pourrait envoyer, je crois, un exprès aux Cèdres, pour demander au curé⁷⁹ : il se fera un plaisir de descendre.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Prison neuve, 30 mars 1838

Monseigneur,

Je viens de recevoir par M. de St-Ours la nouvelle officielle que je puis sortir dès aujourd'hui, si je trouve deux cautions de 500 £ chaque. M. de St-Ours me dit que c'est seulement *pro forma*. Il m'a conseillé de vous faire connaître cela immédiatement, tant on a hâte de me rendre la liberté. Le séminaire pourra peut-être venir à mon aide.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACAM, 195.124; 838-3

Saint-Joseph⁸⁰, 23 avril 1838

Monseigneur,

Il me faut aujourd'hui me séparer de mon cher frère⁸¹. Il n'est pas nécessaire de dire que cette séparation doit être pénible pour la nature humaine, quoiqu'elle devienne supportable lorsque je la considère avec les yeux de la foi, et que je considère le bien qui en doit résulter. Il ne faut pas, je crois, que j'espère le revoir⁸² jusqu'à ce que nous nous réunissions dans la cité sainte, si nous sommes tous deux fidèles à notre vocation, ce que je vous prie de demander pour nous deux au Dieu des miséricordes.

Je renouvelle la demande que je vous ai déjà faite d'engager mon frère à faire tirer son portrait, s'il demeure assez longtemps à Montréal. Il en a déjà un ici, mais il ne lui ressemble nullement à mes yeux. Il faudrait choisir l'artiste⁸³ le plus habile, sans craindre pour le prix. Je paierai tout ce qu'il faudra pour avoir la copie : puisque l'original m'est enlevé.

Je suis décidé à retarder la vente de mon ménage encore pour quelque temps à Saint-Charles, pour attendre que le curé soit nommé, et que les semences soient faites. Les gens de Saint-Charles craignent de n'avoir de curé qu'à la Saint-Michel⁸⁴. J'espère que leur crainte est frivole, et que j'aurai la consolation d'apprendre bientôt qu'ils en ont un.

Je suis bien respectueusement, Monseigneur, votre très humble et obligé serviteur.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Signay
AAQ, 36 CN, C.A., I : 37

Montréal, 3 mai 1838, 7 h p.m.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer Votre Grandeur que M. le missionnaire de la Colombie⁸⁵ est parti aujourd'hui. N'ayant eu nouvelle du départ des canots de Lachine que bien tard dans la matinée, il n'a pu se rendre pour l'heure fixée qui était neuf heures. Arrivé à midi à Lachine où je l'ai accompagné, le canot était parti. Il a poursuivi sa route en voiture jusqu'à Sainte-Anne⁸⁶ où il espérait le rejoindre. Il était midi et demi quand il a laissé Lachine; et il y avait environ une heure et demie que le canot était en route. Le charretier devait revenir ici pour être payé, et je ne l'ai pas encore vu. Je crains que mon frère n'ait été obligé de prendre un canot pour atteindre l'autre. Quelle misère! Il a été obligé de laisser ici sa chapelle, faute de place dans sa valise. Je vais la déposer à Saint-Jacques, chez Monseigneur.

Les canots chargés ont laissé hier Lachine avec M. Mayrand⁸⁷.

Permettez, Monseigneur, que je sollicite V.G. de mettre à Saint-Pierre un curé stable⁸⁸. Vous savez que cette paroisse m'est chère, qu'elle a fourni au diocèse plusieurs prêtres, dont un s'en va évangéliser les infidèles. J'espère que la paroisse qui a donné un apôtre pour la Colombie obtiendra facilement de n'être pas abandonnée, comme elle l'a été depuis plusieurs années. C'est le vœu sincère du missionnaire; c'est le mien, c'est celui de tous les prêtres qui en sont

sortis. Nous espérons que V.G. voudra bien oublier les torts qu'ont eus les habitants les années passées.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph, 26 mai 1838

Monseigneur,

J'eus l'honneur de recevoir votre lettre du 21. Elle est pleine de charité, de tendresse. Ne doutez pas que bien loin de trouver à redire, dans votre sollicitude pour moi, en cette occasion, je n'avais que le plus grand désir du plus grand bien, dans tout ce que vous avez eu la bonté de m'écrire. Cependant vous me permettez, j'espère, de m'expliquer, afin que je ne supporte pas plus de blâme que je n'en mérite.

Il est vrai que j'ai écrit, mais je ne l'ai fait qu'une fois, en sorte que vous auriez été mal informé, si l'on vous avait appris que je l'eusse fait plusieurs fois. Encore cet écrit, que je ne puis renier, parce que j'ai décliné mon nom au bas, j'avouerai à V.G. l'avoir envoyé au *Canadien*, lors de ma dernière entrevue, au moment de mon départ, lorsque vous me témoignâtes, à l'occasion, d'un écrit qui venait de paraître en ma faveur, et auquel je n'avais point participé. (Je vous dis que vous me dites) qu'il valait mieux ne rien écrire, que les préjugés se dissipassent d'eux-mêmes ou quelque chose de semblable. J'eus l'honneur de vous dire alors que j'avais écrit pour contredire ou réfuter M. G⁸⁹. Il ne m'était plus possible alors d'arrêter la publication de cet écrit, ou du moins je le croyais, parce qu'il y avait plusieurs jours qu'il était parti pour Québec. D'ailleurs, lorsque je vous eus donné mes raisons

pour le faire paraître, il me sembla voir dans votre silence un air d'approbation. Je me suis trompé sans doute, je le vois par votre lettre. Au reste, tout en vous remerciant *ex toto corde*⁹⁰ de l'avis prudent de ne plus écrire, même pour répondre à M. G., s'il reparaissait sur la scène. Soyez assuré que je ne le ferai pas sans consulter mes supérieurs. C'est la résolution que j'ai prise fermement, lorsque j'ai écrit les *errata*. Qu'il écrive tant qu'il voudra... Mais je vous prie de ne pas m'imputer des écrits qui ne m'appartiennent pas et qui ont été faits sans ma participation, que je trouve moi-même blâmables en plusieurs points, à cause de la violence sur tout.

Je reconnais de bon cœur que mes supérieurs ont pris beaucoup d'intérêt à ma cause et à mon sort, et puisque je me suis rendu coupable d'ingratitude, en ne leur communiquant pas ce que j'ai cru devoir écrire pour ma justification (ce n'est pas le manque de confiance qui m'a empêché de le faire), je dois en témoigner mon regret le plus sincère et vous savez que je ne suis pas double.

J'ai apporté une cassette rouge pleine de linge. Je la paierai à mon premier voyage, puisqu'elle ne l'est pas, selon l'information de M. Truteau⁹¹.

Je dois partir, demain après vêpres, pour me rendre à Saint-Charles pour arranger mes affaires et faire encan. Je ne pourrai pas arrêter à Saint-Jacques en descendant, j'aurai le plaisir d'y aller en remontant, quoique je m'attende à une forte réprimande, ce qui est toujours dur à la nature humaine. Il faudra bien l'endurer et, de plus, en profiter.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Signay
AAQ, 36 CN, C.A., I : 41

Saint-Joseph, 14 juin 1838

Monseigneur,

Le jour même du départ de mon cher frère pour la Colombie, j'eus l'honneur de vous adresser quelques lignes pour vous informer de son désappointement en arrivant à Lachine. Vous avez appris sans doute, depuis, que le canot allège l'avait atteint le samedi soir, après l'avoir attendu près de deux jours au lac des Deux-Montagnes. Il m'a écrit quelques lignes, plusieurs fois, depuis son départ. Sa dernière lettre est datée du Sault-Sainte-Marie, le 16 mai, à 241 lieues de Montréal. Il avait éprouvé quelque malaise, causé par le froid, l'humidité, mais de peu de durée. Il avait passé sur des écueils, mais sans éprouver d'accidents considérables. Il présentait ses respects à V.G., à Monseigneur votre coadjuteur, aux messieurs du Séminaire de Québec. Il se croyait au tiers du chemin pour la Rivière-Rouge, paraissait toujours brûlant de zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Il a appris d'une manière certaine que les vaisseaux pour la Colombie ne partent d'Angleterre que dans le mois de septembre, en sorte, dit-il, que l'on pourrait écrire et envoyer par cette voie livres, ornements, croix et images, etc.

Je crois cependant que ça serait augmenter les frais inutilement que de lui envoyer d'ici par l'Angleterre les articles ci-mentionnés, et qu'il serait mieux d'écrire à quelqu'un dans cette cité de lui faire passer ce dont il a besoin, tant en livres qu'en ornements, images, etc., qu'il n'a pu emporter d'ici, faute de place dans sa valise ou cassette.

Aurez-vous la bonté, Monseigneur, de me dire ce qu'il convient de faire? Il serait nécessaire que mon cher frère eût un correspondant ou agent en Angleterre, puisqu'il lui sera bien plus facile de faire des affaires là qu'ici. Personne mieux que V.G. n'est en état de lui en procurer un. Je serai toujours

prêt à obtenir des lettres de change pour la somme qu'il faudra pour des livres, si vous jugez qu'il soit plus à propos de les envoyer de là que d'ici.

J'oubliais de dire que la compagnie a des bateaux à vapeur pour voyager dans [la] rivière Colombie et le long des côtes, que mon cher frère a pour compagnon de voyage, jusqu'à la Rivière-Rouge, un M. Hargrave⁹², associé de l'honorable compagnie de la Baie d'Hudson, qui est rempli de bonté, de politesse et d'honnêteté pour le missionnaire.

Veuillez bien, Monseigneur, accepter mes remerciements les plus sincères pour la part que vous et votre digne et respectable coadjuteur, ainsi que tout votre clergé, avez pris à mes peines, dans les temps malheureux, et agréer en même temps les assurances du profond respect avec lequel...

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 26 [juillet] 1838

Monseigneur,

L'honorable Arthur Buller⁹³, commissaire en chef sur l'éducation, m'a adressé, comme aux autres curés du diocèse, une kyrielle de questions plus ou moins importantes, ayant rapport à l'objet de sa commission. Pour le satisfaire, il me faudrait faire un recensement exact de ma paroisse. Je ne me trouve pas de temps, au moins pour le présent, de me livrer à cette besogne. Il est vrai qu'il m'est adjoint plusieurs messieurs de la paroisse; nonobstant cela, je vois bien que la grande tâche sera dévolue au curé.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez. Il serait à propos que tous les curés fussent unanimes, soit pour faire l'ouvrage, soit enfin le refuser.

Il ne convient pas beaucoup, je crois, que des étrangers nous donnent une loi sur l'éducation, et par conséquent que nous prenions la peine de les mettre en train de le faire. Avec les préjugés qui existent, les Canadiens catholiques ont tout à craindre de la législature importée, surtout sur l'éducation.

La faveur d'une réponse aussitôt que possible.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Turgeon
AAQ, 330 CN, R.R., III : 127

Saint-Joseph, 6 août 1838

Monseigneur,

J'ai eu le plaisir de recevoir de mon cher frère une lettre datée du 27 juin à la Rivière-Rouge. Ayant lieu de croire que vous avez aussi reçu des nouvelles, je ne vous dirai rien de ce que contient cette lettre. Je rends grâce à Dieu qui a bien voulu que le trajet de Montréal à la Rivière-Rouge fût le [plus] prompt qui ait encore eu lieu jusqu'à ce jour, ayant en même temps été très heureusement fait.

Mon frère demande que je lui envoie encore plusieurs articles, tels que bottes, claques, soutanes d'été..., m'informant qu'il est encore temps de faire des envois en Angleterre pour le mois de septembre, vu que les nouvelles des affaires de la compagnie ne doivent être expédiées de Montréal ou de Québec pour l'Angleterre qu'après l'arrivée des canots qui devaient partir le 14 *ult.* de la Rivière-Rouge ou des environs (je ne sais si ce sont ces canots qui nous ont

apporté nos lettres), et que les vaisseaux pour la Colombie ne seront expédiés qu'après l'arrivée de ces nouvelles.

Mon frère me demande de plus d'envoyer 30 £ à un M. de Laporte⁹⁴, prêtre, à Londres, agent de Monseigneur de Julopolis, pour payer des livres dont il lui envoie une liste de la Rivière-Rouge, ayant appris qu'en agissant ainsi il y gagnerait de moitié.

Cependant, j'ai déjà fait un envoi de livres, dans les deux caisses que M. Truteau s'était chargé d'acheminer vers Québec.

On pourrait toujours envoyer 30 £ au susdit agent en lui transmettant une liste des livres que j'ai envoyés d'ici, afin qu'il n'en achète pas de semblables. Le reste de l'argent resterait en dépôt chez ce monsieur jusqu'à nouvelle demande du missionnaire.

Ayez la bonté de m'informer, s'il vous plaît, s'il est encore temps de faire un nouveau paquet, et je me hâterai de faire ce qui dépendra de moi.

M. Blanchet, ptre



À Alexis-Frédéric Truteau
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 14 août 1838

Monsieur,

En réponse à votre circulaire⁹⁵ du 7, j'ai l'honneur de vous informer qu'il y a, en cette paroisse, une école de garçons où l'on enseigne au besoin l'arithmétique, la grammaire française, la géographie, l'histoire sainte.

Il y a aussi une école de filles. Les enfants y apprennent l'arithmétique.

Il n'y a en tout que 15 garçons et 15 filles aux dites écoles.

Outre le peu de zèle des parents, le manque de récoltes a sans doute beaucoup contribué à laisser les enfants sans instruction. Je suis déterminé à encourager les écoles par tous les moyens en mon pouvoir, et j'ai déjà mis la main à l'œuvre.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 17 août 1838

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre hier, et voici les informations que je puis vous communiquer à l'égard de la parenté dont il était fait mention dans ma lettre.

Les parties sont Antoine Poirier et Rose Leduc. La personne qui a révélé la parenté nomme toutes les personnes de la lignée jusqu'aux deux souches qui sont les deux frères. Il n'est pas aisé de constater s'il y a eu fraude de la part des pères et mères. Quant aux époux, il n'y a pas probabilité qu'il y en ait eu. Cependant M. Archambault me dit que dans cette paroisse on n'a jamais eu beaucoup de scrupule de cacher la parenté, pour ne pas payer dispense.

Les parties étaient et avaient été libres jusqu'à leur union entre elles.

Je suis informé que malheureusement il n'y a pas grand accord et grande paix dans le ménage, quoique ce bruit puisse être faux.

Il paraît que la femme est enceinte, en sorte que si vraiment il n'y a pas d'accord entre les époux, l'affaire pourrait devenir encore plus sérieuse.

Au reste, je crois vous l'avoir dit : il n'y a pas de cachette, depuis quelques jours les parties ne peuvent ignorer le degré de consanguinité qui existe entre elles, parce que deux autres qui doivent se marier la semaine prochaine sont allés chercher dispense, étant de la même famille, c'est-à-dire sortant des mêmes souches, au 4^e degré.

Maintenant, j'attends votre direction. La mère de l'époux ne me paraît pas aisée et pourra me nuire. J'espère néanmoins réussir par la grâce de Dieu.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 36 CN, C.A., I : 52

Saint-Joseph de Soulanges, 10 septembre 1838

Mon cher monsieur,

Ayant reçu, au commencement de juillet ou plutôt d'août, des nouvelles de mon frère, missionnaire de la Colombie, j'eus l'honneur d'adresser à Monseigneur de Sidyme⁹⁶ une lettre que je déposai au bureau de la poste. Je ne sais si elle a été reçue; toujours point de réponse.

Maintenant je m'adresse à monsieur le secrétaire, espérant être plus heureux, pour l'informer qu'il part de Londres, dans le mois de février, un vaisseau pour la Colombie, selon le rapport du missionnaire; que j'ai acheté ici plusieurs articles qu'il m'a demandés, dans sa dernière, et que je les enverrai à Québec, si les supérieurs jugent à propos de les faire passer l'océan cet automne, accompagnés de quelques

autres qui sont aussi demandés, dont je vous enverrai une liste, parce qu'ils ne se trouvent qu'à Québec.

Dans ma lettre à Monseigneur le coadjuteur, je lui disais que mon frère demandait qu'on envoyât à Londres, à M. de Laporte, prêtre, agent de Monseigneur de Juliopolis, 30 £ pour être employés par lui à l'achat de livres, qu'il croyait (le missionnaire) avoir à meilleure composition qu'en les faisant venir d'ici. Dans le temps qu'il faisait cette demande, il ne pensait pas sans doute que j'eusse déjà expédié à Londres une partie des livres laissés ici à son départ.

Ayez la bonté de communiquer ce qui précède aux Seigneurs évêques à Québec, en leur présentant mes très humbles respects et de me faire connaître leur avis.

Comme j'ai lieu de croire qu'il aura profité de l'occasion qui se présentait pour écrire à ses supérieurs, dans le temps qu'il m'a écrit, je me crois dispensé de rien dire du voyage du missionnaire, sinon qu'il attribue avec raison aux prières de tous ceux qui s'intéressent à la mission le bonheur qu'il a éprouvé, en se rendant à la Rivière-Rouge. Outre les vœux adressés au ciel dans le district de Québec, il se dira une messe basse par semaine ici et à Vaudreuil pour le missionnaire et le succès de la mission jusqu'à 1840.

Me serait-il permis de vous charger de mes respects et amitiés pour les messieurs du séminaire, de la cure et des communautés?

Je vous prie de me croire avec considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

M. Blanchet, prêtre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 36 CN, C.A., I : 54

Cèdres, 24 septembre 1838

Monsieur,

C'est vraiment un plaisir, sous tous rapports, de correspondre avec vous. J'ai reçu la vôtre du 15, avec les informations que je désirais depuis environ deux mois. J'espère que lorsque vous aurez la *mitre* et la *crosse*, vous serez encore assez honnête pour répondre à ceux qui s'intéressent auprès de vous pour des missionnaires de votre diocèse⁹⁷. Ceci entre nous.

Je vais préparer au plus tôt les effets que m'a demandés mon tendre frère, pour les expédier à Québec. Déjà j'ai acheté un surtout de drap – 110 francs – aussi deux soutanes d'été coûtant 108 *dto*, encore bottes et claques – 45 *dto*, en sorte que j'en suis déjà à 253 £ de dépenses. Si Monseigneur l'évêque de Québec juge à propos de me rembourser cette somme, vous aurez la bonté de la livrer à monsieur Desjardins, pour le peintre du tableau de Sainte Philomène, selon sa discrétion. Car ce vénérable et aimable ex-chapelain m'écrit que ledit peintre se plaint beaucoup de la *sécheresse*.

Je vais prier M. Truteau d'acheter ceux des articles demandés qui ne se trouvent pas ou que l'on présume ne pas trouver à Québec, et le tout sera expédié sous le plus court délai.

Vous aurez à acheter, si vous le jugez convenable : 1^o almanach, 2^o calendrier de Québec, 3^o cahier des règles de la société des Trois messes, 4^o liste des prêtres du Canada imprimée en... 5^o l'histoire ancienne et l'histoire sacrée du Séminaire de Québec.

Voici la liste des livres envoyés par moi à Québec pour Londres et la Colombie :

1^o *Exercices* de [Jean] Croiset; 2^o *Conduite des âmes*; 3^o *Boyer's Grammar*; 4^o *Tableau des principaux devoirs d'un*

prêtre; 5° *Le prêtre sanctifié*; 6° *Epitome a Goritia*; 7° *Conduite des confesseurs*; 8° *Anecdotes chrétiennes*; 9° *Bréviaire* 1. Cremp (?); 10° *Diurnal*; 11°...; 12° *Cantiques spirituels* a.m.d.g., 2 vol.; 13° *Année pastorale* de [Joseph] Reyre; 14° *Instructions de Toul*, 5 vol. (Depuis, j'ai trouvé ici un volume que je mettrai dans le prochain paquet); 15° *Dictionnaire de Noël*; 16° *Manuel des cérémonies romaines*; 17° *Fidèle au pied de la croix*; 18° *Salve*; 19° *Concile de Trente*; 20° *Catéchisme du Concile de Trente*; 21° *Abrégé des conférences de saint Augustin*; 22° [John] Mannock, *Controverses*; 23° *Bible Cam.* avec comm.; 24° *Nouveau recueil de cantiques*, Québec; 25° *Théologie*, [Jean-Baptiste-Thadée] Vernier; 26° *Vie du prêtre*; 27° 6 douzaines d'A.B.C.; 28° deux douzaines de *Journées du chrétien*; 29° deux douzaines d'*Instructions de jurisprudence* [Les # 27-28-29 ont été ajoutés en note par Mgr Turgeon].

Vous serez assez bon pour dire bien de bonnes et belles choses au révérend M. Desjardins, qui paraît toujours sain, malgré ses infirmités, et toujours charmant malgré la vieillesse. Pour moi, vous pouvez me croire avec estime et un parfait dévouement.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 25 mars 1839

Monseigneur,

Je lus hier, au prône, le mandement du 12 courant qui, entre bonnes et excellentes choses, recommande l'établissement des écoles de fabrique et qui annonce que Sa Gran-

deur sera toujours disposée à favoriser de telles écoles, pourvu qu'elles soient vraiment chrétiennes. Je vous assure que personne plus que moi ne se réjouit de cette nouvelle qui doit néanmoins porter la joie dans tous cœurs catholiques.

Les dispositions du bill de 1824, quoique bien favorables à l'éducation, étaient trop restreintes pour pourvoir au besoin dans beaucoup de paroisses⁹⁸. Cependant, par la circulaire de Monseigneur de Québec, chaque fabrique était autorisée à en profiter, sans qu'il fût nécessaire de recourir à l'autorité ecclésiastique. Il y a donc deux ans que l'on a senti l'urgence de profiter de cet acte qui fut trop longtemps un objet d'indifférence, pour ne pas dire de mépris, et qui aujourd'hui se trouve être notre ancre de salut. Qu'elles sont admirables les vues de la Providence!

Mais la disposition de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal de permettre que les fabriques emploient (outre le quart des revenus, selon le bill de 1824) d'autres sommes⁹⁹, autant qu'il sera compatible avec la décence du culte, va nous mettre en état de bâtir des maisons d'écoles et d'encourager des maîtres qualifiés, et par conséquent pourvoir à ce que la législature n'avait pu ou osé statuer.

Avant de faire aucune démarche auprès des fabriciens, je désirerais connaître le montant de ce que vous voudrez allouer pour les objets en contemplation, et pour que vous puissiez juger avec connaissance de cause, voici où en sont les affaires de notre fabrique :

1. Il n'y a actuellement que 12 à 1500 francs entre les mains du marguillier.
2. Il est dû environ 9000 francs par les marguilliers avant 1839.
3. Il n'y a pas de dettes à payer.
4. Il n'y a pas de dépense considérable à faire d'ici à quelques années.
5. Les revenus annuels de la fabrique se montent à près de 5000 francs.

Mon désir serait de bâtir une maison dans le village ou aux environs, et deux autres dans différents endroits de la paroisse, et, comme il conviendrait de bâtir, sinon pour l'éternité, du moins pour aussi longtemps que possible, je crois que nous aurions besoin de la majeure partie du montant de la dette actuelle.

Mes vœux seraient bien de préférence pour une école de Dames de la Congrégation, s'il était possible d'en détacher quelques-unes de la communauté. Peut-être pourriez-vous, Monseigneur, nous procurer cette faveur. *Ô Utinam*¹⁰⁰! Je mettrais aussitôt la hache en bois, pour une maison convenable, et la bâtisse serait bientôt sur pied. Je considère que c'est ici un lieu central pour un tel établissement.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 36 CN, C.A., I : 90

Saint-Joseph, 21 avril 1839

Mon cher monsieur,

Ce n'est que la semaine dernière que j'ai eu le plaisir de recevoir votre intéressante [lettre] du 6 mars. Elle a eu, comme vous voyez, le temps de se reposer dans sa route.

Je vous remercie des informations que vous me communiquez à l'égard de nos envois à Londres. Le missionnaire avait été mal informé, puisque c'est lui qui m'écrivit que des vaisseaux partaient de Londres deux fois l'an pour la rivière Colombie. Je n'ai rien à envoyer, en ce moment, que des lettres et journaux.

Puisque les évêques jugent à propos et avantageux de ne plus envoyer des effets à Londres, mais de les y faire acheter,

pour éviter les frais de transport, etc., je vous prie de me communiquer à temps quand vous prendrez vos lettres de change; j'y joindrai probablement quelques deniers, pour les besoins les plus pressants de mon frère. Ou bien ayez la bonté de me dire comment il faut adresser mes lettres pour qu'elles parviennent sûrement à M. de Laporte, et je prendrai des lettres de change à Montréal.

Vous voudrez bien de plus m'informer si mon frère conservera ses droits à la caisse de Saint-Michel et à quelle condition.

Je suis très sensible aux souvenirs de Monseigneur de Sidyme et vous prie de lui présenter mes humbles respects, ainsi que mes remerciements pour l'exemplaire de la Notice, etc., qu'il vous a prié de m'adresser et que j'ai reçue. Il serait à souhaiter que l'on pût répandre avec abondance, dans nos paroisses, de semblables Notices. Il n'en faudrait pas plus, je crois, pour porter nos campagnes à souscrire avec zèle à l'excellente œuvre de la Propagation de la Foi.

Permettez-moi encore de vous charger de mes respects pour le révérend M. Desjardins, dont je reçus une note, il y a quelques semaines, et de lui dire que j'espère que l'indisposition de notre peintre est passée, et qu'il va le presser de terminer son œuvre. En écrivant à mon cher frère, j'ai regretté de ne pouvoir lui marquer que j'avais installé la sainte¹⁰¹ qu'il m'avait tant recommandée. Mais il paraît que ce n'est pas notre faute.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACAM, 195.124; 839-2

Saint-Joseph (de Soulanges)
14 septembre 1839

Monseigneur,

Je vous transmets la lettre du missionnaire de la rivière Colombie en date du 2 mars, avec l'itinéraire ou journal, qui n'est qu'un abrégé de celui envoyé à Québec que je vais demander, et des extraits de la lettre du 12 mars, comme suit :

Il y a six voies pour communiquer à la Colombie. 1. celle des vaisseaux partant d'Angleterre à la fin de septembre et *postea*; 2. celle de l'intérieur du pays; 3. celle de St. Louis, au confluent du Missouri d'où l'on vient en 40 jours au Walla-Walla; 4. celle de Boston ou de New York par les vaisseaux américains venant aux Ohyuhu et Wahoo¹⁰² et, de là, au fort Vancouver par les vaisseaux de l'H.C.B.H¹⁰³.

La Californie a une mission de sauvages, en deçà de la baie de San Francisco¹⁰⁴. Elle était autrefois sur un très bon pied. La bâtisse était un grand carré, dont un grand pan pour la chapelle et le logement des prêtres; un autre pour les hangars et magasins; un 3^e pour le logement des hommes, le 4^e pour celui des filles et femmes. la cour intérieure était la place des jeux. De là on entrait dans la chapelle. Les sauvages faisaient les travaux de la terre et les hangars renfermaient le bien commun, etc. On dit que depuis que la Californie s'est déclarée indépendante¹⁰⁵, le gouvernement s'est trop mêlé de cette mission et que les règles en ont été changées, que ça ne va pas aussi bien qu'auparavant. Ceci est dit sur des rapports. Je saurai mieux par la suite. À 5 jours de marche en bâtiment. On me rapporte que les chrétiens du Chili et du Pérou et surtout les femmes ne sont pas trop bons. Les vaisseaux qui fréquentent ces

parages ont été cause de la démoralisation. Les vaisseaux américains rôdent en tout sens le long des côtes, pour la traite, mais ils ne peuvent tenir longtemps contre le bateau à vapeur de l'honorable C.B.H. qui visite les côtes du nord, faisant dans huit jours le tour des baies, etc., en particulier dans la baie St. George. De l'établissement des Canadiens au Cowlitz, il y a 2 à 3 jours de marche pour se rendre à la baie St. George. De cette baie, on compte 5 à 6 jours de marche pour traverser au Walla-Walla à travers les prairies. Les Russes ont un établissement en deçà du mont Eli. Il y a là, dit-on, plus de pelleteries que partout en deçà.

Il y a, à l'ouest des Montagnes, quatre établissements de ministres protestants : le 1^{er} au Wallamette, le 2^e aux Grandes Dalles, tous deux méthodistes; le 3^e au Walla-Walla; le 4^e à Colville (presbytérien), tous quatre soutenus par de riches sociétés américaines qui leur fournissent de grandes sommes à dépenser chaque année. Une maîtresse d'école a 50 £. On donne 4 à 5000 piastres pour un premier établissement. Mais je me figure que tous ces frais retourneront à notre profit. Ce sont des messieurs bien polis. Il ne faut pas les irriter, en mettant sur les gazettes aucune chose capable de porter leur société à nous nuire ou à faire refuser passage à nos effets par Boston ou St. Louis.

Les enfants sachant lire l'anglais peuvent dans un mois d'école française apprendre à lire le français assez bien pour apprendre seuls le catéchisme. Providence! Le catéchisme et les prières en français ont été montrés avant notre arrivée, au fort Vancouver, aux femmes et enfants. Notre chant des cantiques a fait tomber celui de l'école anglaise. Tous voudraient venir à nos offices. Tout attire chez nous. Le ministre anglican, qui a passé deux ou trois ans ici, est parti trois semaines avant notre arrivée, sans avoir rien fait, comme pour nous livrer le champ de bal : nous sommes logés dans sa maison.

Les instructions de M. Demers¹⁰⁶ aux sauvages ont fait tomber celles d'un autre p... Les ministres de Wallamette et des Grandes Dalles se plaignent de ce qu'on leur fait tort. Il y a près de 150 sauvages au catéchisme de M. Demers, qui a traduit prières et cantiques, etc., ce qui plaît beaucoup. Les Tlikolat sont ceux qui viennent les premiers. Ce sont les meilleurs sauvages du pays. Leurs filles et femmes sont chastes. Ce sont les autres nations qui ont fourni des femmes aux Canadiens.

On compte 20 forts au nord et 2 au sud de la Colombie, et 5 à 6 sur ladite rivière. Il y a 138 âmes catholiques au Wallamette, 38 au Cowlitz, 73 hommes journaliers à Vancouver, environ 400 hommes répandus de tous côtés. On peut compter près de 800 âmes catholiques à l'ouest des Montagnes Rocheuses. On parle d'une chapelle à bâtir à Vancouver. Je pourrais placer encore six prêtres, si je les avais. M. [Daniel] Lee, ministre américain méthodiste, est allé chercher du renfort et va s'emparer des meilleures places.

Respects à nos Seigneurs évêques. Je n'ai pas le temps de leur écrire. Adieu. *Pax Domini sit semper vobiscum.*

F.N.Bl.

Lorsque vous aurez parcouru les dits papiers, vous voudrez me les renvoyer par occasion sûre. Car ils me sont précieux sous plus d'un rapport. Je serai curieux d'apprendre jusqu'à quel point l'évêque de Québec sera en état de pourvoir aux besoins de cette belle et vaste mission qui vient de commencer. Dieu, qui a commencé l'œuvre, ne manquera pas d'inspirer à quelques-uns de ses ministres le désir d'aller prêcher dans cette région lointaine. Le voyage paraît fort facile par St. Louis, quoiqu'un peu plus coûteux.

M. Blanchet, ptre

N.B. Je désirerais que vous fassiez mettre en réserve les rétributions d'autant de messes que mon frère en pourrait l'an prochain à partir du 1^{er} octobre prochain. Mon frère m'en avait laissées, je crois, autant qu'il fallait pour l'année courante.

M.B.I.P.



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 36 CN, C.A., I : 115

Cèdres, 3 novembre 1839

Mon cher monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir des nouvelles du frère chéri en date du 5 mars dernier, et je crois que mes lettres ont passé par Québec. Vous pouvez croire que j'ai savouré tout ce qu'elle contenait. Mais il y a quelque chose que je n'ai pas vu. C'est le journal complet qui a été envoyé à vos Seigneurs évêques. Mon frère me suggère de vous en demander une copie, vu qu'il n'a pas eu le temps de m'en envoyer une. Si donc cela est possible, je voudrais vous troubler jusqu'à vous prier de me faire l'entier d'un monument qui ne peut manquer d'être précieux pour moi, sous un double rapport.

Je voudrais de plus savoir si mon frère continuera s'être membre de la société ecclésiastique de Saint-Michel, et à quelle condition. Je serais flatté de le connaître bien vite, afin de me conformer aux exigences de la société, d'après l'avis de Monseigneur de Québec.

Il paraît que l'on aurait plus d'avantage d'envoyer des ef-fets par New York ou Boston, que par l'Angleterre, si toute-fois la compagnie américaine voulait s'en charger. Pour moi, si j'étais assez zélé pour aller évangéliser là, je passerais par

St. Louis, Missouri, parce que c'est bien moins dangereux et moins pénible.

J'ai hâte de savoir les noms des nouveaux missionnaires. Je souhaite que ce ne soit pas de jeunes prêtres, mais des prêtres d'un âge mûr. La mission ne s'en trouvera que mieux, quels que soient le zèle et la piété des premiers.

N.B. Veuillez passer la suivante à M. Fréchette.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph, 29 novembre 1839

Monseigneur,

Encore un mariage nul. Antoine Montpetit¹⁰⁷, marié en 1837 par M. [Théophile] Brassard avec [Adélaïde] Montpetit, après avoir obtenu dispense du 3^e degré de consanguinité, se trouve encore lié par un autre empêchement de consanguinité du 4^e pur. Veuillez, s'il vous plaît, accorder cette dispense, afin que je procède à la réhabilitation de leur mariage. Il est probable que les époux ignoraient ce second empêchement.

À propos d'empêchement de mariage, il est temps que je fasse lever les doutes que j'ai depuis longtemps à l'égard des dispenses accordées par les supérieurs ecclésiastiques. Les divers théologiens que je puis consulter donnent en détail les différentes causes pour lesquelles on peut obtenir dispense d'empêchement dirimant¹⁰⁸ qui sont : *Angustia loci*¹⁰⁹, la pauvreté de la fille, son âge de 24 ans..., etc.; et le concile de Trente dit, Sess. 24, c. 5 de ref. mat., en parlant des empêchements «*in matrimoniis contrahendis : vel nulla omnino detur dispensatio, vel raro; idque ex causa et gratia conceda-*

*tur*¹¹⁰.» D'où il me semble que l'on peut conclure que la dispense doit toujours être gratuite, lorsqu'il y a pour l'accorder quelques-unes ou une des causes dont ils (les théologiens) font mention.

De plus, je vois, selon les mêmes théologiens, que l'on accorde quelquefois dispense par la seule raison d'une *componende* ou amende que l'on exige du suppliant, et on appelle cela dispense *sine causa*¹¹¹, ou plutôt *ex certis rationalibus causis*. Ce qui me confirme encore davantage dans l'opinion que les autres dispenses doivent se faire gratuitement, puisque l'amende ou *componende* dans ce dernier cas tient lieu de cause légitime.

Voilà comme j'entends le droit commun. Dans ce diocèse, si je ne me trompe, le monde est toujours exigü en tout ou en partie. Je me dis bien qu'il faut que les supérieurs aient leurs raisons d'en agir ainsi, et de grandes raisons, puisque cette coutume me paraît diamétralement opposée au décret du saint concile. Mais je ne puis trouver ces raisons. Vous aurez, j'espère, la bonté de m'éclairer là-dessus. Il n'est pas rare, dans nos campagnes, d'entendre crier bien haut contre cette coutume de donner de l'argent pour les dispenses. Nos campagnards ne se gênent pas de dire que dans l'Église, comme ailleurs, c'est l'intérêt qui fait agir. C'est une imputation odieuse et qui se propage malheureusement, et qu'il faudrait faire cesser, s'il était possible. Dans ces années de mauvaises récoltes, il est vrai que nos pauvres gens ne donnent pas 6 ou 8 piastres sans beaucoup se gêner, et je pense que l'Église, notre bonne Mère, pourrait se relâcher de ses droits, comme elle l'a fait plusieurs fois depuis qu'elle a été fondée par J.C.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 6 décembre 1839

Monseigneur,

Samedi, le 30 *ult.*, j'eus l'honneur de vous adresser une lettre pour vous demander une dispense du 4^e degré de consanguinité qui venait de se déclarer entre Antoine Montpetit et Adélaïde Montpetit, mariés il y a deux ans, au Coteau-du-Lac, après avoir obtenu dispense du 3^e degré pur. Je disais que les jeunes paraissaient avoir été dans la bonne foi, quoiqu'il n'en fût pas ainsi des vieux.

N'ayant pas eu de réponse¹¹², je vous supplie de nouveau, en leur nom, d'accorder la dispense susdite, afin que je puisse procéder à la réhabilitation de leur mariage. Je viens d'ordonner la réparation et j'espère qu'elle aura lieu. Les jeunes gens ne sont pas riches.

Dans la même lettre, je m'étais permis de vous exposer mes doutes à l'égard des amendes ou *componendes* pour dispenses, et vous priais de les lever.

Voici en substance ce que j'exposais.

Dans les différents auteurs de théologie que je puis consulter, je trouve les causes qui suffisent pour engager les supérieurs ecclésiastiques à dispenser. Telles sont : la petitesse du lieu, l'âge de la fille, 24 ans..., etc. Or je trouve que le décret 5 du concile de Trente, session 24, *de reforma matrimonii*, dit que dans les mariages à contracter, *vel nulla omnino detur dispensatio, vel raro : idque ex causa et gratia concedatur*. D'où je crois pouvoir conclure que toutes les fois qu'il y a une des causes suffisantes, selon les théologiens, pour obtenir dispense, cette dispense doit être gratuite. Mais les mêmes théologiens disent qu'il arrive quelquefois que l'on accorde dispense, lorsqu'il n'y en a pas du tout. Ce qu'ils appellent dispenses *sine causa* ou plutôt *ex certis rationabilibus causis*. Et c'est alors l'amende ou *componende* qui doit être

employée en bonnes œuvres qui tient lieu de cause suffisante. Si je comprends bien le décret du concile et les théologiens, la pratique d'exiger dans tous les cas une amende serait contre le droit commun. Or voilà ce que je désire connaître depuis longtemps. J'ai déjà consulté sur cette matière, et je ne me rappelle pas d'avoir eu aucune réponse satisfaisante. Il est souvent assez difficile de répondre aux questions qui nous sont faites sur les dispenses obtenues à prix d'argent, et je ne doute pas que la diminution de la foi chez nos ouailles ne porte l'Église du Canada à changer bientôt sa discipline à l'égard des dispenses, comme elle le fait sur d'autres objets¹¹³.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 9 décembre 1839

Monseigneur,

Je reçus samedi soir [7 décembre] votre lettre du 5 courant et conséquemment la dispense demandée. Je n'ai pas encore vu les parties et je ne sais s'il y a eu inceste avant le *prétendu mariage*, quoique je ne croie pas. Si c'est le cas et que je le connaisse, j'agirai comme il convient; mais comme les prétendus mariés sont demeurés dans la même maison, depuis que je les ai avertis que leur mariage était nul, et qu'ils pourraient avoir eu le malheur d'agir comme lorsqu'ils se croyaient mariés, ce que je ne sais pas encore, dites-moi si votre intention est que la dispense soit aussi nulle en ce cas.

Je vous remercie *ex toto corde* des informations que vous m'avez données par rapport aux *componendes* que l'on exige

pour les dispenses. Je n'étais pas étonné que l'on accordât souvent dispense surtout par ici où les gens sont presque tous parents... etc. Mais vous me permettrez bien de vous dire que je ne trouve pas une analogie parfaite entre les *componendes* et les dîmes et le casuel, et qu'on pourrait retrancher les unes sans les autres. Voici mes raisons. Les dîmes sont de droit divin. *Quis militat... non allegabis os...* 1 c. 9. Je ne prétends pas dire que le 10^e ou 26^e minot soit de droit divin, ce qui n'entrera dans le cerveau de personne, mais seulement ce qui est nécessaire à la subsistance des pasteurs. Le casuel peut être classé avec les dîmes, car je crois que c'est le même motif qui l'a fait établir. Quant au droit d'exiger des *componendes*, bien loin d'être divin, il est directement opposé au droit commun établi par le saint concile de Trente. En sorte que les supérieurs pourraient, sans blesser la conscience, cesser d'exiger des *componendes*, surtout si cela devait tourner au bien de la religion, ce qu'ils ne peuvent à l'égard des dîmes, sans infraction à la loi divine.

Ainsi, Monseigneur, quoique je n'approuve pas les *cris* contre les *componendes*, s'ils tirent leur origine d'un fond d'irrégion surtout, je crois qu'il peut y avoir plus d'excuse dans un cas que dans l'autre.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 215

Cèdres, 27 avril 1840

Mon cher monsieur,

J'ai reçu votre intéressante lettre du 18 *ult.* avec le paquet de lettres et notices des généreux et pieux missionnaires de

la Colombie. Après en avoir pris lecture et m'être édifié beaucoup en apprenant leurs travaux et leurs peines, je vous renvoie le tout, avec mes remerciements les plus sincères aux évêques, pour la bienveillance qu'ils me témoignent. Présentez-leur mes humbles respects, si vous le jugez à propos.

D'après les lettres des missionnaires, je ne suis nullement surpris que la Compagnie B.H. refuse le passage de nouveaux missionnaires. On devait s'y attendre.

Le diocèse de Montréal est aussi dans une grande disette. L'évêque n'a pas autant de prêtres qu'il lui en faudrait, pour satisfaire à tous les besoins. Cependant je n'ai aucun doute que, si quelqu'un se sentait de l'attrait pour aller annoncer l'Évangile aux infidèles et que l'évêque demandât un échange, il ne serait pas refusé par l'évêque de Montréal qui a tant à cœur le royaume de Dieu. Il pourrait bien y avoir des sujets disposés à quitter leur patrie pour une si belle œuvre, qui ne voudraient pas faire des avances par humilité ou autre motif; qui se rendraient soit à une demande ou à un ordre. Car je crois qu'en pareil cas, la volonté du supérieur est une marque de vocation. Et puis, pour ces pays infidèles, il faut une vocation toute particulière. Je ne puis croire que le Dieu qui a commencé la régénération des nations de l'autre côté des Monts Rocheux, ne donne pas à quelques-uns de ses ministres le zèle et le courage pour la continuer. Il doit se trouver encore dans le clergé canadien quelques apôtres qui sacrifieront tout pour gagner des âmes à Dieu. C'est mon désir, ce sont mes vœux.

Voici la liste des livres que j'envoie à mon frère. Ils sont à Montréal et M. Truteau est chargé de les acheminer pour Québec, à l'ouverture de la navigation :

1. Théologie Belluart
2. D. Bailly
3. Serm. Bourdaloue
4. *Do* Massillon

5. Instruct. sur le Rit. Toulon
6. Essai sur l'indiff., La Mennais
7. Du Pape, comte de Maistre
8. Discussions amicales
9. Amie du chrétien
10. Miroir du clergé
11. Instruct. sur le symbole, [Joseph] Lambert
12. Méthode de direction
13. Dens. Théol.
14. [Joseph] Chevassu, missionnaire paroissial
15. Sincere christian
16. Hist. de Fr. Ang.
17. Lettres de quelques Juifs
18. Hist. anc.
19. Traité de physique
20. Mater Dei
21. Dict. Théol.
22. Dict. Conciles
23. Grammaire Liret
24. Manuale Ordin.
25. Dict. de [Jean-Charles] Laveaux
26. Devoirs ecclés. [François-Hyacinthe] Sevoy
27. Médit. abbé [Laurent] Chénart
28. Étui mathématiques
29. Martyrologe rom.
30. Grandeurs de Marie
31. Œuvres de Virgile
32. Memoriale rit. sac.
33. Douai Bible

Il ne faudrait pas être trop scrupuleux pour l'envoi de deux exemplaires de certains ouvrages. Car à 50 lieues l'un de l'autre, les missionnaires ne peuvent échanger facilement.

J'ai écrit à M. Mailly, à Londres; j'espère qu'il acceptera l'agence. J'ai changé d'opinion quant à l'envoi de l'argent, j'attends de mon frère des traites sur sa bourse, et je pense

qu'il sera toujours temps de prendre des lettres de change. J'aurai sans doute quelques jours à me voir.

J'envoie aujourd'hui à Lachine une liasse de *journals* pour la Colombie. Je ne manque pas de faire force compliments à M. K¹¹⁴.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 216

Cèdres, 30 juin 1840

Mon cher monsieur,

Je vous renvoie avec la présente les documents relatifs à la mission de la rivière Colombie. Je vous remercie pour ceux-ci, en espérant que vous me ferez aussi le plaisir de me communiquer ceux qui viendront ci-après.

M. [James] Keith, agent de la Compagnie à Lachine, me dit, le printemps dernier, qu'il attendait des nouvelles en mai. Voilà mai et juin passés, et rien. J'ai envoyé à M. l'abbé de Laporte une lettre de change adressée à Smith, Payne & Smiths, banquiers, Londres, par la Banque de Montréal. Si vous avez occasion d'écrire à ce monsieur à Londres, ayez la bonté de l'en informer, afin que je prenne mes précautions, si les deux numéros envoyés se trouvaient perdus.

Comme je ne communique que difficilement avec M. [Thomas] Cooke, vicaire général et trésorier de la caisse ecclésiastique de Saint-Michel, je vous envoie ci-incluses huit piastres pour la contribution de mon frère, en 1838, plus deux autres pour 1839 et 1840. Plus encore un billet de 5 piastres pour moi en 1838, année où je cessai d'appartenir à ladite société, pour me conformer à l'opinion de M. le tréso-

rier, qui a décidé que j'étais obligé de payer, nonobstant l'opinion contraire de votre serviteur, qui soutient qu'il n'y est pas obligé, appuyé sur ce qu'aucun membre de la société n'a droit aux secours, avant d'avoir payé sa contribution, et par conséquent que cette contribution ne peut lui servir que pour l'année suivante, c'est-à-dire jusqu'au prochain bureau.

M. Blanchet, ptre

[Ajouté, de la main de Cazeau ou Turgeon :] Si M. Blanchet eût lu la seconde résolution du bureau de 1833, il aurait vu que la clause sur laquelle il appuie son raisonnement est annulée.



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 8 août 1840

Monseigneur,

En passant à Longueuil, ces jours derniers, je parlai à M. le grand vicaire¹¹⁵ de mon couvent et de ma crainte de n'avoir pas de Sœurs, aussitôt qu'il serait prêt à les recevoir. Je fus agréablement surpris de lui entendre dire qu'il y avait déjà dix-huit à dix-neuf ans qu'on lui en avait promis pour cette paroisse. Je suis bien aise de vous en donner connaissance, car je ne crois pas qu'il y ait eu de demandes antérieures auxquelles on n'ait pas accédé. Je crois que, *coeteris paribus*¹¹⁶, les premiers demandants devraient être servis les premiers... Notre maison¹¹⁷ avance rapidement. Elle sera finie cette automne, peu de temps après la Saint-Michel [29 septembre], j'espère.

J'ai appris avec une vive satisfaction votre projet de former un chapitre à la cathédrale, et tous ceux à qui j'en ai parlé paraissent s'en réjouir comme moi. Les messieurs de talent et de piété¹¹⁸ que vous avez choisis, me dit-on, témoignent autant du désir que vous avez de faire le bien dans votre diocèse que du don qui vous a été donné de prendre les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Je suis convaincu que cette mesure servira beaucoup, soit à vous attacher les cœurs de tous les membres de votre clergé, soit à affermir l'union qui doit exister entre les membres d'un corps qui ne doit avoir en vue que la gloire de Dieu¹¹⁹. D'ailleurs depuis si longtemps que l'on parle de l'ignorance des prêtres canadiens, il est bien à propos de faire voir que ce n'est que le temps qui leur a manqué pour devenir savants, et non les talents.

Les changements qui vont avoir lieu, par suite de l'exécution de votre excellent plan, me donnent une espèce de tentation, peut-être bonne, peut-être mauvaise. Vous en jugerez, car je vais vous la découvrir. C'est de changer de paroisse, et d'être curé d'une certaine paroisse sur le fleuve, non loin de la cité. C'est probablement une indiscretion de ma part de vous faire connaître ce désir, mais enfin c'est écrit, et vous n'y porterez pas plus d'attention qu'il ne mérite, j'en suis convaincu, s'il ne doit pas servir à la gloire de Dieu. En faisant des vœux pour que Dieu continue à vous éclairer.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 29 décembre 1840

Monseigneur,

Conformément au désir de Monseigneur défunt, exprimé dans son mandement de 1839, je crois, je me suis appliqué à empêcher que les garçons et les filles fréquentassent la même école et j'ai réussi¹²⁰. Maintenant je me fais presque scrupule d'avoir peut-être suivi trop à la lettre ledit mandement, surtout depuis que M. Quevillon¹²¹ m'a dit que vous ne l'obligiez pas à faire la même séparation. Qu'est-il arrivé de là? Ses écoles sont très fréquentées; ses maîtres, par conséquent, bien rétribués. Les miennes au contraire le sont peu, et il faut que je paye de ma bourse presque une moitié du salaire de mon maître, ce qui ne peut guère m'accommoder, vu l'état de mes affaires temporelles, et la fabrique ne pouvant rien donner à raison de l'érection de notre couvent.

Je vous prie donc de me dire s'il convient que je revienne sur mes pas et permette aux deux sexes de fréquenter la même école. La chose me serait assez facile, vu que j'ai toujours dit que je ne pouvais le permettre, à moins que les supérieurs ne l'approuvassent.

Autre question. En 1833, la majorité des fabriciens décida qu'il était important d'acheter le terrain qui touche au pignon nord-ouest du presbytère, présenta une requête à l'effet d'obtenir la permission de prendre au coffre 95 £ pour le payer, ce qui fut accordé. Mais, crainte d'embarras à l'avenir, la paroisse n'étant pas reconnue au civil, on ne procéda pas à l'achat. Ledit terrain appartenant à un laïc fut acheté par mon frère, en attendant que la fabrique pût l'acquérir. Je l'ai offert, cette année, pour 20 £ de moins, c'est-à-dire pour 75 £, sans l'indemnité au seigneur, 21 £. Il ne paraît pas y avoir un grand zèle, quoique l'on n'ait pas refusé d'acheter. Je vous demande si, du consentement des

marguilliers de l'œuvre seulement, la fabrique pourrait acheter ledit terrain, en vertu de la résolution de 1833, qui n'a pas été révoquée. Je sais que la chose est délicate, mais aussi je suis porté à croire que s'il n'y avait pas parmi les marguilliers *un certain* dont je vous parlai lors de votre dernière, et qui se fait un mérite de venir toujours en travers, il n'y aurait pas d'opposition. Plusieurs le craignent assez pour ne pas oser l'opposer, quoique j'aie à me glorifier de la perte de son influence, qui est bien plus faible qu'auparavant.

Avec la lettre de mon frère que j'eus l'honneur de vous envoyer l'été dernier, il y avait quelques feuilles d'un pamphlet imprimé, que j'aurais voulu faire parvenir à Québec. Je ne les ai pas reçus. Peut-être sont-elles déjà entre les mains des supérieurs? Si elles étaient encore à l'évêché, M. le secrétaire se fera, je crois, un plaisir de les acheminer de ma part aux évêques, afin qu'ils connaissent les moyens qu'emploie l'ennemi du salut des âmes pour arrêter les progrès de l'Évangile.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 36 CP, CN., C.A. : II : 2

Cèdres, 11 janvier 1841

Monsieur,

J'ai reçu avant-hier votre charmante du 14 *ult.* Grands mercis pour la nouvelle que M. l'abbé Mailly¹²², *French Chapel, Portnam Square, Londres*, s'offre de faire nos affaires. Je ne tarderai pas de lui écrire.

Je suis étonné que vous fassiez des démarches auprès de la Compagnie pour le passage de missionnaires à la Colom-

bie. Les missionnaires ne sont pas de cet avis, et je crois qu'en effet ils seraient beaucoup plus libres, s'ils pouvaient se passer de cette Compagnie pour ce qui regarde le bien de la mission. Peut-être aussi seraient-ils plus respectés, s'ils étaient indépendants. Le Dr McLoughlin¹²³ avait donné son avis qu'il ne fallait pas solliciter davantage, mais qu'il valait mieux profiter de la voie de Boston à Oahu, d'où il se chargeait de faire venir les missionnaires, ou bien de St. Louis, voie qui n'est peut-être pas la moins dispendieuse, mais, je crois, la plus sûre, la moins dangereuse, vu qu'on va en chariots ou à cheval une bonne partie du chemin. Si l'on a des missionnaires de France, ils prendront là leur passage pour les Isles Sandwich, je suppose.

J'aurai une caisse de livres à vous envoyer le printemps prochain pour faire passer à la Colombie. J'aurai aussi de l'argent à faire passer à Londres; peut-être serait-il préférable de l'acheminer à Québec pour être envoyé sous la direction des évêques.

À propos, il me semble que la caisse de la Propagation de la Foi n'accorde pas assez à une mission d'une aussi grande importance que celle de la Colombie. Qu'est-ce que 100 £ pour subvenir à tant de besoins pressants? Je suis peut-être hardi de donner ainsi mon opinion; si je le fais, c'est que je suis convaincu que le bien de la religion exigerait que le secours fût plus grand. Qui empêche qu'on ne s'adresse en France, où les ressources sont plus considérables? L'évêque¹²⁴ qui arriva aux Isles Sandwich l'année [1840] avait reçu 71 000 francs de la Propagation de la Foi de Lyon. Avec de pareils encouragements, on peut avancer dans l'œuvre de Dieu.

J'ai cru voir par quelques mots de mon frère qu'il y avait quelque mésintelligence entre les deux missionnaires, j'en serais fâché. Si je m'étais trompé, vous ne feriez pas difficulté de me le dire, j'en suis certain.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 11 janvier 1841

Monseigneur,

Ce n'est qu'hier que j'ai reçu votre circulaire du 21 octobre, quoiqu'elle eût dû me parvenir plus tôt, vu son importance. Ladite circulaire m'a été apportée du Coteau, sans être cachetée, ce qui est sans doute une erreur de vos secrétaires. Je préférerais recevoir par la poste les communications qui émanent de V.G., pour n'être pas privé des connaissances de ce qu'il m'importe beaucoup d'avoir dans un temps opportun.

Je savais que ma paroisse n'était érigée que canoniquement. Je suis bien aise de pouvoir la faire reconnaître au civil. Cependant je ne sais comment m'y prendre. Je n'ai pas le décret canonique... Faut-il que je fasse signer une requête à V.G. par la majorité des tenanciers? La circulaire me paraît faire entendre le contraire.

Pour l'avis que vous avez la condescendance de me demander concernant les bals, le voici : après avoir pris conseil plusieurs fois, sans être satisfait, j'ai cru qu'il n'y avait pas de mal en soi de danser; même de grands rassemblements de jeunes gens des deux sexes. Cependant l'expérience m'ayant appris que, dans ces assemblées de toutes sortes de personnes, il arrivait presque toujours quelque scandale, vu qu'il n'y avait pas ordinairement de personnes qui veillassent au bon ordre, je me suis décidé, ayant pris avis, de défendre expressément toutes ces assemblées où se trouvent indistinctement tous ceux qui veulent s'y rendre, par une invitation générale en disant, *v.g.* Il y aura bal ce soir à telle place.

J'ai fait cette défense au prône, en ajoutant que je ne défendais pas la danse entre parents et amis, surtout à la suite de certains repas qui se donnent entre parents et voisins. Je tiens à cette pratique depuis deux ans, et il me semble que j'ai lieu de m'en féliciter. Il faut que les jeunes gens s'amuse et il est beaucoup mieux, selon moi, de leur permettre la danse dans ces dernières assemblées, que de les exposer à des entretiens criminels, ce qui ne manquerait pas, s'ils n'étaient pas occupés à voir danser, à examiner celui ou celle qui s'acquitte mieux de sa tâche. Quant aux noces, dont vous ne parlez pas, il y a ordinairement assez de scandale, je crois, autant et plus que dans les bals; scandale d'autant plus funeste qu'il est souvent donné par des gens mariés, qui se permettent des paroles bien propres à faire rougir la pudeur sans parler de bien d'autres choses... Mais comment empêcher les noces, et les rassemblements à leur occasion? Je n'y vois pas de possibilité.

J'ai adressé une lettre à V.G. il y a une quinzaine de jours : j'attends la réponse avec hâte.

M. Blanchet, ptre



À Hyacinthe Hudon, vicaire général adm.
ACEV

Cèdres, 20 septembre 1841

Monsieur,

Marguerite Daou croit être veuve et en voici la raison. Il y a, je crois, trois ans et plus, demeurant dans la Grande Île, vis-à-vis les Cèdres, on dit que c'était le premier jour de l'An, son mari voulait traverser de ce côté-ci, et partit dans son canot, malgré ses amis qui voulaient l'empêcher, vu qu'il y

avait une brume épaisse sur le fleuve. Depuis ce jour, point de nouvelles, ni de lui, ni de son canot, et l'on se croit fondé à dire qu'il aura été entraîné dans les chutes et qu'il y aura trouvé la mort. De plus, cet homme n'avait pas coutume de quitter sa maison, si ce n'est pour quelques jours ou quelques semaines. Ladite Marguerite Daou demande si elle peut se marier. Ne voulant pas décider moi-même ce cas, je vous prie de me dire ce que je dois faire.

M. Blanchet, ptre

P.-S. Quel jour l'évêque de Nancy¹²⁵ doit-il se rendre à Châteauguay?

M.B., ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 18 octobre 1841

Monseigneur,

Notre couvent est fini et parachevé, même peinturé. La clôture qui entoure le terrain est presque finie aussi; les perons seront achevés dans quelques jours. Le terrain à l'usage des Sœurs a environ 110 pieds de front sur environ 190 pieds de profondeur. Dans quelques jours nous aurons étable, four de terre et les lieux secrets.

Je trouve que les Sœurs de la Congrégation sont un peu exigeantes. S'il faut satisfaire à leur demande, nous allons être obligés de façonner les meubles suivants : tables et bancs pour la classe, une commode sans façon à trois tiroirs profonds, une table pliante à deux panneaux, six chaises

communes. De plus, pour le réfectoire : tables et bancs, une armoire, une table commune à tiroir, de quatre pieds de long sur trois [de] large.

Enfin, dans la chambre de la religieuse, une grande armoire à deux panneaux, une autre de moitié grandeur, et une moyenne table à écrire avec tiroir.

Voilà la dépense que la fabrique doit encore faire pour contenter nos bonnes Sœurs. Elles se font payer assez cher. Cependant nous ne ferons rien avant d'avoir eu votre avis sur cette nouvelle dépense.

Je désire savoir s'il est nécessaire de leur passer un acte qui leur assure la jouissance de la propriété, pour tout le temps qu'elles enseigneront, ladite propriété devant revenir à la fabrique, dans le cas où elles cesseraient de le faire; ou bien s'il suffit de les mettre en possession sans aucun acte.

J'apprends que vous montez à Kingston; pourquoi n'aurais-je pas l'honneur de vous voir en descendant, dessiez-vous séjourner ici un jour plein? Vous pourriez voir ce que nous avons fait pour l'éducation des jeunes filles.

M. Blanchet, ptre



AFLC

Novembre 1841

Le mercredi 10 novembre 1841, sont arrivées de Montréal les Sœurs Saint-Théodore et Sainte-Clotilde, pour entrer dans la maison bâtie aux frais de la fabrique. Elles ont pris des externes le 14 et des pensionnaires le 22. Ladite maison a été bénite par le comte de Forbin-Janson, évêque de Toul, primat de Lorraine, le 21 octobre à 2 h après-midi.

Monseigneur Bourget, évêque de Montréal. Victoria, reine d'Angleterre.

M. Blanchet, ptre curé



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 15 novembre 1841

Monseigneur,

N'ayant pu vous voir, la semaine dernière, comme vous m'aviez prévenu que ce pourrait être le cas, après avoir été informé par M. le grand vicaire que l'on désirait m'avoir à Saint-Jacques pour la gestion des affaires temporelles de la maison, j'ai été bien aise de prendre quelques jours pour prier le Seigneur de me faire connaître sa sainte volonté, afin que les deux parties n'aient pas lieu de regretter leur démarche. Vous pensez bien que Marie n'a pas été oubliée.

Eh bien, Monseigneur, je n'ai aucune répugnance à entrer dans votre maison. Bien plus, j'ai toujours aimé la vie régulière, et si je n'eusse pas été convaincu que mes faibles talents m'en défendraient l'entrée, il y a longtemps que je me serais offert à quelque maison régulière. Si donc vous croyez que je puisse vous être utile, *in manibus tuis sortes meae*¹²⁶. Parlez, et je me croirai dans la voie de la Providence, en quelque situation que vous m'ayez employé¹²⁷.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Saint-Joseph de Soulanges, 18 janvier 1842

Monseigneur,

Ma nièce¹²⁸ est sur le point de se marier et, en le faisant, je me trouverai sans parente dans mon presbytère. J'ai une fille depuis six ans; elle est âgée, je crois d'environ 33 ou 34 ans. Je sais que je ne puis la garder, sans manquer à mon devoir, et sans donner le mauvais exemple de manquer aux règles de l'Église qui le défend, ce que je ne voudrais pas.

L'automne dernier, prévoyant le mariage de ma nièce, j'avais dessein d'en faire monter une autre de Québec. Mais la question de mon entrée dans votre maison étant survenue, j'ai cru qu'il était mieux de ne le pas faire. Je demande donc si vous me permettriez de garder ma fille, seule, pouvant me suffire jusqu'au printemps, voulant faire venir une nièce à l'ouverture de la navigation. Et si vous ne trouvez pas à propos que cette fille reste seule, pourrais-je la garder, en ayant une autre fille de 40 ans ou environ?

Autre question : je suis assez souvent embarrassé avec mes sauteurs de berges¹²⁹. J'ai essayé de les empêcher de sauter les rapides les dimanches et fêtes d'obligation. Je ne réussis pas. Ils disent que s'ils cessent de le faire, d'autres le feront, et qu'alors ils perdront un revenu nécessaire pour le soutien de leurs familles. Vous comprenez qu'ordinairement ils perdent la sainte messe. Il est vrai qu'ils ne peuvent pas sauter tous les jours : il leur faut du bon vent, ou au moins que le vent ne soit pas tout à fait contraire. Voulez-vous bien me dire la conduite que je dois tenir pour bien faire¹³⁰? Je sais que quelques-uns ont essayé d'engager les autres à s'abstenir de ces œuvres, les jours de dimanche et fêtes, mais l'intérêt l'a emporté.

M. le grand vicaire arch. m'écrit que M. le curé de Rigaud est malade pour longtemps.

P.-S. Il n'est pas bien facile de s'absenter dans ces temps, et la circulaire s'est rendue un peu tard pour pouvoir prendre des arrangements entre voisins, pour la retraite¹³¹ le 21.

M. Blanchet, ptre



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 29 mars 1842

Monseigneur,

Dans votre lettre du 22 courant, vous me demandez si je serais disposé à aller demeurer chez vous, ou avec vous, dans le cas où vous pourriez me remplacer ici ce printemps.

Je réponds qu'après y avoir pensé devant Dieu de nouveau, selon votre suggestion, je n'éprouve aucune répugnance à le faire; je pourrais même dire que mon attrait intérieur m'y porterait, si vous me jugiez propre à quelque chose. Il m'est souvent venu à l'esprit que je n'étais pas capable de diriger une paroisse. Serais-je capable de faire quelque autre chose? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider. *Loquere, quia audit servus tuus*¹³².

M. Blanchet, ptre

P.-S. L'instituteur est toujours prêt à partir.



À Mgr Bourget
ACEV

Cèdres, 25 avril 1842

Monseigneur,

Puisqu'il est réglé que je dois accompagner V.G. dans sa visite¹³³ qui commencera le 21 prochain, je voudrais faire auparavant quelques jours de retraite. Si vous n'y avez pas d'objection et si vous pouvez me remplacer à cette époque, je partirai le lendemain de la Pentecôte pour me mettre en retraite à Saint-Jacques.

Notre couvent prospère. On y compte 66 enfants, dont 12 seulement sont des paroisses voisines. L'on s'attend à en avoir au moins 80 avant peu de temps. Je ne croyais pas que les habitants montreraient autant de zèle pour l'instruction, surtout dans des années où les récoltes sont si minces. Je ne crois pas que nos deux Sœurs puissent suffire à la besogne, pour peu que le nombre d'élèves augmente. Notre maîtresse anglaise se forme au pensionnat à Montréal; nous l'attendons de jour en jour.

L'excellente maîtresse Sainte-Clotilde ne contribue pas peu à donner de la réputation à notre établissement, et par ses talents et par la méthode qu'elle suit, qui est celle des Frères des Écoles chrétiennes.

Notre instituteur se dispose à aller étudier cette méthode, mais il ne pourra rester longtemps à Montréal, parce qu'il est le chantre unique de la paroisse. J'espère que dans une semaine il pourra acquérir les connaissances suffisantes. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que, par rapport à notre couvent, il conviendrait peut-être de faire plus d'attention au choix de celui qui doit me remplacer, afin qu'il répare les fautes que je pourrais avoir commises, et inspirer la confiance des maîtresses et des élèves.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 234

Saint-Jacques¹³⁴, 30 octobre 1842

Mon cher monsieur,

Votre lettre du 29 est arrivée à la bonne heure. Je venais d'en cacheter une pour vous; je la retins pour vous dire dans celle-ci que j'avais reçu, dès la fin d'août, des lettres du missionnaire, avec un plan de catéchisme pour la mission Colombie. Je vous l'envoie, persuadé que l'évêque de Québec n'aura pas d'objection à ce qu'il soit imprimé, tel que demandé, et qu'il est mieux que vous surveilliez vous-même l'impression.

Vous allez recevoir plusieurs paquets venant de la Rivière-Rouge; j'espère aussi, moi, y avoir quelque chose. Je suis prêt à payer les 94,16 £ pour le moulin¹³⁵. Dites-moi seulement où je dois déposer ou faire passer l'argent. Je présume que vous avez des agents en Europe, et que vous pouvez faire payer à la Compagnie à Londres la somme demandée.

Une lettre nous apprend que M. Langlois¹³⁶ était à Otaïti [Tahiti] en mai dernier, et nous dit quelque chose des missions des Isles Gambier, etc.

Mon frère avait demandé le passage pour 28.

Mes respects aux évêques et aux MM. [du] Séminaire.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 235

Saint-Jacques, 1^{er} novembre 1842

Monsieur,

Je vous renvoie la lettre qui était incluse dans la vôtre d'hier, avec mille remerciements à votre évêque et à vous. Je m'aperçois que vous n'avez encore reçu aucune lettre de la Colombie cette année. (Vous en avez à l'heure qu'il est). J'avais reçu une lettre vers la fin d'août¹³⁷, en descendant à Montréal pour la retraite pastorale. Je savais que mon frère avait écrit à sir G. Simpson, contre les rapports qui avaient été faits à la Compagnie pour discréditer les missionnaires et la mission. J'ai même copie de cette lettre. Si j'eusse cru que vous fussiez sans nouvelles, je me serais empressé de vous écrire. Il est vrai cependant que le silence que vous gardiez, depuis que j'ai reçu mon paquet, me donnait à soupçonner que vous n'aviez rien reçu. Je savais encore que la Compagnie accordait passage à 10 personnes. On peut bien dire que dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, *salutem ex inimicis*¹³⁸. La Compagnie est si effrayée à la vue du danger auquel elle s'est exposée qu'elle va montrer un zèle et une bonne volonté toute particulière. C'est bon aussi qu'elle ait vu qu'on pouvait se passer d'elle. Il faut de toute nécessité que les missionnaires soient indépendants, et même que la Compagnie reconnaisse de plus en plus qu'elle a des obligations à ces pauvres missionnaires.

Je vais profiter de l'occasion qui se présente pour écrire à mon frère.

Si j'étais évêque de Québec, je ne tarderais pas à demander à Rome une mitre pour la Colombie. Les Îles Sandwich voient s'opérer des merveilles depuis qu'un évêque y est arrivé. Il en serait ainsi à la Colombie. Vous me pardonnerez bien mon indiscretion. Je crois la commettre pour le plus

grand bien de cette partie du royaume de Dieu, et je n'y suis nullement poussé par la chair et le sang.

Je savais encore, par les lettres, que mon frère me désirait à la Colombie.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 236

L'évêché, 13 novembre 1842

Mon cher monsieur,

Je reçois votre lettre du 10. Je ne puis rien vous dire relativement au nombre d'exemplaires du catéchisme. Ce que je sais, c'est que la paroisse se compose de 350 âmes, et le nombre va augmenter rapidement, par la retraite des serviteurs de la Compagnie, et par l'immigration. La semaine dernière, cinq jeunes Canadiens, venus dans le cours de l'été de Colville, sont partis pour aller s'établir au Wallamette. De plus, les missionnaires s'attendent à une immigration des pays étrangers, qui sera favorisée par la Compagnie. Comme le coût de l'impression des derniers exemplaires n'est pas considérable, il serait bon d'en faire imprimer plus que moins, disons 5 à 600. Je ne sais si vous avez, sur le petit mémoire que je vous ai envoyé, la remarque que me fait mon frère; c'est qu'il faut retrancher, dans la nouvelle impression, ce qu'il y a d'inutile dans l'ancienne. V.g. *les personnes qui ne savent pas lire*, etc.

Je vous avais prié, dans une précédente, de me dire où je dois déposer 94,16 £, pour payer la balance due pour le moulin de Wallamette. Vous avez, sans doute, quelque argent à retirer de la Propagation de la Foi en France. Je suppose que

vous pourriez faire payer la susdite somme à la Compagnie de la Baie d'Hudson à Londres, ce qui nous fera gagner le *premium*¹³⁹ des lettres de change.

J'ai reçu pour la mission de la Colombie 10 £. Je ne puis me rappeler si je vous les ai envoyées. Dites-le-moi, s'il vous plaît, ou plutôt, dites-moi si vous les avez reçues. C'est le nommé Rochon¹⁴⁰, serviteur des missionnaires, qui les devait à la mission, qui me les a fait remettre.

Je ne vois pas que l'envoi de jésuites à la Colombie doive faire différer la nomination d'un évêque. Au reste, d'autres peuvent le voir. Quoi qu'il en soit, je découvre que Monseigneur de Montréal écrivit l'an dernier, de Rome, à Monseigneur de Québec, pour lui faire connaître les intentions de la Cour de Rome, relativement à cette mission, et je suis satisfait d'apprendre que l'on doit y nommer un évêque en titre, aussitôt que le nombre des catholiques y sera un peu plus considérable, et je pourrais dire même aussitôt que la Cour de Rome sera informée de l'état actuel de la mission, puisqu'elle paraît prospérer étonnamment.

Je crois que l'on trouverait par ici des fermiers et femmes d'industrie pour la Colombie. Je viens d'avoir une entrevue avec un nommé Cédulat dit Montreuil, qui alla à la Colombie en 1838, avec mon frère. Il en est arrivé le mois dernier, pour se marier, et remonter le printemps prochain. Il m'annonce qu'un de ses frères, forgeron, a dessein de monter aussi, ainsi qu'un nommé Rochon, frère du serviteur du missionnaire, qui a deux grandes filles capables de montrer aux naturels à faire les ouvrages de nos femmes des campagnes.

P.-S. Monsieur l'artiste Plamondon travaille sans repos. Ce qu'il a fait jusqu'à présent, me fait croire qu'il atteindra parfaitement, dans sa copie, la perfection de l'original. Je n'ai pas besoin de vous dire que je veux parler du portrait de N.S.P. Grégoire¹⁴¹.

M. Blanchet, ptre



À Charles-Félix Cazeau
AAQ, 26 CP, D.M., H : 237

Montréal, 29 décembre 1842

Mon cher monsieur,

Il est temps de vous dire que j'ai reçu votre lettre du 25
ult.

La Propagation de la Foi de Lyon ayant donné quelque chose pour notre diocèse, je trouverai moyen, j'espère, de faire payer à la Compagnie à Londres la somme mentionnée dans ma dernière. Cependant si vous trouvez la facilité de le faire vous-même, je ne refuse pas vos services.

Je n'ai pas voulu vous faire croire que je me chargeais d'engager aucune personne pour la Colombie, mais seulement vous informer que vous pourriez trouver ici quelqu'un disposé à s'engager, dans le cas où vous seriez en peine. Ainsi vous pouvez agir comme vous voudrez à l'égard de la sœur de M. Demers, etc. Mon frère ne m'a pas prié de me mêler de cette affaire, mais je serai toujours prêt à vous aider, lorsque vous m'en témoignerez le désir.

Je ne sais si je dois vous remercier ou vous *gronder* pour avoir exprimé dans votre dernière la bonne opinion que vous aviez conçue de votre serviteur; je vous abandonne à votre conscience. Quels que soient *mes mérites ou mon désir d'en acquérir par d'autres moyens* que celui de faire un petit voyage à la Colombie, je vous avoue que tout ce qui se passe en ce moment à mon égard a de quoi me surprendre tant soit peu. La Providence a ses vues; elle fera certainement arriver toute chose à ses fins. Dans un autre temps, je pourrai peut-être m'exprimer plus clairement.

Je n'ai pas reçu de lettres de mon frère depuis peu. Mon frère me croyait sans doute en chemin pour le Wallamette. Les renseignements que vous me donnez me causent une joie bien vite, non pas parce que j'y vois la réalisation de mes projets, et de mes vœux, mais bien par la vue du bien immense qui doit suivre. Il n'y a pas de doute que l'évêque indépendant de la Colombie, c'est-à-dire, des dépendances de la Grande-Bretagne, ne sera chargé que provisoirement de la partie dépendante des États-Unis. Car il y aura aussi en cette partie un évêque en titre, dans quelques années, *je présume*. Que fais-je? Ne dirait-on pas que j'aurais une voix pour faire pencher la balance! C'est terrible, n'est-ce pas? Ce que je crains, c'est que le Père de Smet ne fasse régler les choses d'une manière qui ne conviendra pas à Québec ou aux missionnaires de la Colombie.

Je n'ai pas eu encore de réponse définitive des personnes qui paraissaient disposées à traverser les Montagnes de roches.

M. Blanchet, ptre



À François-Antoine Larocque¹⁴², écr
Montréal
BAC, MG19, A18

L'évêché, 8 janvier 1843

Monsieur,

Le secrétaire de Monseigneur l'évêque de Québec m'écrit qu'un M. Larocque¹⁴³, maintenant à Paris, et votre frère, a eu la générosité de donner 200 £ pour la mission de la Colombie, et que cette somme doit être payée par un de ses frères, ou par son frère, demeurant en cette ville (Montréal). Je suis

chargé de vous demander si vous avez reçu un ordre pour cela, et si c'est le cas, de vous prier de me faire connaître vos intentions à cet égard. Si vous désirez un *reçu* de l'évêque de Québec, il sera très facile de se le procurer. En adressant votre réponse à l'évêché, vous obligerez infiniment celui qui a l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

M. Blanchet, ptre



À Mme Alexandre Roy¹⁴⁴
CHSH, Sec. B, Fg. 7, Dos. 16

Montréal, 2 septembre 1846

Ma bonne et tendre nièce,

Je me trouve heureux de vous faire parvenir par M. le curé¹⁴⁵ des Cèdres les deux objets de piété que Mgr de Drasa¹⁴⁶ vous envoie.

Le chapelet a été donné et indulgencié par le souverain pontife Grégoire XVI. La croix est aussi indulgenciée par le même pontife, qui y a attaché l'indulgence plénière à *l'article de la mort* pour toutes les personnes qui la baisent dans ce dernier moment.

Le même pontife a de plus accordé une indulgence plénière à *l'article de la mort* pour tous nos parents jusqu'au troisième degré inclusivement.

Vous voyez que votre oncle ne vous a pas oubliée, et qu'il a à cœur que la piété et autres vertus chrétiennes se conservent et même augmentent en vous. Vous répondrez à mes vœux et vous prierez encore davantage pour lui et le succès de ses travaux.

Mes amitiés et souvenir à M. Roy.

Je suis avec tendresse et dévouement, etc.

M. Blanchet, chan.



NOTES

Note 1, p. 33 : Le manuscrit contient le verbe «éclaircir»; nous avons corrigé.

Note 2, p. 33 : Magré : aujourd'hui paroisse de Saint-Michel à East Margaree, Nouvelle-Écosse, au Cap-Breton, à 45 km au sud-ouest de Chéticamp. Chéticamp était un village acadien depuis le XVIII^e siècle.

Note 3, p. 33 : *Quid agendum?* : Que faut-il faire?

Note 4, p. 34 : Blanchet fit le voyage de Chéticamp à Havre-aux-Maisons le dimanche 1^{er} juin 1823. Il y resta jusqu'à l'automne. Après un autre hiver au Cap-Breton, il revint aux îles l'été suivant, en 1824.

Note 5, p. 34 : Mgr de Rose est Angus-Bernard MacEachern (1759-1835), né en Écosse, évêque de l'Île-du-Prince-Édouard (Île Saint-Jean), des Îles-de-la-Madeleine et du Cap-Breton. Le siège épiscopal était à Charlottetown depuis 1821.

Note 6, p. 34 : «À entendre les gens des Isles de la Madeleine, ils seraient en état de soutenir un prêtre. Suivant MM. Madran et Gaulin, ils en sont incapables, soit par pauvreté, soit par mauvaise volonté.» Plessis à Blanchet, 27 septembre 1823. AAQ. 210 A, *R.L. Plessis*, 11 : 299.

Deux ans plus tard, Pierre Béland, premier missionnaire à poste fixe, arriva aux Îles-de-la-Madeleine.

Note 7, p. 35 : Mgr Plessis répondit : «Gardez vos *componendes* jusqu'à ce que vous trouviez une occasion sûre pour me les envoyer. Elles seront appliquées à faire étudier des séminaristes, objet plus pressant que la décoration des chapelles.» *Ibid.*

Note 8, p. 35 : Mgr MacEachern, de Charlottetown, est le suffragant de l'évêque de Québec. Jusqu'en 1846, l'archevêque de Québec s'occupait de fournir en missionnaires un diocèse incapable d'y pourvoir lui-même, faute de sujets.

Note 9, p. 35 : Jean-Marie Madran (1783-1857), prédécesseur de Blanchet aux Îles-de-la-Madeleine, de 1819 à 1822. Il est décédé à Bathurst (N.B.)

Note 10, p. 35 : Le successeur de Blanchet, Pierre Béland (1800-1859), fut également aux prises avec cette chicane de clochers, qui retarda de trois ans la construction de la chapelle du Havre-aux-Maisons.

Note 11, p. 36 : Lettre de Plessis à Blanchet, du 27 septembre 1823. Voir *supra*.

Note 12, p. 36 : Une phlyctène, que le missionnaire avait au genou et qu'il confia à un «chirurgien» de Charlottetown, le paralysa un certain temps; l'infection se mit de la partie et le convalescent, craignant le

pire, appela à son chevet son frère François-Norbert Blanchet, missionnaire à Richibouctou.

«Mon frère se trouvait malade à Charlottetown, écrit F.N. Blanchet; il m'avait mandé de m'y rendre promptement, ce que je fis en deux jours. Sa maladie consistait en une espèce de loupe qu'il a eue au genou et qu'il s'est fait couper à Charlottetown. La peau et la chair étaient soulevées à raison de l'eau qui y était renfermée; dans cette eau flottaient de petits globules de chair, d'autres étaient attachés à la peau; toute cette peau et cette chair étaient criblées de petites piqûres qui semblaient beaucoup être les germes d'une quantité de vers. Sa plaie, après l'opération, ouvrait de trois doigts. Il a été quatre semaines sans pouvoir marcher.» Voir François-Norbert Blanchet, *De Richibouctou à la Willamette* (2016).

Note 13, p. 36 : La lettre du missionnaire Blanchet arriva à Québec le 21 août 1824, sans doute apportée par une goélette des Îles, et non par la poste, car elle ne portait aucune «empreinte du bureau».

Note 14, p. 37 : Mgr Plessis répondit : «Je connais ces nouveaux testaments français. Comptez qu'ils sont bien loin d'être catholiques & que vous n'en devez répandre ni pour argent ni pour rien. C'est de la part de ce protestant une impertinence que de vouloir rendre un prêtre catholique complice de la distribution qu'il en veut faire.» Plessis à Blanchet, 21 août 1824. AAQ, 210 A, *R.L. Plessis*, 12 : 47.

Note 15, p. 38 : «Portez-le sous vos habits, pendant à votre cou et dûment couvert, avec un ruban béni en étole si vous pouvez vous le procurer.» *Ibid.*

Note 16, p. 40 : Que me reste-t-il à faire?

Note 17, p. 41 : Gabriel Marchand (1780-1852), pionnier de la nouvelle paroisse de Saint-Jean, époux en secondes nocces de Mary Macnider (Québec, Holy Trinity, 6 octobre 1810); père de six enfants dont Félix-Gabriel Marchand (1832-1900), premier ministre libéral du Québec de 1897 à 1900.

Note 18, p. 41 : Le procès-verbal pour l'érection de l'église de Saint-Jean (Richelieu). Voir la lettre du 18 décembre 1826.

Note 19, p. 41 : Sainte-Marguerite de Blairfindie ou L'Acadie, aujourd'hui intégrée à Saint-Jean-sur-Richelieu. En 1826, le curé de cette paroisse est Jean-Baptiste Paquin (1780-1832).

Note 20, p. 41 : Blanchet a été nommé curé à Saint-Luc (Richelieu) le 23 septembre 1826. Panet à Blanchet, AAQ, 210 A, *R.L. Panet*, 13 : 5.

Note 21, p. 41 : Les 8, 10 et 17 décembre 1826.

Note 22, p. 42 : La perte, c'est-à-dire la paroisse de Saint-Jean, appelée aussi Dorchester. Cette nouvelle paroisse enlevait des habitants et des revenus à la fabrique de Saint-Luc.

-
- Note 23, p. 42 : Qu'en est-il de moi? Que dois-je faire?
- Note 24, p. 44 : En 1819 fut détruite la vieille église de Saint-Pierre du Portage (L'Assomption).
- Note 25, p. 44 : Rémi Gaulin (1787-1857), prédécesseur de Blanchet à la cure de L'Assomption et ancien missionnaire en Nouvelle-Écosse. Il deviendra le deuxième évêque de Kingston en 1840.
- Note 26, p. 45 : Le 23 septembre 1829, Mgr Lartigue, assisté du jeune Ignace Bourget, son secrétaire, vint consacrer le maître autel de l'église de Saint-Pierre du Portage; il accorda du même coup 40 jours d'indulgence à tous ceux qui feraient une visite à cet autel, le jour anniversaire de sa consécration. AFLA, *Délibérations de la fabrique*, Cahier B, 17-06-1810 / 08-12-1871.
- Note 27, p. 45 : La vieille chapelle en bois, construite en 1757-58, dédiée à sainte Anne, menaçait ruine à l'époque du curé Blanchet. Elle sera démolie en 1837.
- Note 28, p. 46 : Le 29 juin, fête de saint Pierre, patron de la paroisse (Saint-Pierre du Portage), était jour chômé et d'obligation pour tous. Les habitants des paroisses environnantes affluaient à L'Assomption. L'existence d'un grand nombre d'estaminets dans le village dut être la cause première de ces désordres, dont se plaignirent plusieurs curés de L'Assomption, à tel point qu'on annula les grandes célébrations pour ne dire plus qu'une basse messe.
- Note 29, p. 46 : La paroisse de Saint-Esprit, où l'abbé Caron était curé, touchait aux limites de Saint-Pierre du Portage. Mgr Panet confia au curé Blanchet la mission de «désigner plus clairement la borne sud» de la paroisse de Saint-Esprit. Panet à Blanchet, 29 août 1829, AAQ, 210 A, *R.L. Panet*, 14 : 90.
- Note 30, p. 48 : Mgr Panet approuva la requête et donna un permis de procéder. AAQ, *Registre des requêtes*, V. Ve f. 57v., 16 août 1830.
- Note 31, p. 49 : Cette lettre se situe à l'époque des revendications des esprits libéraux qui proposèrent, avec Papineau, le bill des notables. Ce projet de loi avait pour but d'admettre les notables d'une paroisse à l'élection des marguilliers; on voulait, du même coup, soustraire les registres d'état civil du contrôle clérical. Fortement contesté par les curés, le bill des notables fut rejeté par le Conseil législatif le 26 décembre 1831.
- Note 32, p. 49 : En novembre 1829, Mgr Lartigue confia avec beaucoup de réticence un vicaire au curé de L'Assomption, alors malade au lit. Ce vicaire s'appelait Louis Nau (1799-?), ordonné prêtre en mars 1829. Mgr Lartigue avait écrit à son sujet : «On ne dit rien d'avantageux de ce Nau... mais je ferai surveiller et examiner pro-

chainement sa conduite.» Lartigue à Panet, 7 décembre 1829. ACAM, *R.L. Lartigue*, 5 : 191.

Louis Nau avait la qualité de connaître l'anglais, ce qui lui permit de desservir les Irlandais de Rawdon en compagnie du curé de Saint-Paul de Joliette. Incapable de s'entendre avec Blanchet, il fut chassé du presbytère de L'Assomption par le curé. Muté à la cure de Saint-Jean-Baptiste de Rouville en 1836, Nau refusa d'être muté à Saint-Valentin et intenta un procès à l'évêque. Soutenu par Louis-Hippolyte La Fontaine, avocat, Nau perdit tout de même sa cause. En 1837, pendant les troubles, il fut chassé de sa paroisse par les patriotes et il passa du côté de Gosford comme espion. Voir Louis Nau, de Beauharnois, à lord Gosford, 28 décembre 1837. BAC, RG4, B37, vol. 3 : 970-972.

Après que J.J. Girouard eut signalé sa présence en 1842 chez lui, Louis Nau quitta le pays pour les États-Unis.

Note 33, p. 50 : Soulange Peltier (1810-1888), nièce d'A.M. Blanchet, l'accompagna dans ses diverses cures et même jusqu'au Nord-Ouest américain.

Note 34, p. 50 : Voici la réponse de Louis Nau à Blanchet : «Ne connaissant en vous aucun droit de déplacer non plus que de placer un vicaire quelconque, je prends la liberté de vous informer que je ne ferai aucun usage de votre lettre du 25 août, avant que j'aie reçu ordre ou instruction de Sa Grandeur.» Louis Nau à A.M. Blanchet, 8 septembre 1830. ACAM, 355.114, 830-3.

Note 35, p. 51 : Pierre Robitaille (1758-1834), que Blanchet remplaça à Saint-Charles sur Richelieu.

Note 36, p. 51 : L'année 1831 fut un temps de disette.

Note 37, p. 52 : Pendant ses deux premières années à Saint-Charles, Blanchet desservit aussi Saint-Marc, en face de Saint-Charles, rive gauche du Richelieu.

Note 38, p. 53 : Rosalie Blanchet, sœur du curé Blanchet et épouse de Jean-Baptiste Peltier, de Saint-François de Montmagny.

Note 39, p. 53 : Angèle Peltier, fille de Rosalie Blanchet, qui épousera Antoine Leduc, de Saint-Charles, le 24 juillet 1837.

Note 40, p. 53 : Cette lettre déplut fort à Sa Grandeur Lartigue qui répondit au curé Blanchet : «N'ayez donc plus d'inquiétude sur votre vocation au petit séminaire de Saint-Hyacinthe, car vous pouvez demeurer assuré que, de mon vivant, vous n'y entrerez ni dans un temps, ni dans l'autre.» Lartigue à Blanchet, 14 février 1833. ACAM, *R.L. Lartigue*, 7 : 72.

Note 41, p. 56 : Édouard-Joseph Crevier (1799-1881), curé à Saint-Hyacinthe pendant vingt ans.

-
- Note 42, p. 57 : Antoine-Joseph Ginguet (1806-1846) et Joseph-Gaspard-Suzanne Ginguet (1795-1880), deux frères, nés à Vergaville (Moselle), dans le diocèse de Nancy (France) où ils ont été ordonnés prêtres. Antoine-Joseph Ginguet avait quitté son diocèse en avril 1836 pour le Canada; il sera curé à Saint-Charles de 1838 à 1842. Joseph-Gaspard-Suzanne Ginguet avait été interdit dans son diocèse le 15 janvier 1833. *Dictionnaire biographique des prêtres du diocèse de Nancy et de Toul*, p. 154. Louis-Antoine Dessaulles n'est pas tendre envers les deux frères Ginguet. Voir *Petit bréviaire des vices de notre clergé* (2004).
- Note 43, p. 57 : Mgr de Forbin-Janson (1785-1844), aristocrate, évêque de Nancy et de Toul, voyant sa vie menacée par la Révolution de Juillet (1830), avait quitté la France pour l'Allemagne puis la Suisse où il séjourna à Fribourg.
- Note 44, p. 62 : Pierre-Dominique Debartzch (1782-1846), avocat, né de parents polonais à Saint-Charles; seigneur du lieu. Son manoir servira de place forte aux patriotes en 1837.
- Note 45, p. 65 : C'est la seule lettre d'A.M. Blanchet à Ignace Bourget (1799- 1885), avant l'élévation de ce dernier à l'épiscopat en 1837. Le tutoiement est normal pour deux anciens confrères du Séminaire de Québec. Plus tard, disparut ce ton d'aimable confiance et de camaraderie pour faire place à la grandeur épiscopale.
- Note 46, p. 65 : Comme tous les membres du clergé du district de Montréal, Blanchet signa la requête pour demander à l'évêque de Québec, Mgr Signay, d'appuyer la supplique au Saint-Siège en vue de l'érection du district de Montréal en siège épiscopal. AAQ, *Pièces et actes*, T. 2 f. 164r.
- Note 47, p. 66 : Allusion aux 92 Résolutions des patriotes, qui s'éternisèrent dans les bureaux du Parlement anglais, avant d'être refusées.
- Note 48, p. 66 : Priez pour nous et tout le clergé.
- Note 49, p. 66 : Antoine Parent (1785-1855), ordonné prêtre en 1808; directeur du Séminaire de Québec de 1808 à 1855.
- Note 50, p. 66 : Jean-Charles Prince (1804-1860), directeur du collège de Saint-Hyacinthe, avait écrit : «Je, soussigné, prêtre et directeur de Saint-Hyacinthe, certifie à tous ceux qui les présentes verront que M. Pierre Blanchet, après avoir étudié en particulier, a suivi, dans notre maison, les cours de versification, de belles-lettres et de philosophie et que, pendant quatre années, il s'est montré studieux et honnête. En foi de quoi j'ai dû à la justice de signer le présent témoignage, à Saint-Hyacinthe, le 20 septembre 1836.» J.C. Prince, ptre, directeur. AESH, XVII, C-19.

-
- Note 51, p. 66 : Pierre Blanchet (1816-1898), fils de Félix Blanchet et de Marie-Angelle Talbot-Gervais. Il entra au Séminaire de Saint-Hyacinthe comme élève en 1831, passait ses vacances chez son oncle, le curé Blanchet, à Saint-Charles. Devenu ecclésiastique et professeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe en 1837-1838, il laissa la soutane pour devenir avocat.
- Note 52, p. 68 : Jean-Philippe Boucher-Belleville (1800-1875), instituteur à Saint-Charles puis professeur de philosophie à Chambly. Aussi éditeur à Saint-Charles où il imprime *L'Écho du pays* en 1833-1836, journal fondé par Debartzch, puis *Le Glaneur* en 1836-1837 où il est surtout question d'agriculture. Éditeur des *Notes diverses sur le Bas-Canada* (1835) par Amury Girod. Accusé de haute trahison, il fut incarcéré du 12 décembre 1837 au 9 juillet 1838. Son *Journal d'un patriote* a été édité une première fois en 1992.
- Note 53, p. 69 : Le 22 août à Saint-Jacques, c'est-à-dire à l'évêché de Montréal (paroisse Saint-Jacques).
- Note 54, p. 70 : *Inimicus homo* : l'homme ennemi, c'est-à-dire le démon.
- Note 55, p. 71 : *Domus divisa non stabit* : Une maison divisée ne tiendra pas.
- Note 56, p. 72 : Ce P.-S. fut écrit deux jours après l'imposante assemblée des Six Comtés à Saint-Charles, paroisse d'A.M. Blanchet.
- Note 57, p. 73 : Cette lettre est perdue. Il n'en subsiste qu'un extrait, cité par Bourget lui-même dans sa correspondance. Voir Bourget à Turgeon, 1^{er} janvier 1838. ACAM, R.L. *Bourget*, I : 133.
- Note 58, p. 74 : Cette lettre d'A.M. Blanchet à lord Gosford fut envoyée au procureur général. Une copie en avait été gardée chez le gouverneur; elle fut retrouvée alors qu'il s'apprêtait à quitter le Bas-Canada. La copie fut communiquée par S. Walcott, secrétaire du gouverneur, à Charles-Félix Cazeau, secrétaire de l'évêque de Québec, le 26 février 1838. La lettre de Blanchet à Gosford se trouve aussi dans Lionel Groulx, *Notre maître le passé*, tome 2 (1936).
- Note 59, p. 76 : La seule copie que nous ayons de cette lettre provient de la correspondance du curé François-Xavier Demers, de Saint-Denis, à Mgr Bourget, le 13 décembre 1837. L'abbé Desnoyers datait cette lettre du 26 novembre, soit le lendemain du combat (*Histoire de Saint-Charles* [1876], AESH, Ms No 27 : 153-154). Mais Blanchet nous parle de ce qui est arrivé le 26 novembre comme étant déjà du passé : il faut donc repousser la rédaction de la lettre de Blanchet à Demers quelques jours plus tard.
- Note 60, p. 76 : Les deux nièces du curé Blanchet sont Soulange Peltier, épouse de Charles-Christophe Lussier, fils de Christophe (mariage à Saint-Charles, 19 septembre 1831) et sa sœur Angelle Peltier, épouse

d'Antoine Leduc, fils d'Antoine (mariage à Saint-Charles, 24 juillet 1837).

Note 61, p. 77 : Le colonel John Eden. Voir *Le Canadien*, 2 février 1838 : «La Vérité mise à jour», texte non signé mais de l'abbé Lagorce, vicaire à Saint-Denis.

Note 62, p. 78 : François Chicou dit Duvert, médecin; et son frère, Louis Duvert, notaire. Les deux furent jetés en prison pour haute trahison. Le notaire faisait partie des prisonniers qu'on amena à Montréal après le combat de Saint-Charles.

Note 63, p. 78 : François Mount, marchand à Saint-Charles; peut-être aussi les descendants de Philip Mount, beau-père des Duvert.

Note 64, p. 78 : Léon-Solyme Kirouac, né en 1805, fils de Charles Kirouac dit Breton et de Joseph Blanchet. Maître d'école à Saint-Charles et cousin du curé Blanchet.

Note 65, p. 78 : Ces deux lettres visaient à avertir les gens de Saint-Denis qu'il ne leur serait fait aucun mal s'ils déposaient les armes.

Note 66, p. 78 : Peut-être Marie-Josèphe Woolsey (1768-1842), veuve de Pierre Guérout, marchand.

Note 67, p. 79 : À rapprocher du P.-S. de la lettre du 25 octobre 1837.

Note 68, p. 80 : *In insipientia* : dans ma folie.

Note 69, p. 80 : Le mandement de Mgr Lartigue fut lu à Saint-Charles le dimanche 5 novembre 1837. Voir la lettre du 6 novembre.

Note 70, p. 82 : Pierre-Marie Mignault (1784-1868), curé à Chambly pendant une cinquantaine d'années.

Note 71, p. 82 : Jacques Robitaille et Jean-Baptiste Brodeur, capitaines de milice à Saint-Charles; Léon-Solyme Kirouac, instituteur à Saint-Charles et cousin du curé. L'instituteur prit la défense de Blanchet en répondant à Gudy dans *Le Canadien*, 14 et 30 mai 1838.

Note 72, p. 83 : François-Roch de Saint-Ours (1800-1839), shérif de la prison neuve depuis avril 1837. Détesté des patriotes.

Note 73, p. 84 : Le Dr Jacques Dorion (1798-1877), de Saint-Ours, fut admis à caution (1000 £), grâce à l'influence de Debartzch et du shérif de la prison, qui était cousin de Catherine-Louisa Lovell, la femme de Dorion.

Note 74, p. 84 : Voir les lettres du 7 décembre 1837 et du 13 janvier 1838.

Note 75, p. 84 : Dominique Mondelet (1799-1863), né à Saint-Marc sur Richelieu, avocat en 1820. Député de Montréal en 1831-1832; membre du Conseil spécial; en 1850, juge à Trois-Rivières.

Note 76, p. 84 : Blanchet écrit sa lettre pendant la période du carême, alors que le jeûne et l'abstinence étaient obligatoires.

-
- Note 77, p. 84 : Peut-être Pierre Damour, marchand, 50 ans, emprisonné lui aussi quelque temps.
- Note 78, p. 85 : Charles Wand (1796-1850), geôlier de la prison neuve, en compagnie de William Fletcher.
- Note 79, p. 86 : François-Norbert Blanchet (1795-1883), son frère, curé aux Cèdres.
- Note 80, p. 87 : Saint-Joseph de Soulanges ou Les Cèdres, maintenant paroisse du diocèse de Valleyfield.
- Note 81, p. 87 : François-Norbert Blanchet doit quitter le Bas-Canada pour la Colombie (Oregon). Il quitte d'abord Les Cèdres pour Montréal, car le départ, avec les canots de la Compagnie de la Baie d'Hudson, est prévu pour le 3 mai 1838 à Lachine.
- Note 82, p. 87 : Pourtant les deux frères Blanchet seront très près l'un de l'autre à partir de 1847. François-Norbert, l'aîné, devint archevêque d'Oregon City; Augustin-Magloire, évêque de Walla-Walla puis de Nesqually, dans le territoire de Washington.
- Note 83, p. 87 : *François-Norbert Blanchet*, par Jean-Baptiste Roy-Audy, 1838, Musée du Québec, P-2408.
- Note 84, p. 87 : La Saint-Michel, le 29 septembre, époque où survenaient souvent les changements de cure. Pendant l'emprisonnement du curé Blanchet, les paroissiens de Saint-Charles furent desservis par le vicaire Lagorce, de Saint-Denis; puis, à partir du dimanche 13 mai 1838, Antoine-Joseph Ginguet, le nouveau curé, fut à son poste.
- Note 85, p. 88 : La Colombie, baignée par le fleuve Columbia, correspond à cet immense territoire qui va de la Colombie-Britannique actuelle jusqu'à la Californie.
- Note 86, p. 88 : Sainte-Anne du bout de l'Île ou Sainte-Anne de Bellevue.
- Note 87, p. 88 : Joseph-Arsène Mayrand (1811-1895), ordonné prêtre le 6 avril 1838, fit le voyage avec le missionnaire Blanchet jusqu'au Manitoba où il passa une dizaine d'années comme missionnaire, avant de revenir au Québec.
- Note 88, p. 88 : Saint-Pierre de la Rivière du Sud, paroisse natale des frères Blanchet.
- Note 89, p. 89 : B.C.A. Gagy (1796-1876), antipatriote, présent parmi les volontaires, conseiller et traducteur de l'armée de Wetherall, fit paraître un article pour justifier sa conduite après la bataille de Saint-Charles. Voir *Le Canadien*, 21 mars 1838.
- Note 90, p. 90 : *Ex toto corde* : de tout cœur.
- Note 91, p. 90 : Alexis-Frédéric Truteau (1808-1872), chanoine et secrétaire de Mgr Bourget.
- Note 92, p. 92 : James Hargrave (1798-1865), un des plus importants agents de la Hudson's Bay Company; chief Factor à York Factory. «Je

suis en compagnie de Mr. Hargrave, vrai gentleman.» F.N. Blanchet à Bourget, 6 mai 1838. ACAM, 195.124, 838-4.

Note 93, p. 92 : En juillet 1838, Arthur William Buller (1808-1869) fut chargé par lord Durham de mener une enquête sur l'éducation dans le Bas-Canada. Il envoya à chaque paroisse un questionnaire portant sur l'organisation des écoles. Mais Buller «constata rapidement que ce système ne donnerait que fort peu de résultats : la plupart des personnes susceptibles de fournir des indications précises se désintéressèrent de l'entreprise et quelques autres tentèrent même d'en empêcher la réalisation.» L.P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec* (1971).

Note 94, p. 94 : Théodore de Laporte, né à Saint-Denœux, arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais), s'était réfugié en Angleterre pendant la Révolution française. Nommé en 1821 par Talleyrand chapelain de la Chapelle française à Londres, King St., il était agent des missionnaires de la Colombie. Il est décédé à Londres le 3 mai 1840.

Note 95, p. 94 : Dans sa circulaire adressée au clergé du diocèse de Montréal, le 7 août 1838, Mgr Lartigue déclare : «Je sais d'une manière positive qu'on a tâché d'insinuer aux étrangers qu'il n'y a aucune espèce d'instruction, ou presque aucune dans nos campagnes; il est important que la vérité soit rétablie. MEM, 1 : 44.

Note 96, p. 96 : Mgr de Sidyme est Pierre-Flavien Turgeon (1787-1867), coadjuteur de Mgr Signay, évêque de Québec.

Note 97, p. 98 : Allusion évidente aux évêques de Québec qui n'ont pas daigné répondre aux lettres d'A.M. Blanchet.

Note 98, p. 100 : La loi des écoles de fabrique, de 1824, autorisait une paroisse à dépenser le quart de ses revenus pour l'éducation, ce qui laissait tout de même bien des paroisses sans école, faute de revenus suffisants.

Note 99, p. 100 : «Mgr de Montréal n'a nullement dit dans son mandement qu'il était disposé à accorder plus que le quart des revenus de fabrique pour l'encouragement des écoles. Il le fera pourtant, lorsque les églises seront en état d'en faire la dépense.» Bourget à Blanchet, 30 mars 1839. ACAM, *R.L. Bourget*, 1 : 306.

Note 100, p. 101 : *Ô Utinam* : Ô puisse cette faveur arriver!

Note 101, p. 102 : Sainte Philomène était religieusement vénérée par le missionnaire François-Norbert Blanchet. Le corps de cette jeune fille, qui vécut sous le règne de l'empereur Dioclétien, ne fut découvert, dans les catacombes de Rome, qu'en 1802. Le pape Grégoire XVI permit qu'on la fêtât le 11 août. Et, en 1835, à Poitiers, commença l'association de quelques pauvres filles qui deviendra plus tard la congrégation des Sœurs de Sainte-Philomène. La dévotion à sainte

Philomène de l'abbé Blanchet peut s'expliquer par le fait qu'elle ait guéri miraculeusement Pauline-Marie Jaricot, fondatrice des Œuvres de la Propagation de la Foi à Lyon.

Le patrimoine culturel québécois possède une toile représentant sainte Philomène, peinte par Antoine Plamondon en 1843. «*Sainte Philomène* est une huile sur toile réalisée en 1843 pour orner l'intérieur de l'église de Saint-André. L'œuvre, de 259 cm de hauteur sur 178 cm de largeur, représente sainte Philomène vêtue d'une tunique blanche ainsi que d'un manteau bleu au revers rouge, et agenouillée dans un paysage montagneux. La jeune femme placée au centre de la composition a les mains jointes et le regard dirigé vers le ciel. À ses pieds se trouvent une couronne de fleurs, un carquois, des flèches, un arc et une ancre. Deux chérubins sont représentés dans le coin supérieur droit où est également peinte une source de lumière dirigée vers la femme. Un angelot tenant dans ses mains des fleurs, une palme, une flèche et une épée est situé dans le coin supérieur gauche. Ce bien est classé objet patrimonial. Il est associé à l'église de Saint-André, classée immeuble patrimonial.» *RPCQ*.

De nos jours, l'existence même de cette sainte est tellement douteuse que la Congrégation des Rites en a suspendu le culte en 1961.

Note 102, p. 103 : Ohyuhu & Wahoo : Oahu, archipel d'Hawaii.

Note 103, p. 103 : H.C.B.H. : l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson.

Note 104, p. 103 : La mission Dolores, fondée en 1776 par des Franciscains espagnols.

Note 105, p. 103 : Depuis l'indépendance mexicaine.

Note 106, p. 105 : Modeste Demers (1809-1871), qui fit le voyage avec F.N. Blanchet en 1838. Il deviendra plus tard le premier évêque de l'île de Vancouver (Victoria).

Note 107, p. 107 : Antoine Montpetit (1819-1903), fils de Joseph Montpetit et d'Angélique-Marguerite Bougie, né aux Cèdres, décédé à Saint-Lazare; il a épousé (Coteau-du-Lac, 30 janvier 1837) Adélaïde Montpetit, fille de Jean-Baptiste Montpetit et d'Angélique Lalonde.

Note 108, p. 107 : Dirimant : en droit, dirimant signifie «qui annule»; empêchement dirimant : qui produit l'annulation d'un mariage.

Note 109, p. 107 : *Angustia loci* : La petitesse du lieu ou village. Voir la lettre du 6 décembre sur le même sujet.

Note 110, p. 108 : À ceux qui contractent mariage : ou bien qu'aucune dispense ne soit donnée, ou bien rarement. Et pour cette raison, que cela soit fait gratuitement.

Note 111, p. 108 : *Sine causa* : sans motif; *ex certis rationibus causis* : pour certains motifs légitimes.

-
- Note 112, p. 109 : En réalité Mgr Bourget venait tout juste de répondre, la veille de la seconde lettre du curé des Cèdres, le 5 décembre 1839.
- Note 113, p. 110 : « Quoique les mauvais catholiques crient contre les *componendes*, il faut les laisser crier : *coeci sunt*. » Ils sont aveugles. « S'il faut abolir tous les droits casuels, dîmes, etc., qui font l'objet des criailleries de ces enfants ingrats de l'Église, où en serait la religion ? » Bourget à Blanchet, 5 décembre 1839. ACAM, *R.L. Bourget*, 2 : 26.
- Note 114, p. 114 : James Keith (1782-1851), engagé par la Compagnie du Nord-Ouest en Colombie et à la Rivière à La Pluie. De 1826 à 1843, il est employé par la HBC à Montréal.
- Note 115, p. 115 : Antoine Manseau (1787-1866), curé et grand vicaire à Longueuil en 1840.
- Note 116, p. 115 : *Coeteris paribus* : les autres étant égaux.
- Note 117, p. 115 : Notre maison : aux Cèdres, le couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.
- Note 118, p. 116 : Ces messieurs de talent et de piété sont : Antoine Manseau, Jean-Charles Prince, Alexis-Frédéric Truteau. Étienne Lavioie. Joseph-Octave Paré, chanoines titulaires; Vincent Quiblier, Pierre Viau, François-Xavier Demers, Louis-Misaël Archambault et Jean-Zéphirin Caron, chanoines honoraires. La création du chapitre deviendra effective par une cérémonie officielle dans la cathédrale de Montréal, le 21 janvier 1841.
- Note 119, p. 116 : « Quant à l'approbation que vous donnez à un certain projet que vous m'attribuez, je n'en suis pas surpris. Vous êtes un si bon prêtre que vous verrez toujours du bon côté ce que fera votre évêque, quel qu'il soit. » Bourget à Blanchet, 14 août 1840. ACAM, *R.L. Bourget*, 2 : 181.
- Note 120, p. 117 : L'instituteur Benjamin Joassim, aux Cèdres, eut bien du mal à vivre avec son curé, en 1839, parce qu'il tenait une classe mixte. Voir ACEV : lettres de Joassim à Bourget, 24 octobre et 18 novembre 1839. Le curé Blanchet, pour se débarrasser de Joassim, fit même une offre avantageuse à son cousin Kirouac, l'instituteur de Saint-Charles. Voir Ginguet à Bourget, 23 septembre 1839. AESH, XVII, C-19.
- Note 121, p. 117 : Joseph Quevillon (1805-1891), curé à Saint-Polycarpe. « Je n'ai jamais permis à M. Quevillon ni à aucun autre prêtre de souffrir dans leurs paroisses des écoles mixtes. Seulement j'ai permis dans la nécessité à quelques maîtresses âgées et respectables, de faire l'école aux garçons, comme aux filles, mais séparément et à des heures différentes. » Bourget à Blanchet, 25 janvier 1841. ACAM, *R.L. Bourget*, 2 : 300.

-
- Note 122, p. 118 : L'abbé Pierre Mailly, chanoine honoraire d'Arras, est successeur et neveu de l'abbé Théodore de Laporte à la Chapelle française à Londres. Né à Saint-Denœux (Pas-de-Calais).
- Note 123, p. 119 : John McLoughlin (1784-1857), né au Bas-Canada, figure éminente de la HBC, au fort Vancouver, en Colombie. *DBC*. R.C. Johnson, *John McLoughlin : father of Oregon*, 2^e éd., Portland, 1958.
- Note 124, p. 119 : Étienne-Jérôme Rouchouze (1798-1843), né à Chazeau (Loire), vicaire apostolique de l'Océanie Orientale, exerça son ministère à Mangareva (Gambier) et aux Marquises. À Honolulu en mai 1840. Quitta Saint-Malo en décembre 1842 à bord de la *Marie-Joseph*. Périt en mer au large du cap Horn en mars 1843 en compagnie de vingt-quatre missionnaires.
- Note 125, p. 122 : Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, était au Québec depuis septembre 1840, occupé à prêcher des retraites qui connaissaient un succès phénoménal, établissant partout des sociétés de tempérance.
- Note 126, p. 124 : Mon sort est entre vos mains.
- Note 127, p. 124 : Mgr Bourget lui répondit : «Je suis très certain de pouvoir vivre avec vous sans rien craindre de votre part.» Bourget à Blanchet, 20 novembre 1841. *ACAM, R.L. Bourget*, 2 : 415.
- Note 128, p. 125 : Mariage de Rosalie Peltier, nièce du curé Blanchet, et Hyacinthe Montpetit, Les Cèdres, 8 février 1842.
- Note 129, p. 125 : Les sauteurs de berges (embarcations) : les voyageurs engagés pour faire traverser les rapides des Cèdres aux trains de bois flottants.
- Note 130, p. 125 : «Vous pouvez être coulant avec les sauteurs de cages.» Bourget à Blanchet, 22 janvier 1842. *ACAM, R.L. Bourget*, 2 : 474
- Note 131, p. 126 : «Je suis fâché que vous n'ayez pu vous rendre pour la retraite parce que vous auriez beaucoup édifié par votre présence.» Bourget à Blanchet, *Ibid.*
- Note 132, p. 126 : Parle, car ton serviteur écoute.
- Note 133, p. 127 : En mai 1842, le curé des Cèdres accompagna Mgr Bourget dans sa visite épiscopale. Et l'évêque lui avait donné un conseil : «Préparez des instructions pour prêcher à votre tour. Toutes doivent être d'un style simple et familier.» Bourget à Blanchet, 11 avril 1842. *ACAM, R.L. Bourget*, 2 : 524.
- Note 134, p. 128 : La paroisse Saint-Jacques, c'est-à-dire l'évêché de Montréal, rue Saint-Denis, angle Sainte-Catherine.
- Note 135, p. 128 : Le moulin sur la Willamette (Oregon).

-
- Note 136, p. 128 : Antoine Langlois (1812-1892), missionnaire du Québec alors en route pour la Colombie, par le cap Horn, en compagnie de J.B.Z. Bolduc.
- Note 137, p. 129 : George Simpson (1787-1860), né en Écosse, gouverneur en chef de la HBC jusqu'à sa mort. Il avait épousé sa cousine Frances Simpson en 1830.
- Note 138, p. 129 : *Salutem ex inimicis* : le salut nous vient de nos ennemis.
- Note 139, p. 131 : *Premium* : boni, récompense.
- Note 140, p. 131 : Augustin Rochon [Rocheron] (1812-1898), baptisé à Saint-Martin, Île-Jésus, le 24 juin 1812, fils de Joseph Rochon et de Marie-Louise Goyer-Bélisle. Il épousera Céleste Jodouin (Saint-Paul de La Willamette, 4 avril 1842). Sans postérité.
- Note 141, p. 131 : Le pape Grégoire XVI (1765-1846), peint en 1842 par Antoine Plamondon (1804-1895), peintre québécois.
- Note 142, p. 133 : François-Antoine Larocque (1784-1869), né à L'Assomption, fit plusieurs voyages pour le compte de la Compagnie du Nord-Ouest. Militaire puis homme d'affaires; membre fondateur de la Banque de Montréal. Emprisonné en 1838 pour haute trahison, mais libéré après deux jours.
- Note 143, p. 133 : Joseph-Félix Larocque (1786-1866), baptisé sous le prénom de François à L'Assomption le 20 septembre 1786, fils de François-Antoine Larocque père et d'Angélique Leroux. Frère de François-Antoine Larocque. Il a épousé Marie-Archange Guillon-Duplessis (Montréal, 23 mai 1833), fille de Jean-Baptiste Guillon-Duplessis et de Marie-Louise Ribau.
- Établi à Longueuil, il vend à l'encan, en octobre 1838, tous ses biens (*Le Populaire*, 5 octobre 1838), y inclus « une collection des Œuvres choisies des meilleurs auteurs français », vit quelque temps à New York en 1839 puis part pour la France. Il envoie par l'intermédiaire de son frère un don en Oregon. «Ce don de 200 £, écrit F.A. Larocque, à la mission de M. Blanchet, sur la rivière Colombie, est fait par mon frère, M. Joseph-F. LaRocque (maintenant en France) dans la vue spécialement d'assurer à une fille naturelle qu'il y a laissée, les soins particuliers du missionnaire quant à l'instruction religieuse et au salut de son âme. Cette fille est mariée à un Bois-Brûlé nommé Pion.»
- Note 144, p. 134 : Angèle Cloutier, nièce du curé Blanchet, épousa Alexandre Roy, marchand aux Cèdres, le 23 avril 1838. Le mariage a été béni par l'abbé François-Norbert Blanchet, quelques jours avant son départ pour la Colombie.
- Note 145, p. 134 : Hippolyte Moreau, curé aux Cèdres de 1844 à 1848.

Note 146, p. 134 : Mgr de Drasa est François-Norbert Blanchet, missionnaire de la Colombie et frère d'Augustin-Magloire qui est maintenant chanoine depuis le 21 janvier 1844.